

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*LES RELATIONS
ÉCONOMIQUES ET
CULTURELLES
ENTRE LA FRANCE
ET L'INDE*

2004
Étude
présentée par
M. Georges Abadie

MANDATURE 1999-2004

Séance du Bureau du 22 avril 2004

**LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET
CULTURELLES ENTRE LA FRANCE ET
L'INDE**

**Etude du Conseil économique et social
présentée par M. Georges Abadie
au nom de la section des relations extérieures**

(Question dont le Conseil économique et social a été saisi par décision de son bureau en date du 12 juin 2001 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique et social)

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
TITRE I CONNAÎTRE ET COMPRENDRE L'INDE	3
I - LA PLACE IDENTITAIRE DU GÉANT INDIEN DANS LE MONDE.....	5
A - UNE IDENTITÉ POLITICO-CULTURELLE ORIGINALE, ENTRAVE OU FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ?	6
1. Une mosaïque d'identités culturelles influençant les comportements économiques	6
2. Un Etat jeune et une démocratie enracinée.....	11
B - UN POIDS GÉOPOLITIQUE D'INFLUENCE STRATÉGIQUE CONDITIONNANT UNE PART DES POSITIONNEMENTS ÉCONOMIQUES	13
1. Une puissance d'abord régionale et aux ambitions mondiales	13
2. La réorientation économique de 1991 : le choix de l'ouverture et de l'expansion indiennes.....	17
II - LES POINTS CLÉS D'UNE ÉCONOMIE ÉMERGENTE.....	20
A - LA NOTION D'ÉMERGENCE INDIENNE	20
B - LES PARAMÈTRES ESSENTIELS GLOBAUX.....	22
1. Croissance et produit intérieur brut – À l'horizon 2050, l'Inde un des six géants économiques du monde ?	22
2. Structure des échanges et des IDE.....	24
C - LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES SPÉCIFIQUES	28
1. le budget fédéral 2002-2003 et 2003-2004.....	28
2. Les zones économiques spéciales	29
3. La révolution verte	30
4. Les plans quinquennaux	31
D - LA STRUCTURE DE LA CONSOMMATION ET LA DIFFÉRENCIATION DES POUVOIRS D'ACHAT	33
III - L'OFFRE CULTURELLE, ÉDUCATIVE, ET DE RECHERCHE	34
A - CULTURE.....	35
1. Attractivité spirituelle et touristique	35
2. Les influences culturelles et les arts traditionnels	36
3. Le cinéma	37
B - ÉDUCATION- FORMATION	39
1. Scolarisation dans le primaire, le secondaire et le supérieur	39

2. Dans le secteur de la santé	40
3. Les techniciens en informatique et technologies nouvelles	41
C - RECHERCHE SCIENTIFIQUE, INGÉNIERIES NUCLÉAIRE ET DE L'ESPACE	41
TITRE II LA PLACE DE LA FRANCE.....	45
I - HISTORIQUE DES RELATIONS FRANCO-INDIENNES	47
A - LA COMPAGNIE DES INDES - LES COMPTOIRS - LES EFFETS DE L'INDÉPENDANCE	47
1. La Compagnie des Indes et les Comptoirs.....	47
2. Les effets de l'Indépendance	48
B - DEPUIS 1960.....	49
II - L'INSUFFISANCE DES EFFETS DE CES RELATIONS À LA LUMIÈRE DES STATISTIQUES GLOBALES.....	50
A - LES ÉCHANGES COMMERCIAUX	50
1. Vers l'Inde	50
2. Vers la France.....	51
3. Le bilan global des échanges en perspective	52
B - LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE) ET LA PART DE LA FRANCE	54
C - LE TOURISME EN INDE.....	56
D - LES FRANÇAIS EN INDE.....	56
E - L'INDE EN FRANCE.....	58
1. Les investissements indiens sont encore faibles mais en croissance.....	58
2. Des échanges commerciaux modestes.....	58
3. Les expatriés Indiens en France et dans le monde	59
4. Efforts pour la présence et l'influence culturelles de l'Inde en France	59
III - L'EXAMEN PAR SECTEURS ÉCONOMIQUES	61
A - SECTEURS OÙ LA PRÉSENCE FRANÇAISE EST NOTABLE OU EN AVENIR.....	61
1. Eau.....	61
2. Énergie – industries électriques.....	63
3. Télécommunications.....	65
4. Les équipements militaires et sensibles.....	66
5. Technologies de l'information et Sociétés de service et d'ingénierie de l'information (SSII).....	68
6. Biotechnologies - Pharmacie - Chimie	72

7. Industrie automobile.....	74
8. Textile, habillement, mode, joaillerie, chaussures.....	75
B - SECTEURS PORTEURS OÙ LA PRÉSENCE FRANÇAISE EST GÉNÉRALEMENT FAIBLE.....	78
1. L'environnement.....	78
2. L'agriculture et les industries alimentaires.....	78
3. Les équipements publics structurants.....	81
4. Les services publics urbains.....	87
5. Les circuits de distribution.....	87
6. Autres secteurs.....	89
IV - LES RAPPORTS ET ÉCHANGES CULTURELS, ÉDUCATIFS ET SCIENTIFIQUES DE LA FRANCE ET L'INDE.....	90
A - PREMIER OBJECTIF CULTUREL : LA DIFFUSION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS.....	90
1. Le réseau des Alliances françaises.....	91
2. L'enseignement français par les établissements publics ou en contrat, français ou indiens.....	92
B - LES COOPERATIONS SCIENTIFIQUES, UNIVERSITAIRES ET CULTURELLES.....	93
1. Sur le plan scientifique.....	93
2. Sur le plan universitaire.....	94
3. La coopération culturelle prend aussi d'autres formes.....	95
C - LES PROMOTIONS AUDIOVISUELLES BILATÉRALES ET LE CINÉMA FRANÇAIS EN INDE.....	96
1. L'audiovisuel.....	96
2. Le cinéma français en Inde.....	97
D - EFFORTS À POURSUIVRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA COOPÉRATION CULTURELLE.....	97
V - IMPULSIONS GÉNÉRALES ET ORGANISATIONS VISANT LE RAPPROCHEMENT ET LA COOPÉRATION.....	98
A - LES LIAISONS SPÉCIFIQUES.....	99
B - LES STRUCTURES PERMANENTES D'ÉTAT.....	100
C - DEUX ORGANISATIONS ORIGINALES DE RAPPROCHEMENT : LE « FORUM » ET LA « SAISON ».....	101
1. Le Forum d'initiative Franco-Indien.....	101
2. La « saison » de la France en Inde.....	101

TITRE III LES VOIES DE LA RELANCE	103
I - LA FRANCE : QUELS ATOUTS, QUELLES FAIBLESSES, ET QUEL CHEMIN SUIVRE ?.....	105
A - LES ATOUTS : LA FRANCE A UN FORT POTENTIEL DE CONVERGENCES AVEC L'INDE.....	105
1. L'Union européenne.....	105
2. Le positionnement géopolitique et politique favorable de la France	106
3. Un appareil administratif, institutionnel et professionnel solide. .	106
4. Un socle d'entreprises françaises bien implantées	107
B - LES HANDICAPS POUR LA FRANCE	107
1. La langue	107
2. La faiblesse des relais industriels indiens en France	108
3. Une insuffisante sensibilisation aux pesanteurs sociales et culturelles indiennes.....	108
4. Les goulots d'étranglement des infrastructures indiennes	108
5. Faiblesse quantitative des investissements directs (IDE) français en Inde	108
C - QUELLE « FEUILLE DE ROUTE » POUR LA FRANCE ?	109
1. D'une manière globale	109
2. Remédier à l'insuffisante information préalable des investisseurs français	109
3. Étendre la connaissance en Inde de la langue française	110
4. Au niveau des études universitaires et des premiers emplois de cadres	110
5. Pondichéry, « une carte à jouer » ?.....	111
D - ORIENTATIONS OU CONSEILS POUR LES INVESTISSEURS FRANÇAIS	112
1. Quelques secteurs où l'excellence française peut primer sur la concurrence.....	112
2. En termes de stratégies	113
E - DANS LE DOMAINE CULTUREL.....	116
II - LES ATOUTS ET LES HANDICAPS DE L'INDE. QUELLES ORIENTATIONS ?	117
A - LES ATOUTS D'UN PAYS QUI « DÉCOLLE ».....	117
1. Les créneaux utiles	117
2. Un environnement stable et porteur.....	118
3. Une main-d'œuvre abondante et qualifiée dans les secteurs de pointe	119

B - LES HANDICAPS QUE L'INDE DOIT SURMONTER ET LES MESURES SOUHAITABLES	119
1. Sa réglementation compliquée sur les IDE.....	119
2. Un fonctionnement de la justice lent et complexe, mais des garanties financières et juridiques améliorées.....	123
3. Des contraintes nouvelles pour les banques étrangères	124
4. Allègements trop mesurés des droits de douane à l'importation. .	124
5. Insuffisance de protection de la propriété intellectuelle, des marques et de l'environnement.....	125
6. Les handicaps du système fédéral indien.....	126
III - L'ÉVOLUTION DES LOCALISATIONS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	127
A - LES FACTEURS QUI INFLUENCENT LES LOCALISATIONS D'ACTIVITÉS	127
B - LES DIFFÉRENTES FORMES DE DÉLOCALISATIONS	128
1. Premier type : les ateliers de fabrications manufacturières	129
2. Deuxième type : les bureaux de « Recherche et de développement »	130
3. Troisième type : les services informatiques de traitement de données	130
4. Quatrième type : les centres d'appel.....	131
IV - LES DROITS DU TRAVAIL.....	132
A - LA LÉGISLATION DU TRAVAIL EN INDE ET SON APPLICATION.....	132
B - LE TRAVAIL DES ENFANTS EN INDE	133
C - LE RESPECT DES NORMES SOCIALES – OMC OU OIT ?.....	134
D - LES « INITIATIVES CLAUSE SOCIALE ».....	135
CONCLUSION.....	137
ANNEXES.....	139
Annexe 1 : Résultat du vote de l'étude en section, le 30 mars 2004.....	141
Annexe 2 : Procédures pour les investissements en Inde	143
Annexe 3 : Méthodologie de la notation pays@rating par la COFACE ...	157
Annexe 4 : Liste des personnalités auditionnées et rencontrées	159
BIBLIOGRAPHIE	163
TABLE DES SIGLES	165

INTRODUCTION

Lorsque le 12 juin 2001, le Bureau du Conseil économique et social a décidé de confier à la section des relations extérieures une étude sur « *Les relations économiques et culturelles entre la France et l'Inde* »¹, il avait sans doute du ressentir déjà que l'Inde était à la veille de s'engager dans une phase nouvelle de son développement, et même peut-être de son histoire. Certains signes annonciateurs se manifestaient, son poids spécifique au sein de l'humanité se faisait plus lourd, le basculement des activités vers l'Orient se confirmait, et la Chine n'allait peut-être plus être la seule nouvelle attirance en Asie. La France ne pouvait rester en dehors de cette nouvelle donne géopolitique et économique.

Néanmoins quelques confirmations devaient être attendues et observées ; elles vinrent, et c'est à la fin du printemps 2003 que cette étude a pu être réactivée et confiée à M. Georges Abadie, rapporteur ; elle s'est engagée à la lumière de statistiques déjà en évolution et d'actualités en accélération, ce qui n'a pas rendu évidente l'adéquation de l'analyse avec une réalité en mouvement. La multiplication, que l'on a pu observer depuis un an, des informations et des articles consacrés à l'Inde dans les médias français et du monde entier a souligné et souligne toujours la portée de cette effervescence.

Le constat de l'insuffisance pour la France de ses rapports avec l'Inde (et réciproquement en partie) s'est tout de suite imposé, quantitativement d'abord en termes de flux globaux, mais surtout relativement à l'égard de ceux établis avec l'Inde par nos partenaires ou concurrents notamment occidentaux.

Cette insuffisance tient à une certaine méconnaissance de l'Inde et de sa complexité identitaire, culturelle et sociale qui se traduit par un recul face aux efforts à y engager alors que la réalité indienne prend une dimension nouvelle : mieux comprendre l'Inde d'aujourd'hui est le thème de la première partie de cette étude.

Mais la présence de la France en Inde et l'intérêt de l'Inde pour la France ne sont pas en jachère ; des acquis nombreux et solides et des atouts objectifs constituent une base de départ aux constituants diversifiés et avec des réussites confirmées ; la deuxième partie les retrace et les analyse.

Enfin, quelles déterminations suggérer, quel volontarisme impulser, quelles pratiques mettre en œuvre pour la relance nécessaire des relations entre la France et l'Inde ? Et comment les inscrire dans les mouvements de fond qui recadrent la problématique Nord-Sud et le binôme Chine-Inde en voie de dominer l'Asie. C'est en dernière partie l'esquisse proposée.

¹ Le résultat du vote de l'étude en section figure en annexe 1.

TITRE I

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE L'INDE

I - LA PLACE IDENTITAIRE DU GÉANT INDIEN DANS LE MONDE

- Un géant territorial²

Entre 38^{ème} et 8^{ème} parallèles, l'Inde s'étend sur 3 200 km des sommets de l'Himalaya au Nord à sa pointe tropicale face au Sri Lanka au Sud, et d'Ouest en Est sur 3 000 km du Pakistan à la Birmanie. C'est un territoire plus de six fois supérieur à celui de la France et similaire à celui de l'Union européenne élargie. La mousson lui donne une certaine homogénéité climatique, par son rythme binaire contraignant. L'Inde est à elle seule un sous-continent, massif et géographiquement autonome au flanc sud de l'Asie, dessiné comme un triangle dont la base serait la barrière himalayenne, et les deux côtés, la façade maritime de 6 000 km de rivages de l'Océan indien. C'est pourquoi, il est ressenti, dit-on, par ses habitants, comme un monde à part, fermé sur lui-même et bien distinct du reste de l'Asie et de la planète, ce qui n'est pas sans conséquences psychologiques, culturelles et économiques.

Sa dimension dans les esprits se nourrit aussi de ce qui était celle de l'Empire des Indes qui était 1/5^{ème} supérieure en superficie et en population ; proche est le souvenir de l'amputation, après l'indépendance de 1947, des territoires qui, dans les années 1970, se sont séparés et sont devenus le Pakistan, le Bangladesh et le Sri Lanka. En arrière plan aussi, n'est pas absente dans les pensées la réalité géopolitique qui veut que l'autre géant asiatique, la Chine, soit le voisin qui au Nord borde l'Inde sur 2 500 km de frontières.

- Un géant démographique

Actuellement près de 1,1 milliard d'habitants³, le deuxième Etat le plus peuplé de la planète, juste derrière la Chine et ses 1,3 milliard d'habitants ; la population a triplé depuis les années 1950 et affiche encore cette décennie un taux de croissance de l'ordre de 2 % par an (1,7 % en 1999-2000). Autrement dit, chaque année, l'Inde doit compter avec 20 millions d'individus en plus, à devoir loger, scolariser, éduquer, nourrir et employer.

Il est prévu que **dans dix ans l'Inde dépassera la Chine** dont la démographie est mieux maîtrisée ; l'Inde ne pratique pas de mesures de contrôle des naissances ; les traditions métaphysiques et religieuses dominantes et les difficultés d'éducation et de prévention en direction notamment des femmes ne les favorisent pas.

Dans ces conditions, l'Inde est freinée et handicapée dans son développement et son niveau de vie. Elle est encore loin d'avoir achevé sa transition démographique (c'est-à-dire à la fois une réduction du taux de natalité et une baisse du taux de mortalité - qui étaient pour l'Inde en 2000, respectivement de 27,2 et 8,9 pour mille). C'est probablement l'une des

² Voir la carte de l'Inde ci-avant.

³ Population estimée à 1 065,5 millions d'habitants en 2003 (source ONU, 2003) qui deviendrait 1 230 millions en 2015, 1 351,8 millions en 2025, 1 531,4 millions en 2050.

explications à la qualification trop fréquente, et courante en France, de « pays du Tiers-monde » lorsqu'il est question de l'Inde alors que cette assimilation n'est pas exacte.

- **La répartition géographique de la population est hétérogène**

La population urbaine indienne est la plus importante du monde : près de 300 millions de citadins en 2003. Malgré cela, 72,7 % de la population vit à la campagne. On recense vingt-cinq villes dépassant le million d'habitants, dont les quatre plus grandes sont Mumbai (Bombay), Calcutta, Delhi et Chennai (Madras), en agglomérations respectives de 18,1 ; 12,9 ; 11,7 et 7 millions d'habitants (estimation de 2001) ; les villes se trouvent confrontées à des problèmes de surpeuplement, d'urbanisme, d'insalubrité, de bidonvilles et de « sans domicile ».

Autre défi pour l'Etat : faire face à une grande inégalité de répartition de la population sur le territoire. Certaines régions défavorisées tels les déserts du Rajasthan ou les forêts du Madhya Pradesh, ont une densité ne dépassant pas 100 habitants/km², alors que la densité moyenne du pays était de 289 habitants/km² en 2000. Par contraste, la saturation est tout à fait perceptible dans certains Etats du Nord, comme le Bengale occidental ou le long du littoral du Kerala, avec des taux moyens généralement supérieurs à 750 habitants/km². Dans la plupart des villes indiennes, la densité moyenne de population est proche de 3 000 habitants/km². La tendance ne fait que s'accélérer depuis les trente dernières années. A l'évidence, l'exode rural contribue fortement au dynamisme démographique des villes indiennes. Les bidonvilles abriteraient, en moyenne, plus d'un quart de la population urbaine, proportion d'autant plus importante que la ville est grande (plus des deux cinquièmes des habitants pour une ville de plus d'un million d'habitants, selon une étude menée dans vingt-trois villes)

Cette croissance démographique pose de sérieux problèmes, à la fois pour l'éducation, le logement, l'hygiène, mais surtout pour l'accès à l'emploi. En outre, elle a **mis en échec tout effort de planification urbaine**, en raison aussi de l'insuffisance des ressources financières des municipalités (5 % de celles de l'Etat fédéral) en charge des équipements locaux.

A - UNE IDENTITÉ POLITICO-CULTURELLE ORIGINALE, ENTRAVE OU FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ?

- 1. Une mosaïque d'identités culturelles influençant les comportements économiques.**

Le sentiment général d'appartenance à une communauté humaine et à une entité géographique bien distinctes des autres est une caractéristique fondamentale des habitants de l'Inde, réserve faite des communautés religieuses minoritaires qui, sur le plan de leur foi, se sentent en même temps proches de leurs co-religionnaires extérieurs.

Pour la plupart, « *l'Inde est comme une île* »⁴ bien circonscrite dans ses limites géographiques et dont chacun a une vision intériorisée, c'est-à-dire tournée vers l'intérieur du pays. On ne porte naturellement son regard vers l'extérieur qu'exceptionnellement, sans désir fort de le pénétrer ou de l'attirer. On est dans un cadre qui enserme et qui suffit à beaucoup : l'Inde, l'Etat, la ville ou le village, la caste, la famille ; l'engagement et l'action économiques et professionnelles viennent après, comme une nécessité d'actualité et non comme une identification ou un avenir.

a) Les langues indiennes et l'anglais

Voulue par la constitution de 1950, l'Union indienne est aussi une fédération linguistique hors normes. Plus de 1 600 langues différentes ont été, jusqu'à présent, recensées dans le pays, parmi lesquelles 418 sont officiellement répertoriées et dont 34 sont parlées chacune par plus d'un million de locuteurs, rassemblant ainsi 84,5 % de la population (soit 765 millions de personnes) !

Comment gérer une telle diversité ? Les principes d'une langue par Etat fédéré (ou Territoire) et de stricte hiérarchie des langues ont été tant bien que mal instaurés. L'hindi, de la famille linguistique indo-européenne, est sans aucun doute la langue la plus importante. Plus de la moitié de la population l'utilise en tant que langue maternelle ou seconde, et elle concerne 72 % de la population. C'est pourquoi la Constitution du 26 janvier 1950 lui confère un statut privilégié de langue nationale officielle, donné aussi à l'anglais. En 1950, un tel choix ne visait aucunement à répandre l'usage de l'anglais sur l'espace indien. Le gouvernement misait alors sur une période transitoire d'une durée de quinze ans afin de permettre au jeune Etat fédéral de promouvoir l'hindi dans tout le pays et de forger sa prééminence sur l'anglais. L'hindi est certes en expansion, c'est aussi un vecteur de l'hindouisme culturel et religieux ; mais demeurent présentes les autres langues locales ou propres aux minorités religieuses (musulmane par exemple) ou communautaires spécifiques, et l'anglais garde une place importante.

b) L'alphabétisation des populations

Avec l'harmonisation linguistique de la population, un autre enjeu crucial pour l'avenir du développement et la maîtrise de la démographie est l'alphabétisation des jeunes, et notamment des populations rurales. En Inde, **la proportion d'analphabètes** est parmi les plus élevées du monde ; on estime que 40 % de la population est touchée par le fléau, ce qui correspond à la proportion de la population touchée par la pauvreté. Les femmes en sont les premières victimes : près des deux tiers des femmes sont analphabètes (58 % en 2000) contre un tiers des hommes.

⁴ Selon l'expression de M. F. Doré, ancien ambassadeur, président de la Chambre de commerce franco-indienne.

Certains statisticiens font une corrélation entre le taux d'alphabétisation des femmes et le taux de natalité : dans l'Etat du Kerala, où 80 % des femmes savent lire et écrire, le taux de natalité est aujourd'hui inférieur à **18 ‰** tandis qu'en Uttar Pradesh et au Rajasthan, où le taux d'alphabétisation des femmes âgées de plus de 15 ans avoisine 20 % seulement, le taux de natalité atteint **35 ‰**, la moyenne étant de **27 ‰** dans l'ensemble de l'Union indienne. Une corrélation similaire met également en parallèle d'une part l'alphabétisation et d'autre part l'espérance de vie et le niveau de vie.

L'évolution au cours des cinquante dernières années va pourtant dans le bon sens ; plus de 80 % de la population était analphabète lors de l'indépendance. Les progrès observés sont réels, mais lents. Le chiffre tombe à 70 % au cours des années 1960. En 1991, plus de 60 % des femmes étaient exclues de l'enseignement primaire alors que 36,1 % des hommes « *seulement* » se faisaient recenser comme analphabètes.

L'extrême disparité culturelle et linguistique qui singularise la société indienne rend très lents les effets de la politique de scolarisation des jeunes par les pouvoirs publics, qui se heurte d'ailleurs à une proportion notable, dans des secteurs défavorisés, de jeunes enfants qui travaillent, et d'exclusions sociales frappant les « *basses classes* ». Cette faiblesse qui caractérise le système éducatif du niveau du primaire et aussi du secondaire est d'autant plus frappante que l'Inde dispose d'un enseignement supérieur de haut niveau, très apprécié à l'étranger ; par exemple, le nombre d'étudiants dans les universités y est, selon les statistiques indiennes, six fois supérieur à ce qu'il est en Chine.

c) Un Etat laïque où co-existent, parfois difficilement, différentes religions

Berceau de l'hindouisme, du bouddhisme et du jaïnisme, l'Inde accueille aussi bien d'autres religions du monde. **L'hindouisme** est de loin la principale religion puisqu'elle est pratiquée par 82 % de la population (soit 700 millions de personnes). **Les musulmans** représentent la plus importante minorité religieuse, soit 12,1 % de la population (près de 122 millions de personnes) ; leur répartition sur le territoire est très inégale ; situés pour l'essentiel au nord du pays, ils constituent les deux-tiers de la population du Cachemire et environ un quart de celle des Etats de l'Assam, du Bengale occidental et du Kerala. **Les chrétiens** représentent à peine près de 2 % de la population ce qui fait néanmoins 20 millions ; pour autant, ils forment la troisième communauté religieuse, avant les sikhs, les jaïns et les bouddhistes ; eux-mêmes sont très divisés : plus de 90 % des chrétiens indiens sont de confession catholique (Mère Teresa, prix Nobel de la Paix en 1979, est toujours la figure marquante). Les Protestants sont très peu nombreux : à peine plus de 2 % de la communauté chrétienne. Quant au **bouddhisme**, il ne représente que 0,7 % de la population, bien que l'Inde ait été son berceau.

L'hindouisme, par sa conception de la vie, peut être facteur - notamment en zone rurale - de contraintes affectant le libre jeu des activités économiques. La transmigration (idée de la réincarnation) peut impliquer une attitude à l'égard du monde animal qui limite l'action de l'homme pour la recherche de sa subsistance et ses rapports au « *vivant* » ; elle peut inciter à l'acceptation de son sort et éteindre la réactivité et l'attrait de la réussite. L'hindouisme déborde le territoire de l'Inde pour constituer des minorités importantes au Pakistan, au Bangladesh, au Sri Lanka (tamouls). **Le jaïnisme**, divisé en deux branches, « de *ciel vêtus* » (ascètes), et « de *blanc vêtus* » : celle-ci est influente dans l'ouest et le sud par nombre de ses adeptes qui jouent un grand rôle économique comme hommes d'affaires, commerçants, etc. Il concerne 0,4 % de la population, soit 3,5 millions. Les **sikhs** se distinguent des hindouistes notamment par une forte tradition militaire, surtout dans le Pendjab, et représentent 1,9 % de la population soit 16,3 millions.

Mais l'hindouisme semble par ailleurs prédisposer l'esprit à des spéculations concrètes de caractère scientifique et technique : l'Inde n'a-t-elle pas donné au monde la numération décimale ?

Cette grande diversité de communautés et de religions pourrait être perçue comme un atout et une source d'enrichissement mutuel, mais elle est souvent celle de nombreux conflits, de rivalités politiques et sociales. Force est de constater que le fait religieux est de plus en plus présent dans le débat public indien et s'exprime par des **tensions et violences** de divers types, notamment entre hindouistes et musulmans : difficultés périodiques de cohabitation ou de juxtaposition entre communautés dans certaines agglomérations, aboutissant parfois à des services publics ou collectifs séparés ; bouffées défensives ou offensives pour des revendications ou des symboles religieux ; destruction de la mosquée Babri Majid en Uttar Pradesh (décembre 1992) ; émeutes interconfessionnelles de 2002 au Gujarat ; double attentat de Mumbai (Bombay) en août 2003. Mais aussi, très ponctuelles et exceptionnelles, des exactions contre des Chrétiens suspectés de prosélytisme, cible à la fois de musulmans et d'hindouistes.

D'un autre type de conflit relèvent **les affrontements entre Inde et Pakistan** sur la question non résolue, et pas seulement religieuse, du Cachemire revendiqué par les deux pays. Également, c'est un événement tragique de nature différente qui a concerné la minorité sikh à Amritsar en 1984.

Toutefois, dans cet immense pays, ces violences n'engagent que très marginalement la population indienne ; elles sont ciblées, brèves, localisées et la grande majorité des États en sont indemnes, ceux notamment en plus fort développement économique ou culturo-éducatif. **L'Inde se veut « séculariste »**, ainsi que s'y exprime le concept indien de laïcité (« *secularism* ») ; si certains partis politiques sont enclins au militantisme hindouiste, sa règle et sa pratique constitutionnelles sont celles d'un État libéral, multiethnique et

multiconfessionnel officiellement neutre vis-à-vis des croyances et respectueux de la liberté de conscience.

Ce courant moderniste et tolérant plaidant pour **l'identité plurielle de l'Inde** est personnifié par Amartya Kumar Sen, hindouiste, prix Nobel d'Économie 1998 qui s'est élevé contre tout fondamentalisme nationaliste et religieux et a exposé sa théorie du « *droit social* » et du droit aux besoins fondamentaux et économiques de la population comme impératifs prioritaires.

d) Le système des castes hindouistes et les exclusions

La division de la société hindouiste en différentes castes, longtemps décriée comme une structure d'enfermement peu propice au jeu démocratique et aux échanges économiques, semble évoluer dans le sens d'une prise en compte de plus en plus importante des castes les plus basses et des catégories défavorisées dans le jeu politique, et, de ce fait, dans les rapports économiques. **La constitution indienne** de 1950, a, par son article 17, aboli l'*intouchabilité*, en prohibant « *toute discrimination fondée sur la religion, la race, la caste, le sexe et le lieu de naissance* » (article 15). Cette affirmation constitutionnelle n'a toutefois pas empêché les discriminations de perdurer, et l'Inde hindouiste offre souvent, à première vue, l'image d'une situation **d'apartheid de fait**, dans lequel la séparation physique, le maintien dans une condition humiliante pour certaines catégories de la population, sont frappants et paraissent très ancrés dans l'inconscient indien ; elles reçoivent parfois une caution religieuse, et quand elles s'accompagnent d'humiliations physiques, elles peuvent provoquer ça et là des réactions de conversions à d'autres religions pour y échapper.

L'Etat s'est toutefois engagé à favoriser **l'intégration des classes défavorisées** à travers des mécanismes dits d'« *affirmative action* ». Cette discrimination positive s'est définitivement mise en place avec l'application des conclusions de la Commission Mandale en 1990, dispositif qui a coïncidé avec la réforme de l'économie indienne. Désormais, un certain nombre d'emplois du secteur public sont réservés aux catégories des basses castes et des intouchables, ainsi que des sièges parlementaires, des bourses ou des places dans les universités. Ces mesures permettent ainsi à un certain nombre de personnes issues des catégories défavorisées d'accéder au marché de l'emploi et au-delà, au marché économique, devenant ainsi des consommateurs potentiels avec un réel pouvoir d'achat. L'actuel Président de l'Inde est d'ailleurs un intouchable, signe d'une évolution manifeste de la société. Mais la rétraction du secteur public due aux privatisations engagées depuis 1994 contrarie les effets de cette « *affirmative action* ».

Un des effets pervers de ce système est d'avoir engendré une course aux quotas et contribué à la fragmentation de la représentation des intouchables sur la scène politique, chaque nouveau petit groupe cherchant à bénéficier d'avantages. Les « *Dalits* » (ou intouchables) se retrouvent ainsi en concurrence avec d'autres « *classes arriérées* » (« *other backward classes* » ou OBC) profitant, elles aussi, de quotas depuis 1990.

M. Christophe Jaffrelot, directeur au Centre d'études et de recherches internationales (CERI), remarque, lui, que « *la Caste* » devient peu à peu comme « *un agrégat politique* » qui s'organise parallèlement aux partis en élément de pression influant au niveau fédéral ou même déterminant dans le gouvernement de certains Etats.

Pour certains auteurs (Jacques Weber), le système de castes peut être vu comme un facteur de cohésion sociale et de protection collective. Toutefois, si la soumission à une destinée, ce « *khârma* » irrésistible, peut maintenir l'individu dans une certaine forme d'acceptation muette de son sort et des injustices sociales, sous peine de devoir payer sa rébellion dans ses vies futures, il n'en demeure pas moins que l'Inde est encore sujette ponctuellement à la violence sociale et aux séparations religieuses nourries par des croyances fortes.

Par ailleurs, les **femmes** des classes défavorisées, mais parfois aussi des classes moyennes en milieu rural, sont souvent touchées par la survivance de statuts ou de contraintes traditionnels qui peuvent entraîner des conditions encore plus défavorables affectant leur vie personnelle et qui sont un frein à leur évolution, parfois même à leur sécurité matérielle au sein de leur famille, à leur possibilité de travailler à l'extérieur et à l'égalité de chances d'être scolarisées ; une mortalité, pas seulement infantile, plus grande fait qu'en Inde elles sont nettement moins nombreuses, 100/107, que les hommes ; l'espérance de vie à la naissance est infléchie, celle des femmes n'est plus que d'un an supérieure à celle des hommes.

2. Un Etat jeune et une démocratie enracinée

a) Institutions démocratiques

L'Inde se revendique la « *plus grande démocratie du monde* » ; elle organise des consultations électorales au suffrage universel direct ou indirect peu contestées en régularité, ouverture et loyauté, avec reconnaissance d'un multipartisme libre et ouvert (plus de deux cents partis nationaux ou au niveau des Etats fédérés).

Certes, ces consultations doivent surmonter certains handicaps : clientélisme, dérives populistes ou nationalistes, corruption, pressions du groupe social, analphabétisme ; d'une manière limitée néanmoins, et l'Etat prend grand soin de les circonscrire et d'y remédier (par exemple, recours aux symboles graphiques dans les bulletins de vote).

Le système constitutionnel de l'Inde s'inspire du britannique. Un Président de la République, exerçant une magistrature morale, de représentation, et de préservation des valeurs nationales, est élu pour cinq ans par un collège de grands électeurs. Un Premier ministre, nommé par le chef de l'Etat, investi par le Parlement et responsable devant lui, exerce, par son gouvernement, l'essentiel du pouvoir exécutif.

Le parlement de l'Inde est bicaméral : une Chambre Basse rassemble 543 députés élus au suffrage universel direct pour une durée de cinq ans par un scrutin uninominal à un tour. Une Chambre Haute, dont les 250 membres sont élus au suffrage indirect pour cinq ans, ne pouvant renverser le gouvernement, représente les Etats fédérés et les Territoires de l'Union. Le système judiciaire est indépendant dans ses organes de jugement, et calqué sur le modèle britannique.

Les institutions et leur pratique sont ainsi réellement démocratiques ; d'ailleurs, certains observateurs voient les majorités politiques au pouvoir s'orienter vers l'acceptation naturelle de l'alternance, plutôt rare dans les pays en développement : le Parti du Congrès a été au pouvoir jusqu'en 1996 ; la coalition autour du Parti du peuple indien (BIP) l'est depuis 1998 ; les Etats ont des majorités politiques diverses et souvent différentes des majorités fédérales. Les prochaines élections législatives générales auront lieu en avril-mai 2004.

b) L'Etat de droit

En Inde le droit est fortement inspiré du système juridictionnel anglo-saxon, dit de « *Common Law* ». Ce droit, de nature coutumière et jurisprudentielle, garantit une véritable indépendance de la justice et le respect des droits et des obligations du préjudiciable. Les lois sont rédigées en anglais et interprétées librement par des magistrats indépendants ; cela donne lieu à des jurisprudences évolutives suivant le principe du « *Common Law* ». La hiérarchie des tribunaux correspond à un système légal « à l'occidentale ». Toutefois, la large judiciarisation des contentieux donne lieu à un engorgement des tribunaux indiens, toujours actuel.

c) Fédéralisme, décentralisation et unité nationale

L'organisation territoriale est construite sur un **schéma fédéral**. L'Union indienne est un Etat relativement récent, à peine plus ancien que la République Populaire de Chine. L'indépendance, proclamée le 15 août 1947 par Lord Mountbatten, dernier vice-roi des Indes, n'a pas été sans difficulté territoriale (séparation du Pakistan, Sri Lanka, Bengladesh), mais la stabilité du pays est attestée par des institutions qui ne se sont guère modifiées depuis cinquante ans.

L'Inde est membre du Commonwealth. Elle est une Fédération composée maintenant de **28 Etats** auxquels il faut ajouter 6 Territoires. C'est un type d'organisation rationnelle compte tenu des dimensions territoriales et démographiques en cause. Le découpage a résulté d'approches diverses : héritage de l'organisation britannique, négociations avec les sultanats ou maharadjahs antérieurs, réalités géographiques, zones d'influence des principales conurbations, mais surtout principe d'unité linguistique (par exemple l'Etat de l'Andhra Pradesh regroupe la plupart des locuteurs du telegu). Le territoire de Pondichéry réunit les morceaux épars des ex-comptoirs français.

La décentralisation réserve aux Etats fédérés des compétences étendues, une fiscalité multiforme spécifique avec des contributions de l'Etat fédéral s'efforçant à une certaine péréquation et un système de gouvernement local responsable devant une assemblée élue où s'expriment les options politiques mixées des partis nationaux et des partis locaux qui peuvent parfois devenir çà et là dominants.

Il n'y a néanmoins **pas d'uniformité entre les Etats** dans les types de compétences ou d'interventions locales et dans les structures administratives ; de même les grandes différences de ressources et de développement entre Etats fédérés et la résistance des plus riches aux péréquations entraînent des disparités dans les capacités à susciter l'essor économique et social. Ainsi, entre les Etats fédérés les disparités économiques et sociales sont très grandes ; par exemple sur vingt-huit, quatre regroupent la moitié des pauvres de toute l'Union indienne. Par ailleurs, entre le niveau fédéral et les niveaux décentralisés, il peut y avoir des chevauchements d'initiatives ou de contrôles, variables selon la situation des Etats ou des matières administratives en cause.

Mais **l'Etat central fédéral** est source d'impulsion, d'homogénéisation et d'unité nationale ; les Etats fédérés n'ont d'ailleurs pas en général l'ancienneté ou d'existence territoriale encore suffisantes pour fonder un sentiment d'appartenance fort ou autonomiste ; l'Union indienne est vraiment, surtout pour les hindouistes, source de citoyenneté et d'identité nationales, réserve faite de certaines situations où des minorités religieuses, surtout musulmanes, peuvent apparaître comme se crispant dans des attitudes communautaristes aux pulsions parfois violentes mais s'exprimant en tant que telles et non en structures décentralisées de l'Etat.

L'armée indienne est un creuset d'échanges intercommunautaires et un facteur fort d'unité nationale. Sa dimension en fait, avec 1 200 000 hommes, la quatrième dans le monde après la Chine, la Russie et les USA. Son équipement nucléaire ajoute à son poids quantitatif ; la communauté Sikh, par la force de sa tradition et de sa valeur militaire, y représente encore 14 % des effectifs après 25 % en 1950.

B - UN POIDS GÉOPOLITIQUE D'INFLUENCE STRATÉGIQUE CONDITIONNANT UNE PART DES POSITIONNEMENTS ÉCONOMIQUES

1. Une puissance d'abord régionale et aux ambitions mondiales

a) L'Inde est d'abord une puissance régionale majeure dans l'Asie du sud et l'Océan indien, depuis les limites du Moyen-Orient jusqu'à la péninsule malaise

Son poids économique et l'émigration indienne en périphérie régionale rendent présents les intérêts indiens en Afrique orientale, à Madagascar, dans les Iles de la Réunion, de Maurice, des Seychelles, des Maldives et également en Birmanie et le long de la péninsule malaise. Ses anciens rapports nationaux,

malgré les sécessions, rendent l'Inde très présente dans le quotidien des Sri Lankais, des Bengalis du Bangladesh, et des Pakistanais, fût-ce dans un cadre de tensions et de conflits.

Au Sri Lanka, ce n'est que récemment qu'une trêve-armistice est intervenue entre les tamouls hindouistes peuplant le Nord et l'Est de l'île en rébellion contre les autorités sri lankaises représentant la majorité cinghalaise bouddhiste, après un long conflit armé, et alors que 600 000 réfugiés tamouls se sont fixés dans les villes du sud de l'Inde de 1964 à 1975.

Pour le Bangladesh, l'Inde dans ses Etats orientaux, notamment le Bengale, apparaît comme terre d'émigration en raison de la différence de niveau de vie, le Bangladesh, presque complètement enclavé en Inde étant l'Etat le plus déshérité du sud asiatique.

Pour le Pakistan, son souci de la minorité musulmane en Inde, considérée comme pakistanaise, celui de la minorité hindoue chez lui, ainsi que sa revendication territoriale sur l'ensemble du Cachemire créent dans la zone frontière des tensions périodiques violentes, parfois des « guerres » localisées (1947-1949 ; 1965-1971), parfois des incursions, attentats ou révoltes armées. Cette situation perturbe les rapports et les croissances économiques, pousse aux armements notamment nucléaires, et prédétermine l'orientation souvent divergente des alliances internationales des deux pays. Néanmoins les années 2003-2004 marquent **des avancées vers des rapports plus apaisés** et un tournant semble être pris ; en témoignent l'assouplissement des visas, des lignes de transport routier et ferré réouvertes, des liaisons aériennes rétablies le 1^{er} janvier 2004, et des ferries envisagés entre Karachi et Mumbai (Bombay) ; et également la détente engagée par la première rencontre depuis deux ans entre le Président du Pakistan et le Premier ministre indien en janvier 2004, prolongée par un essai de fixation d'un calendrier pour des négociations sur le Cachemire.

b) Inde/Chine : deux modèles différents

Avec la Chine, l'autre géant, voisin et frontalier, **les rapports** sont vus depuis l'Inde comme « *de puissance à puissance mondiale* », parfois en compétition, parfois en juxtaposition sourcilleuse. Des disputes sur de petits territoires frontaliers, l'accueil en Inde du Dalaï-Lama tibétain ont été, entre autres causes, facteurs de tension, musclées parfois. Un premier apaisement a résulté de l'accord sino-indien de 1993 ; récemment en juin 2003, les entretiens au sommet à Pékin du Premier ministre indien semblent ouvrir la voie à des rapprochements plus larges : par exemple, la Chine a confié à une société indienne la création de 125 écoles d'ingénieurs en informatique et l'enseignement de 25 000 élèves par an.

En réalité, le fond de la confrontation rivale entre les deux pays se situe **dans le champ idéologique** ; certes, leurs problèmes démographiques, d'exode rural, d'alphabétisation, de développement sont similaires, au moins par la taille, et jusqu'en 1991 l'Inde avait une structure économique de base nationalisée et étatique ayant des points apparentés avec celle de la Chine.

L'Inde, depuis l'indépendance, a toujours défendu un modèle démocratique et fédéral. L'état d'urgence instauré provisoirement en juin 1975 fut, certes, une parenthèse difficile dans l'histoire du pays, mais l'évolution des cinquante dernières années montre que l'Union indienne a réussi à s'affirmer comme une démocratie solide, stable et globalement enracinée. Son choix a été que la démocratie parlementaire établie en préalable devait conduire au développement économique et social de type libéral.

Pékin, lui, restant en continuité avec l'histoire de son communisme, a fait le choix autre que le préalable était le développement économique organisé par l'Etat dans le cadre d'une évolution progressive vers une économie de marché régulée et limitée.

Cette juxtaposition géopolitique des deux pays a généré naturellement des **rivalités compétitives** : dans l'attrance des investissements extérieurs, la Chine a l'avantage d'une bonne lisibilité de son marché dans une certaine sécurité étatique ; au contraire, la nature démocratique de l'Inde est plus attractive aux yeux attentifs du « *tiers monde* » qui cherche ses modèles ; la croissance du PIB, notamment par habitant, est régulièrement plus forte en Chine ; à l'ONU, l'Inde émet son désir de disposer comme la Chine d'un siège permanent au Conseil de sécurité, et elle avance sa « *maîtrise retenue* » du nucléaire et l'hypothèse de sa signature du Traité de non-prolifération (résolution 1172 des Nations Unies), tout en rejetant l'idée d'une médiation internationale sur le Cachemire.

Néanmoins, **les rapports Inde-Chine ont pris une orientation inflexible** avec, fin juin 2003, les « pourparlers des convergences » engagés à Pékin par le Premier ministre indien ; la presse internationale a parlé de « *rapprochement de deux géants* » - « *les rivaux politiques deviennent partenaires économiques* » ; elle a relevé aussi certaines communautés d'attitude au G8 d'Evian à la mi-juin 2003. Pour une part, les évolutions économiques l'expliquent : leur commerce bilatéral est passé en dix ans de 300 millions à 5 milliards de dollars en 2002, et il est prévu 7 milliards en 2004 et 10 milliards en 2005. Mais au-delà, les accords conclus et affichés lors de ce « *sommet* » débordent les prestations commerciales et on a cité ceux touchant à la coopération scientifique et judiciaire, l'ouverture de centres culturels, l'assouplissement des visas et la coopération agricole.

c) Un jeu international balancé mais plus déterminé

L'Inde cultive **une tradition de neutralité** dans la conduite des relations internationales. On peut dater sa naissance de la conférence de Bandoeng en 1955 ; alors leader des pays non alignés, l'Inde n'a jamais clairement tranché entre le camp occidental et le pôle soviétique tout au long de la guerre froide.

Cet héritage est aujourd'hui **remis en cause** par les nouvelles réalités géopolitiques et par le tournant libéral opéré par l'économie indienne quand, en 1991, le gouvernement fédéral décidait d'abandonner le principe d'une économie planifiée et en partie administrée. La traditionnelle alliance russo-indienne qui laissait en lisière la Chine se trouve aujourd'hui tempérée par un rééquilibrage

vers les Etats-Unis, déjà amorcé par le voyage du président Clinton en Inde en 2000 et vers l'Europe occidentale. Mais l'Inde ne peut pas oublier la présence de la massive Fédération de Russie en Asie centrale et Asie orientale avec ses richesses énergétiques et minérales de Sibérie alors qu'une des faiblesses de l'Inde est d'en être peu pourvue.

L'Inde s'est pleinement associée à la réaction américaine et internationale née du 11 septembre 2001, avec une sensibilité accrue par les attaques à l'explosif contre le Parlement indien et celui de l'Etat de Jammu-Cachemire (décembre et octobre 2001) ; mais les rapports des Etats-Unis d'Amérique avec le Pakistan et leur présence militaire à Diego Garcia (au centre de l'Océan Indien) rendent délicates pour l'Inde des attitudes trop tranchées.

Cette stratégie internationale s'est encore manifestée à l'occasion des opérations militaires d'initiative américaine en Irak du printemps 2003, avec une position indienne proche de celle de la France et de la majorité du Conseil de sécurité, et son affirmation d'une vision d'un monde multipolaire ; elle y veut sa place et s'est par exemple impliquée en 1991-1992 dans le programme irakien « *Pétrole contre nourriture* » et y a exporté sur deux ans pour 200 millions de dollars.

Plus récemment, **lors de la Conférence non aboutie de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancún** (septembre 2003), l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, à la tête de vingt-deux pays en développement (G22) ont fortement pesé en accord avec la Chine sur les négociations notamment agricoles (et leur échec) en s'opposant aux Etats-Unis et à l'Europe ; puis à l'Assemblée générale de l'ONU qui a suivi, ce groupe des trois (appelé la trilatérale IBSA) a prôné des novations dans les institutions internationales, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social (ECOSOC), au FMI, à la Banque mondiale, à l'OMC, etc. ; la prochaine réunion de cette trilatérale se tiendrait en Inde avant l'été 2004. Les positions de l'Inde, très portées en flèche par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jaitley, ont été appuyées par l'ensemble de la classe politique indienne.

Autre poussée internationale de l'Inde, vers le sud-est asiatique : elle s'est proposée comme partenaire, parallèlement à la Chine, de l'ASEAN, organisation régionale des dix pays de l'Asie du Sud-Est, lors de son sommet à Bali, en octobre 2003 qui a dessiné une zone de libre échange entre eux avec élimination totale des droits de douane en 2011, ce qui vise à augmenter les encore faibles échanges actuels de l'Inde avec ses voisins de l'Asie du Sud, en parallèle avec la part croissante du commerce global dans la zone qui, de 1 % du commerce mondial en 1975, est montée à 6,5 % en 2003. De même a été fixée, au sommet d'Islamabad en janvier 2004, la date du 1^{er} janvier 2006 pour l'entrée en vigueur du traité de libre échange « SAFTA » entre sept pays de la zone indienne (Inde, Pakistan, Bangladesh, Sri Lanka, Népal, Boutan, Maldives).

2. La réorientation économique de 1991 : le choix de l'ouverture et de l'expansion indiennes

a) La crise de 1991 et le démarrage des réformes

Suite à la guerre du Golfe et à la transformation de l'URSS (alors premier client et fournisseur de l'Inde), les organisations monétaires internationales avaient conditionné l'aide accordée à l'Inde à **la mise en place d'un plan d'ajustement structurel de l'économie** indienne ; le but affiché était de réduire les dépenses publiques, d'améliorer la politique économique et d'effectuer des réformes structurelles à long terme afin d'améliorer l'appareil productif et le taux de croissance, grâce notamment à une plus grande ouverture à l'international. La mise en place de ce programme a été d'autant facilitée que l'Inde bénéficiait d'un système juridique préexistant et performant, ainsi que d'un secteur privé déjà relativement puissant au côté de la forte présence de l'Etat. **Toutefois, les points noirs** de l'économie indienne étaient nombreux : déficits publics croissants, système financier archaïque, dirigisme et protectionnisme apparaissant avoir engendré un manque de compétitivité par rapport aux pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. **Quatre grands axes de la libéralisation ont été définis** : déréglementation industrielle, ouverture de l'économie, aménagement du système fiscal et assainissement des finances publiques que les gouvernements successifs ont eu le souci de mettre en œuvre, progressivement s'entend.

b) Les grands axes de la libéralisation

◆ *La déréglementation industrielle*

D'abord se réalise **la suppression des autorisations préalables** nécessaires pour toute expansion de capacité ou diversification des entreprises. Puis s'engage l'ouverture aux investissements privés des secteurs du marché protégé non concurrentiel et réservés aux entreprises d'Etat (production et distribution d'énergie, transports aériens, activités aval de l'industrie pétrolière, télécommunications). **Ce processus de désinvestissement de l'Etat indien** est entamé en mai 1994, mais il ne s'accompagne pas d'une politique systématique de privatisation, et le contrôle administratif ne disparaît que partiellement. L'Etat conserve la compétence exclusive concernant les secteurs de la défense, de l'énergie atomique, de la production de minéraux pour celle-ci, des huiles minérales, des chemins de fer et du charbon. La culture d'entreprise se trouve néanmoins modifiée, les sociétés nationales optant pour des stratégies de spécialisation face à la concurrence des multinationales entrantes. De même, se développent les fusions et acquisitions, les partenariats et alliances stratégiques afin d'attirer, outre des capitaux étrangers, un savoir-faire et des technologies nouvelles.

◆ *L'ouverture de l'économie indienne*

Afin d'ouvrir le marché indien sur l'extérieur, d'améliorer les performances des entreprises et ainsi de réduire l'écart technologique avec les pays développés, **le gouvernement indien a pris une série de mesures** : réduction drastique des **droits de douane** sur l'importation de biens d'équipement et de biens intermédiaires, sauf dans des secteurs encore très protégés comme les produits textiles ou l'automobile ; **abolition graduelle des restrictions quantitatives** sur les importations en accord avec l'OMC (achèvement en 2001) ; accès des investissements domestiques et étrangers à des secteurs jusque-là publics, notamment en matière d'infrastructures. **Les investissements étrangers** peuvent atteindre et dépasser 51 % du capital mais demeurent toutefois soumis à l'autorisation de la Banque centrale (*Reserve bank of India, RBI*) ou de la Commission pour les investissements étrangers (*Foreign investment policy board, FIPB*), qui fut mise en place en 1991 afin de faciliter et d'accélérer le processus. S'agissant de la petite industrie, cette dernière est plus étroitement protégée des investissements étrangers : ceux-ci ne peuvent dépasser 24 % (accrus récemment) dans les *joint ventures* fabriquant des produits réservés à la petite industrie, sauf si 75 % de leur production est destinée à l'export.

L'ouverture concerne **également le domaine financier et bancaire** avec la libéralisation des taux de change, l'introduction de la convertibilité de la roupie pour les opérations courantes (1994) et une libéralisation partielle des opérations de capital (1997). Les banques indiennes, jusque-là contrôlées par l'Etat et la Reserve bank of India, affichant des pertes considérables, le gouvernement a décidé **la libéralisation progressive du secteur bancaire selon deux axes** : la fin du contrôle de crédit et la simplification de la structure des taux d'intérêt ; ainsi, les banques privées peuvent exercer en Inde et les taux d'intérêt sont désormais déterminés par le marché. S'agissant du secteur financier, les réglementations internationales sont introduites et la Banque centrale crée, en décembre 1994, la Commission de contrôle financier. De même s'organisent, en 1995, un élargissement des pouvoirs de la Commission des opérations boursières (*Securities and exchange board of India, SEBI*) qui peut informer investisseurs étrangers et locaux sur l'application du droit des sociétés et des opérations de bourse, ainsi que la création d'une agence pour la régulation des assurances (*Insurance regulatory authority*) afin de préparer la dérégulation partielle du secteur des assurances.

Par ailleurs, afin d'attirer les capitaux privés, les Etats indiens se sont lancés dans une concurrence acharnée à coups de mesures toujours plus attractives pour les investisseurs étrangers, notamment institutionnels. Des efforts restent à accomplir pour la protection de la propriété industrielle et intellectuelle, des marques et des brevets, dont l'insuffisance est actuellement encore source de conflits d'intérêts au niveau international.

◆ *L'aménagement du système fiscal*

Troisième objectif du programme de libéralisation, le système fiscal indien est réformé et sont progressivement suivies les recommandations d'un comité d'experts qui préconise la réduction de la part des droits de douane et des contributions indirectes (représentant encore 36 et 40 % des recettes de l'Etat fédéral), l'abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés, l'allègement des impôts sur les assurances et le téléphone, la création d'une taxe à la valeur ajoutée pour éviter les impositions en cascade sur la consommation.

◆ *L'assainissement des finances publiques*

Afin de réduire le déficit du budget central et des entreprises publiques, les mesures de réorientation prévoyaient la diminution des dépenses militaires, des subventions au secteur public et à l'agriculture ainsi que des crédits des plans quinquennaux. Le déficit de l'Etat central a été diminué mais le déficit total incluant les déficits des Etats fédérés n'a été que contenu autour de 10 % du PIB en 2000-2001, et les dépenses militaires n'ont pu être comprimées. L'Etat a défini une politique monétaire visant à réduire l'inflation et signé un protocole d'accord en août 1994 avec la Banque centrale (*memorandum of understanding*), mais le nouveau cadrage des finances publiques est loin d'être achevé. Restent encore en déshérence grave les infrastructures publiques, le système éducatif et le système de protection sociale.

c) Le bilan des réformes

La continuité des efforts pour cette réorientation économique apparaît bien assurée. Le gouvernement de 1998, issu de la nouvelle majorité parlementaire, a poursuivi **les privatisations** des entreprises publiques qui ont généré 56 millions d'euros pour le budget de l'Etat 2001-2002 et 34 milliards pour 2002-2003, mais qui ne sont en douze ans réalisées qu'à **30 % par rapport aux objectifs** ; il a poursuivi la libéralisation des Investissements directs étrangers (IDE) et le régime des emprunts en devises étrangères.

Bien sûr, l'unanimité ne se fait pas sur la portée ou le bilan des réformes. Pour certains, cette libéralisation ne fut qu'un trompe-l'œil, soit que le phénomène ait été amorcé bien avant, soit que le plan d'ajustement structurel n'ait été que peu « structurel » et les réformes peu profondes. D'autres y voient une véritable rupture utile, mais un processus loin d'être achevé et parfois déséquilibré, certaines réformes de 1991 pouvant se trouver en contradiction avec la planification régionale en cours en Inde. Mais le résultat global est indéniable, comme en témoignent l'augmentation de **la croissance globale** (PIB) et celle du revenu individuel ainsi que le développement des exportations. Des faiblesses demeurent : la part du secteur agricole reste très importante et déséquilibrée, 30 % du PIB et 70 % des emplois ; les investissements en développement humain et en lutte contre la pauvreté sont restés faibles et l'Inde

compte toujours près de **40 % de « pauvres »**⁵. Si la proportion de pauvres vivant avec moins de 1 dollar par jour a diminué au cours des dix dernières années, elle représentait encore en 1997, selon les statistiques de la Banque Mondiale, 44,2 % de la population soit près de 450 millions de personnes et sans doute encore 400 millions aujourd'hui en ordre de grandeur avec quelques dizaines de millions de familles ne disposant guère de plus de 1 dollar chacune.

De même, si les progrès enregistrés **en matière d'alphabétisation** de la population et d'inégalités entre hommes et femmes dans ce domaine semblent encourageants, l'Inde affiche, comme en ce qui concerne **la mortalité infantile**, un des plus mauvais résultats d'Asie. Mais, là encore, les disparités entre Etats indiens sont importantes et empêchent toute généralisation.

Une autre novation tient au fait de **la décentralisation** et de la régionalisation du développement économique : si New Delhi demeure le centre politique du pays, Mumbai (Bombay) et Bangalore sont devenus respectivement les grands centres économiques et technologiques, accueillant une part importante des entreprises étrangères. **Toutefois**, le développement des infrastructures publiques ne suit pas et les goulets d'étranglement sont nombreux. De plus, les Etats adoptent des politiques de développement économique et d'incitation fiscale, créant ainsi des compétitions onéreuses et des disparités économiques et sociales qui s'ajoutent aux tensions et aux distorsions de choix économiques résultant des aléas dans les entrelacs politiques entre l'Etat fédéral et les Etats fédérés.

II - LES POINTS CLÉS D'UNE ÉCONOMIE ÉMERGENTE

A - LA NOTION D'ÉMERGENCE INDIENNE

Le Conseil économique et social, dans son rapport présenté par M. Jean-Claude Pasty « *De Doha à Cancún : la libéralisation des échanges au service du progrès humain ?* »⁶ met en avant l'absence de définition, au niveau international, des « *pays en développement* », alors que les « *pays les moins avancés* » bénéficient d'une définition reconnue par l'ONU et l'OMC, et que des pays qui se considèrent comme en développement ont des économies émergentes avec des taux de croissance très élevés (comme la Chine).

Il n'existe pas de définition internationalement reconnue de « **l'émergence** » ; d'une manière générale, on considère les pays émergents comme ceux des « *pays en développement* » qui pratiquent, d'une manière plus ou moins efficace, l'économie de marché et accèdent aux financements internationaux. Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) **a dégagé trois critères**, purement économiques : le niveau de richesse (revenu moyen par tête inférieur de 70 % au niveau moyen des pays de l'OCDE),

⁵ Voir Gérard Heuzé, « *Les conséquences sociales de la libéralisation en Inde* », Revue Tiers Monde, Tome XLII, 2001, Institut d'Etude du développement économique et social.

⁶ Avis et rapport du Conseil économique et social, n° 13- année 2003.

la participation croissante aux échanges internationaux de produits manufacturés (croissance des exportations de produits manufacturés supérieure de 2 % par an à la croissance des échanges mondiaux) et l'attraction exercée sur les flux internationaux de capitaux (rôle des places financières). **À ce titre, l'Inde se présente comme un pays émergent**, tels le Brésil et l'Afrique du Sud.

En référence à l'Indicateur de développement humain (IDH), mis au point par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Inde se situe en 2001 **au 127^{ème} rang** sur cent soixante-quinze pays. En comparaison, le Brésil se situe au 65^{ème} rang, la Chine au 104^{ème}, l'Afrique du Sud au 111^{ème}, l'Indonésie au 112^{ème} et le Pakistan au 144^{ème}.

La technologie constituant une source de croissance économique à part entière, le PNUD, a mis au point en 2001 **l'Indice de développement technologique (IDT)**, qui classe soixante-douze pays en fonction de leur aptitude à développer des technologies et à les utiliser. Cet indice repose principalement sur la prise en compte de quatre éléments: l'innovation technologique, la diffusion de technologies récentes, la diffusion de technologies anciennes et les compétences humaines.

Mais l'IDT montre également qu'il ne suffit pas de disposer d'un technopôle de rang international pour que la diffusion de la technologie soit assurée à l'ensemble du pays. C'est pourquoi, en dépit de la présence de Bangalore, où se concentre l'essentiel de l'activité technologique ainsi que d'autres centres d'innovation sur son territoire, **l'Inde n'occupe que la 63^{ème} place** sur soixante-douze au classement de l'IDT⁷.

Les critères retenus par l'ONU et l'OMC **pour la définition des Pays les moins avancés (PMA)**, bien qu'ils n'intègrent pas tous les facteurs du sous-développement, sont : un critère de revenu (PNB inférieur à 765 dollars par habitant) ; un critère de qualité de vie, combinant l'espérance de vie à la naissance, la consommation calorique par habitant, le taux d'alphabétisation des adultes et le taux de scolarité et un indice de diversification économique, combinant la part de l'industrie dans le PIB, la part de la main d'œuvre dans l'industrie, la consommation annuelle d'électricité par habitant et un indice de concentration des exportations ; et, enfin, un critère de population (moins de 75 millions d'habitants).

Sur ces critères, **l'Inde peut figurer au nombre des « pays émergents en développement »**: taux de croissance supérieur à 5 %, développement d'une classe moyenne consommatrice, processus de libéralisation de l'économie, politique d'attrait des investissements étrangers, etc. De même, si on calcule en parité de pouvoir d'achat et en poids total de son économie, l'Inde est devenue la quatrième économie mondiale grâce à son taux de croissance moyen de 6 % depuis dix ans (appréciation de la Mission économique Asie du Sud – Ambassade de France).

⁷ cf Rapport sur le Développement humain 2001. PNUD.

Toutefois, si l'on considère les **facteurs sociaux**, la frontière avec le sous-développement est encore floue. En effet, avec plus de 40 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté, l'Inde présente d'importantes disparités de niveaux de vie et l'émergence est loin de bénéficier à l'ensemble des secteurs et à l'ensemble de la population, notamment en matière de droits sociaux.

Par ailleurs les accords conclus au sein de l'OMC vont parfois au-delà de la catégorie des PMA pour reconnaître l'éligibilité de certains Etats à un statut dérogatoire, exemptant alors de certaines dispositions les PMA et une vingtaine d'autres pays dont le revenu par habitant est inférieur à 1 000 USD, parmi lesquels de grands Etats comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie.

Un traitement uniforme à l'égard de pays qui sont dans des situations très inégalitaires en matière de potentiel de développement **est loin d'être pertinent**. Il conviendrait donc de distinguer nettement les Pays les moins développés (PMD), acception plus large que la définition retenue pour les PMA, des Pays émergents en développement (PEED), dont seuls certains secteurs d'activité seraient éligibles au bénéfice des mesures dérogatoires des différentes institutions internationales (par exemple la Chine, l'Inde, la Thaïlande, le Brésil). C'est notamment l'approche privilégiée par l'Union européenne pour accorder des avantages préférentiels, qu'elle lie, par ailleurs, à certaines conditions en matière de respect des droits de l'Homme y compris les droits sociaux fondamentaux, ce qui suscite parfois les réticences de l'Inde.

La question de la qualification de « l'émergence » de l'Inde est problématique quand on sait aussi que, forte de ses réserves de change de 90 milliards de dollars en 2002-2003 (dix-huit mois d'importations) devant atteindre 100 milliards en 2004 et résultant de l'embellie de ses comptes extérieurs, **l'Inde refuse l'aide bilatérale au développement** que lui consacraient de nombreux pays - dont la France -, soucieuse ainsi d'affirmer sa capacité d'être aussi un financier du développement dans les pays plus ou aussi atteints qu'elle par la pauvreté, ce qui témoigne de sa volonté de jouer un rôle important sur la scène mondiale ; elle ne garde une aide bilatérale que de la part des USA, de la Russie, de l'Union européenne, de l'Allemagne, du Japon et du Royaume-Uni.

B - LES PARAMÈTRES ESSENTIELS GLOBAUX

1. Croissance et produit intérieur brut – À l'horizon 2050, l'Inde un des six géants économiques du monde ?

Après les décisions de mise en oeuvre en 1991-92 de la réorientation de son modèle de croissance, le rythme des réformes structurelles de libéralisation de l'économie de l'Inde, d'abord rapide, s'est ralenti par la suite. L'effet en a été que le taux de croissance moyen a été de près de 6 % sur les cinq premières années en moyenne et 5,6 % en 2001 ; puis seulement 4,3 % en 2002 en raison, notamment, des effets de la sécheresse.

Mais **un changement de rythme de croissance intervient en 2003**. Pour la période avril 2003-mars 2004 (l'année budgétaire et statistique ouvre en Inde le 1^{er} avril) le gouvernement prévoit une croissance de 7 % au moins, intégrant une croissance observée au 3^{ème} trimestre 2003 de 8,4 %. Ce serait l'effet de l'excellente mousson 2003 (l'agriculture compte pour 25 à 30 % dans le PIB total), et des premiers résultats des secteurs économiques en fort développement comme les services technologiques et informatiques. La commission de planification prévoit « un potentiel de croissance moyenne de 8 % sur la période 2002-2007 ».

En termes de valeur, le PIB de l'Inde pour 2003 est estimé à 570 milliards de dollars, soit 537 dollars par habitant (Mission économique Asie du Sud – Ambassade de France). Il est établi qu'**il faut une croissance du PIB de 8 % en Inde pour engager un durable recul de la pauvreté**.

En comparaison,

- la Chine a vu depuis 1995 la croissance de son PIB tourner autour de 7 %. En 2002, réalisant une progression de 8 % par rapport à 2001, le PIB a atteint 1 232,7 milliards de dollars, soit un PIB estimé à 961 dollars par habitant. En 2003, les prévisions chiffrent le PIB à 1 391 milliards de dollars avec une pente de croissance supérieure à 8 %, et la banque mondiale table sur un taux moyen de 8 à 8,5 % pour les années 2002-2007 ;
- la Fédération de Russie a vu la croissance de son PIB diminuer depuis 2000, passant de 9 % en 2000 à 5 % en 2001 et 4,3 % en 2002 où il atteignait 346,5 milliards de dollars. Les estimations pour 2003 voient un PIB à 405,1 milliards de dollars (soit 1 400 dollars par habitant) avec un taux de croissance de 4,8 % ; la Banque mondiale estimant le taux moyen sur la période 2002-2006 à 5,2 % ;
- l'Indonésie (220 millions d'habitants) présente un profil de croissance différent : avec un taux de croissance de 3,7 % en 2002, le PIB est chiffré à 179,3 milliards de dollars, soit 815 dollars par habitant. L'année 2003 pourrait voir celui-ci s'élever à 217,4 milliards de dollars (+ 5,3 %) soit 1 010 dollars par habitant. Sur la période 2003-2007, la Banque mondiale estime le taux de croissance moyen du PIB à 3,9 % ;
- le Brésil (200 millions d'habitants) a un profil de croissance plus irrégulier. Plus fortement touché par la crise économique mondiale, le taux de croissance a tout de même pu être maintenu à 1,5 % en 2001, ainsi qu'en 2002 avec un PIB de 452,4 milliards de dollars (soit plus de 2 000 dollars par habitant). Les prévisions pour 2002-2006 envisagent une remontée à un taux moyen autour de 3,4 % ;
- et celle des Etats-Unis a tourné autour de 2,3 % en 2002 (seulement 0,3 % en 2001), le PIB des Etats-Unis s'élevant, cette année là, à 10 416,8 milliards de dollars, soit plus de 40 000 dollars par habitant) ;

- la France, quant à elle, affichait en 2001 un PIB de 1 320,4 milliards de dollars, soit approximativement 21 700 dollars par habitant (chiffres basés sur les taux de change courants, soit 26 400 dollars si l'on se base sur le pouvoir d'achat courant – chiffres OCDE). En 2002, le PIB a atteint 1 431,3 milliards de dollars, soit approximativement 24 000 dollars par habitant.

L'inflation est estimée à +4,3 % en 2002, soit proche de l'inflation moyenne mondiale ; depuis cinq ans elle est assez bien maintenue sous contrôle, les prévisions pour 2003 sont à 4,1 % et pour 2004 près de 5 %.

Rapporté à son poids démographique et à la valeur brute de sa production, si le tournant qu'elle semble amorcer en 2003 se confirmait et se prolongeait, **l'Inde pourrait faire figure dans quarante ou cinquante ans de géant économique mondial**. C'est cette perspective qu'en décembre 2003 la Banque Goldman Sachs a dessinée en prédisant qu'en 2050 les **six plus grandes économies** mondiales **seraient la Chine, les USA, l'Inde, le Japon, la Russie et le Brésil** ; la France aurait été dépassée en 2020 par l'Inde et en 2024 par la Russie. Mais à cet horizon toute extrapolation ne peut être qu'aventurée.

2. Structure des échanges et des IDE

Les échanges commerciaux de l'Inde se développent : en dix ans les exportations sont passées de 6 à 10 % du PIB et de 9 à 12 % pour les importations.

a) Les exportations

En 2003, elles représentent 52 milliards de dollars environ, soit + 19 % par rapport à 2002. L'Inde exporte essentiellement des textiles (pour 26 % du montant total de ses exportations), des bijoux et pierres précieuses taillées (pour 15 %), des denrées agricoles pour 13,5 % (il s'agit de produits de la mer pour 17 %, de riz pour 13,5 %, de coton brut pour 7 %, de café, de noix de cajou, d'épices, de sucre et mélasses pour 5 % respectivement) ; de minerais et produits métallurgiques (pour 9 %), de produits chimiques (à hauteur de 8,5 % : près de la moitié sont des produits pharmaceutiques, l'Inde étant le premier exportateur de médicaments génériques), et enfin, de produits du cuir (pour 3 %). Depuis les années 1990, cette structure des exportations dans ses grandes rubriques et leurs proportions ont peu changé, sauf certains secteurs particuliers qui ont eu une croissance remarquable comme les exportations de services informatiques (déjà multipliées par sept entre 1991 et 1997) ; actuellement ces services tirent déjà la moitié de l'essor de l'exportation. Il est prévu qu'en 2008 ils emploieront 4 millions de personnes et représenteront 7 % du PIB (selon AT Kearney).

En croissance aussi, certains produits alimentaires transformés, des « produits phares » (thé, riz, minerai de fer, pierres précieuses).

Les principaux postes à l'exportation en 2002-2003 étaient toujours les textiles, la bijouterie et la joaillerie (+ 22,4 %), les biens d'ingénierie (composants d'automobiles), les médicaments et les produits pharmaceutiques, les produits chimiques (+ 17 %) et agricoles (+ 13 %). Les biens d'équipement, quant à eux ont connu en 2002-2003 une augmentation de 25 %, les produits de la mer de 12 %, les minerais et produits métallurgiques de 59 %.

Pour la première fois en 2002-2003, les exportations indiennes ont dépassé le seuil des 50 milliards de dollars US, avec 51,8 milliards de dollars. Dans une économie internationale déprimée, cette progression est un indicateur positif pour l'Inde. La part des exportations indiennes dans les exportations mondiales a ainsi doublé en dix ans, **mais sa part n'est encore que de 0,8 % en 2002-2003 (trentième place** au classement des pays exportateurs), l'Inde visant le cap des 1 % en 2007. La politique d'import-export définie pour l'exercice budgétaire 2003-2004 prévoit une forte hausse des exportations, l'objectif étant d'atteindre 80 milliards de dollars d'ici 2007. La priorité sera donnée aux services (secteur représentant déjà presque 50 % du PIB de l'Inde), notamment dans les secteurs du divertissement, de l'éducation, de la santé et du tourisme. Dans une balance commerciale en déficit croissant (- 7,7 milliards de dollars en 2002-2003), **le solde des services est largement bénéficiaire**, les exportations de services représentant environ 20,7 milliards de dollars, en accroissement annuel de 8 %. Dans la politique d'import-export 2003-2004, l'accent est également mis sur l'exportation de produits agricoles et de produits connexes, qui bénéficieront de mesures d'incitation.

b) Les importations

L'Inde se situe **au 24^{ème} rang mondial**, avec, en 2002-2003, un total de 59,5 milliards de dollars (en augmentation de 16,9 % sur un an, due principalement à la hausse de 26,8 % de la facture pétrolière). Les premiers postes sont occupés par les produits de base et intermédiaires non alimentaires (à hauteur de 30 % du montant total de ses importations en 1998-1999), soit du pétrole brut et des produits pétroliers, des biens d'équipement (pour 16,5 % en 1998-1999) et des produits de base destinés à être réexportés après transformation (pour 16 % dont essentiellement des perles et pierres précieuses, des produits chimiques et des textiles). La hausse de 13,3 % en 2002-2003 des importations de produits non pétroliers est inférieure à l'essor des exportations, ce qui conduit à expliquer cette situation par la stagnation des investissements, qui retarderait la reprise industrielle attendue.

c) Les Investissements directs étrangers (IDE)

C'est **le critère essentiel** pour les pays en développement. En Inde, ils ne sont pas aisés à saisir en raison des formes multiples qu'ils présentent et des incitations ou obligations dans certains secteurs de créer des sociétés mixtes avec des capitaux indiens prééminents ; leur recensement peut être perturbé dans leur

évolution au sein des différentes catégories ; de plus les critères de leur calcul ont changé en Inde en 2003.

La principale organisation patronale indienne, la « *Fédération of indian Chambers of commerce and industry* » (FICCI), a publié en 2002 une étude sur les investissements étrangers en Inde. Réalisée auprès de 385 entreprises étrangères, (dans les domaines de l'automobile, de l'industrie manufacturière, de l'énergie, des infrastructures, des nouvelles technologies, du tourisme et de la pharmacie) qui contribuent pour environ 70-80 % des IDE en Inde, elle révèle qu'environ 36 % des entreprises étrangères implantées en Inde réalisent des bénéfices et que 51 % d'entre elles se déclarent satisfaites du marché indien et envisagent d'accroître leur présence, malgré le ralentissement global de l'économie mondiale. Pour la majorité des investisseurs (72 %), les conditions de croissance du marché restent bonnes ou moyennes. Toutefois, la FICCI observe un ralentissement du secteur industriel, une compétition plus intense et une pénétration du marché plus difficile du fait d'obstacles administratifs et d'infrastructures engorgées.

Néanmoins, en 2002, **les flux d'IDE avec 4,8 milliards USD** ont enregistré une croissance de 66,7 % par rapport à 2000, mais faible (+ 1,4 %) par rapport à 2001. Pour 2003-2004 les IDE sont évaluées à près de 6 milliards USD, en croissance notable. Toutefois l'Inde se place bien **loin derrière la Chine**, qui attire 53 milliards USD. Cette faiblesse des IDE s'exprime aussi par rapport au FBCF (4,7 % en 2001 et en 2002 ; on attend 5,4 % en 2003) et par rapport au PIB (1 % en 2001 et 1,2 % en 2002-2003)⁸. Elle s'exprime aussi par le ratio IDE/investissement domestique qui n'est que de 3,2 % entre Inde en 2001 contre 10,5 % en Chine.

L'Etat central a fourni des efforts progressifs, bien qu'insuffisants aux yeux des entrepreneurs, afin de simplifier la gestion des demandes et approbations d'IDE: le nombre des demandes par voie automatique est passé de 16 % en 2000 à 29 % en 2001. Le pourcentage des IDE réalisés par rapport aux approbations a également augmenté de 29 % en 1996 à 53 % en 2000.

La FICCI indique également qu'en comparaison avec d'autres destinations d'IDE, l'Inde ne satisfaisait plus en indice qualitatif en 2002 que 43 % des investisseurs étrangers contre 66 % en 2001, les événements du 11 septembre 2001 et la situation tendue par endroits étant invoqués.

S'ouvrant plus largement depuis 1991 aux IDE, l'Inde est soucieuse **de leur régulation**. Ainsi, le secteur de la fabrication des équipements de la défense (munitions et autres produits relatifs à ce secteur) est-il transféré dans la liste des secteurs requérant une licence. Dans d'autres secteurs, une hausse du plafond des investissements a été décidée. Désormais, les IDE sont autorisés à hauteur de 49 % dans le secteur bancaire, 100 % dans le secteur pharmaceutique (contre

⁸ Chiffres de la Mission économique Asie du sud – Ambassade de France.
FBCF : Formation brute du capital fixe.

74 % précédemment), 100 % dans celui de l'aviation civile. Le plafond des IDE dans le secteur des télécommunications a été relevé de 49 % à 74 % pour les fournisseurs de services internet, dans l'hôtellerie et le tourisme, il peut désormais atteindre 100 % pour certains projets contre 51 % auparavant. Dans l'immobilier (développement de nouvelles communes), les IDE sont autorisés à 100 %, sous réserve toutefois des directives du ministère du Développement urbain. Enfin, dans le secteur des transports publics, les IDE sont autorisés pour la première fois, ce secteur étant désormais ouvert intégralement.

Malgré cela **le niveau des investissements étrangers en Inde est toujours très insuffisant** ; la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) la range, comme les autres pays de l'Asie du sud, en faible potentiel d'IDE (Inde : 84^{ème} place mondiale) et en faible indice de performances (120^{ème} place mondiale).

Dans la notation dite « rating »⁹ la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) classe l'Inde en **A4** tout comme l'Afrique du Sud, la Chine se situe en A3 alors que le Brésil est en C et le Pakistan en D.

d) Répartition géographique des échanges

Les premiers fournisseurs de l'Inde sont l'Union européenne (24,4 % du montant total des importations indiennes ces cinq dernières années) et 20 % en 2002-2003, les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) (20 % en 1997), les Etats-Unis 8,2 % en 2001 et 7,2 % en 2002-2003, le Japon (3 %), la Chine (4,5 %), la Corée du Sud, la Malaisie et Singapour (3 % respectivement). La Belgique est à 6 % mais il s'agit surtout des pierres précieuses taillées en Inde et retournées à Anvers. Le Royaume Uni est à 4,5 %, l'Allemagne à 3,9 % et la France à 1,8 %. Après la transformation de l'Union soviétique, la Russie a perdu progressivement, au cours des années 1990, son rang de partenaire privilégié. L'Europe, les Etats-Unis et le Japon ont également cédé des parts aux pays du sud-est asiatique et à la Chine durant cette décennie. Les pays qui font des délocalisations industrielles en Inde voient naturellement leur part d'exportations vers l'Inde diminuer par l'effet d'approvisionnements désormais fabriqués en Inde ; ainsi l'Allemagne qui délocalise des machines outils a vu en deux ans ses exportations passer de 4,6 % à 3,9 %.

S'agissant des clients de l'Inde, en tête figurent les pays de l'Union européenne représentant près du quart des exportations totales, soit 24,5 % sur les 5 dernières années. En 2001, les exportations indiennes avaient pour destination les Etats-Unis à hauteur de 20,9 % (+ 29 % selon l'exercice 2001-2002), les pays du Golfe pour 8,6 % (les Émirats Arabes Unis ayant enregistré une hausse de 33 % en 2001-2002), le Japon avec une part de 4,8 % (en hausse de 24 % en 2001-2002), la Chine pour 4,2 % (cette dernière a affiché une croissance spectaculaire de 97 % en 2001-2002), les exportations indiennes vers Singapour enregistraient également une hausse de 59 %.

⁹ Voir en annexe 3 la signification de la notation par la COFACE.

Présente en tête des pays extérieurs pour ses mouvements financiers, l'île Maurice le doit à l'importance de sa population indienne qui sert de plaque tournante à certains flux monétaires (amont et aval) qui profitent fiscalement de cette base extérieure aux liens étroits avec l'Inde.

e) Transferts et « diaspora »

12 milliards de dollars de **transferts privés** sont réalisés de l'extérieur vers l'Inde, surtout au profit des familles en général pauvres ou modestes et sont essentiellement destinés à la consommation courante. **La diaspora indienne** représente en effet 20 millions de personnes et pèserait 160 milliards de dollars par an, mais ne contribue qu'à hauteur de 9 % au flux des investissements directs étrangers. A titre de comparaison, la diaspora chinoise (50 millions de personnes et 700 milliards de dollars annuels) contribuerait à près de 60 % des investissements directs étrangers, soit 40 milliards de dollars.

C - LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES SPÉCIFIQUES

Depuis 1991, les gouvernements successifs ont mis en place des leviers de développement par divers moyens macro-économiques, tels que plus de rigueur dans les finances publiques et l'administration du crédit, avec un volontarisme budgétaire significatif dans le budget 2002-2003 de l'Etat, le lancement en 2001 de zones économiques spéciales, les plans quinquennaux, ou ce qui est appelé la révolution verte.

1. le budget fédéral 2002-2003 et 2003-2004

Lors du vote du budget 2002-2003 en juin 2002, le Parlement indien avait opté pour un réformisme momentanément plus prudent, notamment en raison des difficultés d'exécution du budget précédent qui ne put atteindre les résultats visés de réduction de la dette publique. Il reposait néanmoins sur une croissance de 6,5 %, avec un taux d'inflation stable, autour de 4 %, et un déficit budgétaire de 5,3 % du PIB. L'absence d'annonces spectaculaires caractérisait ce budget 2002-2003, tout en poursuivant la ligne des réformes, techniques pour la plupart, essentiellement dans le secteur agricole et monétaire, des mesures favorables aux investissements étrangers et une poursuite des privatisations.

Voté au premier semestre 2003, **le budget 2003-2004**, dans la perspective des élections générales de 2004, est favorable aux consommateurs au niveau des déductions possibles et des réductions des droits de douanes et d'accises. Par ailleurs, il met fortement l'accent sur les infrastructures et la réalisation de projets dans des domaines clés : grands projets énergétiques, 48 nouveaux projets routiers, rénovation et modernisation de deux aéroports et de deux ports. Le budget 2003-2004 prévoit également l'introduction d'une TVA au niveau des Etats fédérés et l'exonération d'impôts sur les dividendes dès le 1^{er} avril 2003. Concrétisant la volonté d'ouverture de l'économie indienne, le budget prévoit une réduction des droits de douane de 30 à 25 % en moyenne pour les importations, l'augmentation du plafond des investissements étrangers dans les

banques privées de 49 à 74 %, l'ouverture à la concurrence de la production de 75 produits, jusque-là réservés à la petite industrie. Les réactions observées à l'égard de ce budget sont globalement positives, en dépit **d'un déficit public grandissant** qui inquiète certains observateurs. Les dépenses totales du budget fédéral s'élèvent à 4 388 milliards INR¹⁰, avec un déficit estimé à 1 536 milliards INR, soit 5,6 % du PNB indien, près de 10 % du budget (un peu inférieur à celui de 2002-2003), et une dette de 86 % du PIB. Il faut y ajouter les dettes budgétaires des Etats très élevées pour quelques-uns, qui font un déficit public total de 120 à 150 % du PIB.

2. Les zones économiques spéciales

En vue de faciliter les **activités manufacturières et commerciales** à des fins d'exportation vers les marchés mondiaux, le gouvernement a modifié à partir du 1^{er} avril 2001 de nombreux règlements, notamment la levée de toutes les restrictions quantitatives sur les importations. Il a surtout créé des Zones économiques spéciales (ZES) - *Free Trade Zones (FTZ)* - actuellement au nombre de onze dont deux sont privées (ZES de Pipavav dans l'Etat de Gujerat, ZES de Tuticorin dans le Tamil Nadu) et sept sont d'anciennes zones franches (Mumbai, Kandla, Vishakhapatnam, Noida, Chennai, Falta et Cochin). Ces « *plate-formes de production spéciales* » présentent notamment des avantages pour les investisseurs étrangers.

Ainsi, les investisseurs peuvent investir à hauteur de 100 % dans les établissements manufacturiers (presque tous les secteurs). Ils ne sont soumis à aucun plafond pour les unités manufacturières réservées à la petite industrie (biens de consommation). Enfin, ils peuvent librement importer des biens d'équipement et des matières premières.

Par ailleurs, on relève ces mesures d'incitation :

- l'amortissement des biens importés est étalé sur huit ans au lieu de cinq ans ;
- les entreprises sont exemptées de toute obligation en matière de valeur ajoutée et d'exportation ;
- les projets de construction de ZES auront le statut d'infrastructures (loi des finances 2001) et bénéficieront d'abattements fiscaux spéciaux ;
- les unités implantées dans les ZES sont exonérées d'impôts jusqu'en 2010 ;
- la fabrication des produits réservés à la petite industrie ne requiert aucune licence (dérogation) ;
- une partie de la production peut être sous-traitée à l'étranger ;
- les ZES fournissent les infrastructures et les installations de base ;

¹⁰ Une roupie indienne = 0,03 dollar.

- les bénéfices peuvent être intégralement et facilement rapatriés ;
- les entreprises sont obligées d'avoir des bénéfices nets en devises étrangères ;
- un guichet unique permet d'accélérer les procédures d'importation et d'exportation.

Ces ZES s'ajoutent aux unités de production 100 % tournées vers l'exportation - EOU (100 % *Export oriented units*), ainsi qu'aux zones spéciales export - EPZ (*Export processing zone*) qui ont vocation à produire des biens destinés à l'exportation.

Les EPZ permettent à des zones sans taxes d'être compétitives sur le marché international ; les EOU bénéficient des mêmes avantages que les EPZ (licences d'importation non exigées, exonérations de droits de douane sur les importations destinées à l'industrie, etc.), mais elles offrent de plus larges possibilités en termes de matières premières, de savoir-faire technologique, d'existence de tissu industriel et d'expansion géographique. Il serait nécessaire que dans ces zones (ZES, EOU, EPZ), les droits syndicaux ne pâtissent pas d'entraves.

3. La révolution verte

Dès 1947, ont été lancés des plans de réorganisation foncière et de remembrement rural visant à une meilleure diffusion technologique, et à l'accroissement de la productivité et de la production ; ils se sont concrétisés par une redistribution aux petits paysans de terres dégagées par le gouvernement, des incitations à la coopération et des programmes communautaires parrainés par les « *panchayati raj* », administrations autonomes élues au suffrage universel et dont un tiers des membres est issu des castes inférieures.

Cette « *Révolution verte* » a permis à l'Inde de se rapprocher maintenant de **l'autosuffisance alimentaire globale** : la production de riz et d'huiles végétales a été multipliée par quatre depuis les années soixante, celle de sucre de canne par cinq et de blé par dix. Les principaux leviers de croissance ont été l'introduction de variétés de semences (en particulier de riz et de blé) à haut rendement productif, le développement des canaux d'irrigation, la diversification des souches de semences, l'utilisation des engrais chimiques et le développement d'équipements pour le stockage et la distribution. Elle a pu s'adosser à une recherche technologique publique tant indienne qu'internationale, aux investissements privés de la recherche agricole (qui ont triplé), à ses universités d'agriculture, et à son Conseil indien de la recherche agronomique (ICAR), chargé de superviser et coordonner le travail de différents instituts de recherche gouvernementaux et des programmes de recherche sur les produits de consommation. Ceci a permis en particulier de développer des variétés locales

améliorées au retour d'investissement élevé¹¹ ; est tentée aussi la persuasion d'user de semences génétiquement insecticides, malgré les pesanteurs culturelles¹².

Cependant, d'une manière générale, la croissance de **la productivité** suit à peine la croissance démographique et les investissements agricoles privés commencent à stagner ; le gouvernement indien a dû maintenir **sa politique de soutien des prix agricoles**, que mettent en œuvre des institutions telles la *Food corporation of India* (FCI) dont les fonctions sont l'achat, le stockage, l'export et l'import de récoltes.

Malgré l'accroissement des disponibilités agricoles globales, le monde rural est encore marqué par des poches de population sans sécurité alimentaire, en extrême pauvreté dans leur niveau de vie, et en **inégalité de répartition des produits de la terre**. Une plus grande inégalité encore atteint **les femmes rurales** pauvres qui sont rarement prises en compte par les programmes de recherche et de développement en tant que clientes ou utilisatrices de techniques améliorées ; alors que les tâches manuelles qu'elles accomplissaient traditionnellement disparaissent du fait de leur mécanisation progressive.

Mais il est essentiel pour cette population de 800 millions de ruraux, d'améliorer ses conditions d'existence et le niveau de la production disponible afin d'aboutir aussi à enrayer le mouvement important **d'exode rural** vers les villes et leurs bidonvilles.

En particulier la mise en œuvre de micro-crédits est un des outils de cette politique, nécessairement volontariste.

4. Les plans quinquennaux

La volonté organisatrice de l'Etat s'exprime, depuis 1957, dans des plans quinquennaux. Nous sommes en cours d'exécution du neuvième plan quinquennal (1997-2002), entré finalement en vigueur en 1999, qui avait pour objectifs de relever le taux de croissance à 7,5 % jusqu'en 2002 ; atteindre une progression annuelle de la production agricole de 3,5 % ; augmenter les exportations de 11,8 % par an ; passer d'un taux d'investissement de 24,9 % à 28,2 % du PIB et d'un taux d'investissement étranger de 1,1 à 2,1 % du PIB par rapport au plan précédent ; et enfin réduire le déficit du budget de l'Etat fédéral à 3,92 % du PIB ; ce qui s'est avéré hors d'atteinte pour beaucoup des objectifs fixés.

¹¹ Rapport de 1999 de l'IFRI sur la recherche agronomique et la croissance de la productivité en Inde.

¹² On estime que 40 % des récoltes (y compris le coton et millet) disparaissent par le fait des insectes, rongeurs, prédateurs et mauvaise conservation.

Le dixième plan quinquennal (2002-2007) qui débute en 2003 en raison des retards accumulés, s'articule autour des points suivants :

- Objectif de croissance annuelle à 8 % en axant l'effort sur les secteurs à forte consommation de main-d'œuvre, afin d'accélérer la réduction de la pauvreté.
- Dans cette optique, les indicateurs seront orientés vers le « développement humain » avec notamment :
 - réduction du taux de pauvreté de 5 points en 2007 et de 15 points à l'horizon 2012 ;
 - scolarisation de tous les enfants en 2003, effective pendant au moins cinq ans pour 2007 ;
 - réduction de 50 % en 2007 de l'écart existant entre homme et femmes en matière d'analphabétisme et de salaire ;
 - réduction du taux d'accroissement démographique à 1,6 % par an à l'horizon 2012 ;
 - augmentation du taux d'alphabétisation à 75 % ;
 - réduction du taux de mortalité infantile à 45‰ pour 2007 et à 28‰ pour 2012 ;
 - augmentation des surfaces boisées de 25 % pour 2007 et 33 % pour 2012 ;
 - amélioration de l'accès durable à l'eau potable dans tous les villages ;
 - nettoyage des principales rivières polluées pour 2007.
- Diminution continue du rôle du gouvernement en tant qu'entreprise publique.
- Amélioration des infrastructures existantes et fin des travaux en cours.
- Priorité accordée au secteur de l'énergie en termes de rentabilité et de viabilité financière.
- Amélioration du rôle du secteur financier pour assurer des financements viables aux petites entreprises et au secteur agricole, et dans des participations à des projets d'infrastructure à long terme.
- Intégration de l'Inde dans l'économie mondiale qui implique des réductions tarifaires douanières et la fin des restrictions quantitatives sur les échanges commerciaux ; le taux maximum douanier à l'importation est de 23 %, contre 350 % en 1992.
- Redistribution équitable des fruits de la croissance : des objectifs dans chaque Etat fédéré doivent être déterminés et les secteurs intensifs en main d'œuvre seront privilégiés.

M. Naud Kishor Singh, ministre d'Etat (commission du Plan) pense que **la croissance à 7-8 % est maintenable** par les effets de quatre atouts principaux de l'Inde : augmentation du nombre de jeunes et de celui des actifs employés – expansion de la consommation, du taux d'épargne (23 % déjà atteint), et des classes sociales à pouvoir d'achat de type occidental – leader mondial dans le secteur des services de haute technologie – accroissement de la productivité.

La Mission économique Asie du Sud auprès de l'Ambassade de France à New Delhi met l'accent pour le moyen terme sur les facteurs « d'exubérance » tels la bonne mousson 2003, la consommation privée très soutenue, l'inflation contenue, le niveau des taux d'intérêt, la balance courante positive depuis 2001, les entrées de capitaux et l'accroissement des réserves de change ; **tout en s'interrogeant** sur les « effets de cycles », le faible taux d'IDE, le niveau très élevé de la dette et des déficits publics, le retard pris par les privatisations, les insuffisances de l'alphabétisation et le protectionnisme encore maintenu dans de nombreux secteurs.

D - LA STRUCTURE DE LA CONSOMMATION ET LA DIFFÉRENCIATION DES POUVOIRS D'ACHAT

Il n'existe pas en Inde de marché uniforme, à l'exception de quelques produits de base. La mosaïque culturelle et linguistique influe sur les comportements économiques et les modes de consommation ; notamment l'ouverture aux produits étrangers est très variable selon les groupes sociaux, les groupes culturels, l'Inde urbaine et l'Inde rurale. Les habitudes de vie sont également différentes entre le nord et le sud de l'Inde. Au regard de l'alcool, certains Etats sont « dissuasifs » d'autres non.

Considérée comme la seconde zone de consommation potentielle du monde, l'Inde est cependant **loin de représenter un marché d'un milliard de consommateurs** du type des pays moyennement avancés. On estime qu'aujourd'hui, environ 200 millions de personnes ont une capacité moyenne de dépenses annuelles en biens consommables des ménages de 730 USD par habitant. Dans son rapport, la Banque mondiale précise que les 10 % les plus riches représentent 33 % des dépenses de consommation finale des ménages. 100 millions d'Indiens auraient des dépenses annuelles d'au moins 1 000 USD (en France, les dépenses de consommation des ménages s'élèvent, toutes catégories de revenus confondus, à 1 300 USD par personne et par an). **En prenant en compte les parités de pouvoir d'achat**, on considère qu'environ **200 millions de personnes** disposent d'une capacité de consommation en biens durables de 3 360 USD par an, et de 4 800 USD pour 100 millions d'entre eux. Cette « *classe moyenne* » indienne¹³ ainsi définie, (soit quarante millions de

¹³ Une autre définition de la classe moyenne indienne est donné par le NCAER (Conseil national des recherches économiques appliquées) sur un listing différent des biens durables consommés ; elle serait de 284 millions de personnes en 2000, avec un revenu accru de 17 % en trois ans, en accélération.

ménages, sur une base de cinq personnes par ménage) a accès à des biens durables de base (téléviseurs, appareils ménagers, etc.) et la moitié (vingt millions de ménages) une consommation plus diversifiée de biens techniques ou de provenance étrangère. Sur ces vingt derniers millions de ménages, cinq millions (soit 25 millions de personnes environ) sont considérés comme riches, ayant accès à des biens importés de valeur et pouvant posséder une ou plusieurs voitures.

La classe moyenne indienne est aussi celle dont la consommation croît le plus rapidement, favorisée aussi par la baisse récente des taux d'intérêts des prêts à la consommation ; elle ne représentait que 14 % des ménages en 1990, elle représente aujourd'hui 30 % et les études estiment cette proportion à 40 % en 2007, soit près de 430 millions de personnes. Toutefois **les catégories pauvres et très pauvres** de la population indienne représentent toujours 13,2 % des ménages, soit environ 80 millions de ménages et 500 millions de personnes - leur famille étant plus nombreuse - malgré les prévisions optimistes du plan visant les 8 % de croissance d'ici 2007.

Ceci témoigne que les points d'expansion profitent aux classes moyennes et supérieures et peu aux autres.

Si la majeure partie des populations consommatrices vit dans les métropoles, **75 % de la population indienne vit dans les campagnes**. Le marché rural s'est cependant développé depuis une dizaine d'années, notamment s'agissant de biens de consommation courante de base (lessives, cigarettes...) et durables (bicyclettes, radios, TV noir et blanc...) pour lesquels il représente la moitié du marché indien.

Un autre changement est important en milieu urbain et semi urbain : la multiplication des **foyers ou homme et femme travaillent** à l'extérieur, 37 % en classe moyenne, dit-on ; c'est important pour l'évolution du statut de la femme et pour les habitudes d'approvisionnement, quasi totalement vers la petite boutique et le micro-commerce des rues actuellement.

III - L'OFFRE CULTURELLE, ÉDUCATIVE, ET DE RECHERCHE

L'Ambassade de l'Inde en France a répertorié en France métropolitaine 57 associations culturelles aux activités artistiques et spirituelles indiennes les plus diverses (arts et artisanat, musique, danse, théâtre, débats, religions...). D'une manière générale, la culture indienne s'exprime dans tous les domaines artistiques par une puissante tradition folklorique, et puise ses origines dans les influences nées de la diversité des populations, du fait de leurs origines, leurs langues, leurs religions, leurs régions d'implantation. La forte émergence d'une spécificité identitaire hindoue contribue à forger une culture au fondement commun de nature nationale bien que porté par des bases religieuses issues de traditions diverses. Si sa richesse culturelle est incontestable et enracinée, l'Inde fait face, néanmoins, au problème permanent d'intégrer de nouvelles perceptions culturelles tout en conservant ses traditions et ses valeurs (par exemple

l'interdiction de diffusion d'une chaîne télévisée française en 2001, *Fashion TV*, au motif que ses programmes étaient trop vulgaires et allaient à l'encontre de la culture indienne).

A - CULTURE

Rapports plus aisés avec le monde anglo-saxon.

L'influence britannique est indéniable, ne serait-ce qu'à travers l'utilisation de l'anglais, surtout dans les classes dirigeantes et moyennes, le tertiaire supérieur, le commerce et l'enseignement. Si une partie de la littérature et des arts indiens a intégré l'apport de l'arrivée des musulmans dans le nord de l'Inde, ce sont les Britanniques qui ont introduit le livre moderne dans la culture indienne dont les récits étaient traditionnellement transmis par voie orale au fil des générations.

Toutefois, les Indiens ont su préserver et faire prospérer leur propre culture et sa diversité : l'imprimerie a permis l'émergence d'écrivains de langues régionales, les réflexes nationalistes de la fin du XIX^{ème} siècle et du XX^{ème} ont fait aussi résistance à l'entrée des symboles culturels de l'Occident. Le Sud a gardé une identité « dravidiennne », en différence de « l'aryenne » du Nord et du Centre.

1. Attractivité spirituelle et touristique

Les influences de la **culture indienne** sur les sociétés occidentales sont nombreuses, de la médecine ayurvédique au yoga, en passant par le bouddhisme ou même le Kāma-sūtra. La philosophie est l'une des composantes essentielles de la civilisation indienne. Diverses influences métaphysiques s'entremêlent, pour mettre en lumière des thèmes essentiels chers aux Indiens, tels « *l'unité fondamentale derrière le foisonnement des apparences* », la recherche de la vérité, le sens de l'unité, le détachement, l'obéissance, la tolérance, la non-violence et la maîtrise de soi. Les fêtes et moments clés de la vie (naissance, mariage et mort) occupent une place privilégiée dans la culture indienne, des parents pouvant, par exemple, s'endetter à vie afin d'offrir une dot importante à leur fille.

Sur le plan du tourisme, l'Asie du Sud a connu une année faste en l'an 2000, se démarquant comme une destination touristique nouvelle ; l'Inde arrivait alors en première position avec 2 624 000 arrivées soit une hausse de 5,7 %, générant des recettes de 3,51 milliards de dollars pour des dépenses touristiques s'élevant à 540 millions de dollars. Par rapport à 2001, année de baisse mondiale du tourisme, 2002 a vu l'Asie du Sud en progression de 2 % alors que l'Asie du Nord-Est augmentait de 12 %, l'Asie du Sud-Est de 4 % et l'Océanie de 1 %. Si le trafic touristique a connu au cours des dix dernières années une croissance de 6 % en moyenne, l'Inde a affiché en 2002 un recul de 6,6 % de fréquentation touristique (chiffres de l'Organisation mondiale du tourisme). Par comparaison, la Chine se place au 5^{ème} rang mondial des

destinations touristiques, avec 33,2 millions de touristes internationaux en 2001 (+ .11 % en 2002) soit une part de marché de 5,1 % du tourisme mondial et 19,9 milliards d'euros générés en 2001. Le tourisme représente en Inde le deuxième poste d'entrées en devises du pays, après le textile.

Le Gouvernement indien aide le tourisme à coût partagé avec les Etats fédérés et contrôle divers organismes, tels que *l'Indian tourism and development corporation*, *l'Indian institute of tourism and travel management*, *le National council for hotel management and catering technology*, *le National institute of water sports*, etc. Les privatisations prudentes et récentes en ce domaine peuvent être ouvertes aux investissements étrangers, notamment en ce qui concerne *l'Indian tourism development Corporation* (chaîne de 33 hôtels) et *l'Hotel corporation of India limited* (chaîne d'hôtels et de restaurations aéroportuaires).

Au premier rang des lieux de pèlerinage hindous, on peut citer le temple Jagannath à Puri, en Orissa, celui de Tirupati en Andhra Pradesh ou encore celui de Madurai au Tamil Nadu. De même, les lieux saints bouddhiques à Sanchi, en Uttar Pradesh, et l'Université de Nalanda au Bihar, remontant au premier millénaire avant notre ère, présentent un intérêt culturel et touristique certain. D'un point de vue architectural, les temples de Konark (Orissa), de Khajuraho (Madhya Pradesh) et de Tanjore (Tamil Nadu), accueillent de nombreux touristes. Le Taj Mahal, sans doute le lieu le plus visité par les touristes internationaux, est à lui seul le témoin de l'époque faste des Maharadjahs indiens.

Par ailleurs l'attractivité du Népal sert le tourisme indien et son activité aérienne de transit.

2. Les influences culturelles et les arts traditionnels

L'Inde possède plus de 60 000 bibliothèques, dont celle de Delhi est l'une des plus riches. On dénombre plus de 350 musées, dont certains abritent d'importantes collections historiques et archéologiques (*Government museum, national art gallery à Madras, National museum de New Delhi, Sarnath museum de Varanasi, Indian museum de Calcutta*), ou des collections d'art moderne et médiéval.

La coexistence de différentes confessions religieuses minoritaires (bouddhisme, jaïnisme, etc.) et de la religion hindouiste dominante, si elle n'a jamais été paisible, a néanmoins été un facteur d'influence mutuelle à l'origine des premières œuvres d'art et sculptures classiques. En architecture, les musulmans ont introduit le motif du lotus, et l'époque médiévale l'architecture religieuse. Mais les réalisations architecturales grandioses, tel le Taj Mahal construit à Agra, ont connu leur apogée sous le règne des grands empereurs Moghols, à l'instar de l'illustration de manuscrits, de la peinture miniature, des arts décoratifs et de l'évolution de la musique hindoustani du nord, le sud créant son propre style musical à travers la musique karnatique.

La musique tient également une place importante dans la culture indienne, en témoignent les nombreux films musicaux et les « comédies musicales ». Elle est, plus que ne peut l'être l'hindi, dans une société multilingue, une forme de langage universel complémentaire de l'image. Cette musique moderne, influence de pop arabe, de musique classique indienne, qui se mélange parfois à des reprises de célèbres mélodies occidentales, au rock ou aux musiques électroniques, constitue aussi la seule forme de musique de variété en Inde : il existe peu de production musicale dite « de variété » en dehors de celle produite pour les films et commercialisée avant même leur sortie.

L'art moderne a une place de choix en Inde et témoigne d'une sensibilité esthétique, soit figurative, soit abstraite, soit vestimentaire, soit architecturale, qui est dans les ressorts intimes de l'âme indienne. La peinture en particulier est foisonnante et propagée largement à l'étranger au travers de multiples manifestations culturelles soutenues par la diaspora indienne.

3. Le cinéma

L'importance du cinéma dans la société indienne dépasse le cadre du simple divertissement, et **représente le premier loisir**, passion nationale des Indiens au même titre que le cricket, toutes origines et classes confondues. On compte même d'anciennes stars de cinéma au nombre des représentants politiques, notamment dans le Tamil Nadu. En effet, le cinéma est un vecteur de transmission des valeurs culturelles et de « résistance » à l'occidentalisation, et s'inscrit dans la lignée du culte de l'image présent dans la pensée indienne : saisir une réalité, un précepte de vie et une sagesse au-delà des apparences de l'image.

Apparu en Inde en 1896 (le premier film indien datant de 1899), le cinéma commence à devenir une industrie dès les années 1920. L'arrivée du cinéma parlant, dans les années 1930, marque les débuts des films en langue régionale et voit le développement d'un cinéma « social » revendicatif. Organisant son premier festival international de cinéma en 1952, l'Inde voit émerger ses premières stars, notamment des réalisateurs, comme Satyajit Ray, qui obtint le Grand Prix du documentaire du festival de Cannes en 1956. La popularisation du cinéma et des comédies musicales date des années 1970, et n'est plus seulement l'apanage du Nord de l'Inde.

Chaque jour, ce sont 14 à 15 millions de spectateurs qui fréquentent les quelque 13 000 salles indiennes. La production cinématographique indienne représente **plus de 1 000 films** et près de 900 courts métrages par an pour plus de 10 milliards d'entrées. Si l'impact de la télévision, du satellite et du DVD ne semble pas avoir d'effet significatif en regard de la fréquentation des salles, elle est néanmoins en **équilibre économique fragile** : 65 % des films seraient déficitaires, 25 % rentrent dans leurs frais pour 10 % qui sont de véritables succès ; le sous-équipement en salles de projection en est-il la cause, avec seulement treize salles pour un million d'habitants ? Est-ce l'essoufflement de la

part du public dû à la faiblesse de la qualité des films ? Est-ce l'effet de circuits financiers réputés opaques ? Est-ce le handicap de la piraterie, le pays étant dépourvu de législation relative au copyright ou une qualité insuffisante pour les goûts nouveaux ? Est-ce les difficultés sur des sites de tournage où des artistes estiment être « exploités » au mépris de leurs droits sociaux.

L'arrivée des **multiplexes** en Inde, déjà deux à trois dans les périphéries des grandes villes, est ressentie positivement et ne fait pas craindre une arrivée déstabilisante du cinéma américain, dont la présence a été faible jusqu'à présent. La part des films étrangers est de 5 % de la diffusion, essentiellement des « *english films* » dans les grandes agglomérations urbaines. Le cinéma s'est également développé sur un plan régional ; outre les trois principaux pôles de production que sont Bombay, Calcutta et Madras, ont émergé ceux de Trivandrum, Hyderabad et Bangalore, apportant chacun leurs propres spécificités.

Bombay est le centre de l'industrie cinématographique, communément appelée « *Bollywood* ». Chaque Etat dispose néanmoins de ses centres de production en langue locale : par exemple : Kodambalkam ou Kollywood pour les films en langue tamoule, Hyderabad ou Tollywood pour le Telugu, etc., mais la majeure partie de la production se fait en hindi et n'est pas toujours doublée ni même sous-titrée. Pour pallier l'incompréhension à laquelle ils s'exposent (hétérogénéité des niveaux culturels parmi les spectateurs, illettrisme), les réalisateurs ont mis au point une syntaxe visuelle (accentuation des expressions et du jeu des acteurs), et développent généralement des intrigues simples véhiculant des valeurs universelles grâce à des personnages relevant d'archétypes.

Un film indien répond à des **règles d'usage constant** : d'une durée souvent de trois heures, il doit comporter au moins trois danses et six chansons, une intrigue principale dramatique et une intrigue secondaire comique. Les films indiens s'exportent, essentiellement en Afrique (le marché nord-africain est notamment une source importante de rentrées financières pour le cinéma indien comme en témoigne son succès rencontré au dernier Festival international du film de Marrakech), au Moyen-Orient et dans certaines régions du sud de l'ex-URSS et sur tout le pourtour de l'Océan indien. Ces pays y voient des films d'une meilleure qualité que leur production locale et aux scénarii en accord avec une morale « pudique » capable de passer la barrière de leur censure tout en représentant une alternative au cinéma américain et à l'attrait de l'occidentalisation. Néanmoins, le cinéma indien s'ouvre peu à peu aux normes occidentales et veut intéresser à l'étranger les Indiens émigrés, exportant pour eux dans des pays tels les Etats-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne.

Le **marché des films indiens**, au lieu de s'homogénéiser, s'est ainsi diversifié au cours des dix dernières années avec l'émergence de nouveaux publics, à l'intérieur des grandes villes comme à l'étranger. On peut d'ailleurs opérer un classement des films indiens selon diverses catégories : le cinéma

populaire traditionnel (dit « *Bollywood* »), les « *Art films* » (cinéma d'auteur ou dit « *parallèle* »), le « *middle cinema* » et les films « *India worldwide* ». Dans ces deux dernières catégories, qui peuvent s'éloigner de leurs repères culturels propres, les films sont tournés en hindi et sous-titrés en anglais. Les films de la catégorie « *India worldwide* » sont destinés à l'importante communauté indienne à l'étranger ; souvent il s'agit de films financés à l'étranger, parfois en co-production indienne, mais obéissant à un langage cinématographique occidental grâce à de jeunes réalisateurs parfois issus de la diaspora indienne. Certains y voient « *l'émergence d'un nouveau cinéma d'auteurs non-résidents* »¹⁴ pouvant être des co-productions internationales, tournés en Inde ou adaptés de sujets indiens.

Les films documentaires financés généralement par des organismes gouvernementaux ou apparentés, ont un cahier des charges très précis, mais la tendance est à l'allègement des contraintes tel que constaté par exemple au festival de Bangalore.

Le système indien de **censure** cinématographique est régi par le *cinematograph act* de 1952, qui organise le fonctionnement du *Central board of film certification* (CBFC), dont les dispositions sont mises en œuvre par les Etats, avec des panels de conseillers représentatifs des différents intérêts de la société indienne. La loi de 1952 définit quatre catégories de certificats accordés aux films depuis 1983 : certificat « U » (tous publics, « *universal exhibition* »), certificat « A » (public adulte), certificat « UA » (audience tout public mais sujette à accord parental pour les enfants âgés de moins de douze ans) et le certificat « S » (réservé à un public de spécialistes). Partie intégrante de ce système, le *Film certification appellate tribunal* (FCAT), traite des pourvois en appel des décisions du Bureau de censure. Cette censure est également applicable aux films étrangers importés en Inde, aux films doublés et aux vidéos.

B - ÉDUCATION- FORMATION

Le système indien repose sur un programme d'enseignement commun à toute la nation, qui connaît des adaptations en fonction de décisions régionales des Etats fédérés.

1. Scolarisation dans le primaire, le secondaire et le supérieur

La scolarisation des enfants indiens est obligatoire et gratuite jusqu'à 14 ans, selon la Constitution, un minimum de huit années est requis, sous peine d'amendes pour les parents. Le gouvernement avance un taux d'alphabétisation de 65,4 % en 2001 (contre 52,2 % en 1991), et, en l'espace de dix ans, l'ouverture de plus de 130 000 écoles et la scolarisation de 24 millions d'enfants supplémentaires. Il prévoit de concentrer ses efforts sur les cinq Etats regroupant 75 % des enfants non scolarisés du pays, en y associant les ONG. **Le taux net de**

¹⁴ Voir à ce sujet, le compte-rendu de mission de Mme Tarbouriech (2001), réalisée pour le ministère des Affaires étrangères (DGCID).

scolarisation s'élève aujourd'hui à 71 %, mais avec d'importantes disparités : dans les zones urbaines, plus de 80 % des enfants sont scolarisés, et dans les zones rurales 60 % ; **disparités entre Etats** qui sont gestionnaires des politiques éducatives, alors que l'Etat central se contente de définir les grands axes ; 7 États concentrent 70 % de la population indienne analphabète alors que Goa, le Tamil Nadu ou le Karnataka affichent des taux de scolarisation très satisfaisants, et le Kerala l'Etat le plus avancé, avec un taux de scolarisation de 90 % et un taux d'abandon faible. Disparités aussi entre les enfants qui travaillent et sont privés d'école et les autres, ce qui se traduit par **un taux élevé d'abandon (40 %)**.

Dans l'enseignement secondaire on compte une sortie annuelle de 3 100 000 bacheliers. Le plan prévoit d'en doubler le nombre d'ici 2010.

Il convient également de relever que, face au problème éducatif de l'Inde, s'est développé **un mode d'éducation non formelle**, définie par l'Unesco comme une « *activité éducative organisée en dehors du système officiel* », avec une liberté de programmes et de méthodes d'enseignement et avec des écoles s'adaptant à des populations défavorisées (filles, ruraux, etc.) qui se sont multipliées. Elles peuvent être créées par des particuliers, des familles, des Organisations non gouvernementales (ONG), des associations (ex : la fédération indienne des clubs et associations UNESCO-INFUCA), des groupes religieux, etc.

L'Inde compterait aujourd'hui **228 institutions universitaires** (dont 39 « *deemed universities* » : universités prestigieuses). Parmi ces universités, on dénombre 157 universités traditionnelles, 34 universités agricoles (pêche et sciences vétérinaires, horticulture, technologies laitières, entre autres), 17 universités d'ingénieurs et de technologie - dont 6 instituts indiens de technologie de premier plan, 14 universités de sciences et technologies médicales, une université nationale de droit, un institut de sciences démographiques, un institut indien de sciences et une université de journalisme.

Il existe en Inde plus de **8 000 établissements d'enseignement supérieur** rattachés à ces universités, qui comprennent environ 5 millions d'étudiants inscrits. En tout, 150 établissements proposent des diplômes supérieurs de médecine, 74 des diplômes en études dentaires, 90 en pharmacie, 62 en études d'infirmière, 170 en agriculture et filières rattachées, 428 en études d'ingénierie. 292 établissements d'enseignement supérieur, dont 4 instituts de gestion de renommée internationale (*Indian institute of management*), offrent des maîtrises de gestion (*Master in business administration-MBA*) et des formations connexes.

2. Dans le secteur de la santé

Il y a en Inde un médecin pour 2 500 habitants. En comparaison, sur l'ensemble du globe, il existe un médecin pour 4 000 habitants, un pour 500 dans les pays occidentaux et un pour 25 000 dans les vingt-cinq pays les plus pauvres. On assiste à un flux de transfert net vers le Nord de praticiens du Sud, « *brain drain* » médical évalué à 500 millions de dollars par an (coût de la formation et

salaires au départ). En France, 8 000 médecins environ sont titulaires d'un diplôme étranger, soit 4 % des médecins en activité, dont 4 400 l'ont obtenu hors d'Europe et parmi lesquels 3 % sont originaires d'Asie et du Pacifique. Aux USA les médecins étrangers représentent 23 %, et en Grande-Bretagne 20 % de praticiens sont d'origine asiatique. En Inde, 75 % des diplômés du prestigieux « *All Indian institute of medical sciences* » poursuivent des études de 3^{ème} cycle en occident (*Le Monde Diplomatique*, chiffres d'avril 2002).

3. Les techniciens en informatique et technologies nouvelles

L'Inde dispose du troisième plus grand réservoir de main-d'œuvre technique et scientifique formée au monde. La demande internationale pour des diplômés des instituts indiens de technologie, réputés de qualité, est forte. De plus, il existe en Inde une importante capacité manufacturière recouvrant tous les secteurs d'activités industrielles, telles la technologie spatiale, l'industrie nucléaire et les biotechnologies.

Dans les universités américaines, l'Inde représente le plus grand contingent étranger avec environ 67 000 étudiants contre 63 000 étudiants chinois. Par ailleurs, sur le nombre des indiens « cols blancs » hautement qualifiés, notamment en informatique, qui sont employés ou sur le point de l'être à l'étranger, seulement 1 500 seraient revenus en Inde en 2000 (observatoire de l'OCDE, mars 2002) ; mais ce flux pourrait s'accélérer par l'effet d'une « politique de retour » du gouvernement indien avec des mesures incitatives pour la création d'entreprises et la diffusion du savoir-faire ; certains indices le laissent penser. Pourtant une « fuite des cerveaux » modérée n'entraînerait pas de pénurie de main d'œuvre en Inde, qui produit plus de diplômés qualifiés (pour un coût de 15 000 à 20 000 dollars pour chaque diplômé de l'enseignement supérieur) qu'elle ne peut elle-même en employer.

C - RECHERCHE SCIENTIFIQUE, INGÉNIERIES NUCLÉAIRE ET DE L'ESPACE

Depuis l'Indépendance, la recherche a connu un essor considérable, et l'Inde a su se doter d'infrastructures lui permettant de mener des activités de recherche dans la plupart des domaines.

Il existe **trois conseils scientifiques autonomes** à l'échelle nationale : le *Council of scientific and industrial research*, l'*Indian council of agricultural research* et l'*Indian council of medical research*. Chacun dispose de son réseau de laboratoires, de bases et d'instituts, et traite des problèmes de recherche et développement. La recherche et le développement dans le domaine de l'énergie nucléaire sont supervisés par le département de l'énergie atomique, et ceux en matière de défense par le *Defence science laboratories*, tandis que les départements techniques dépendant de différents ministères ont leurs propres divisions de recherche. On recense également le bureau indien des mines, la commission du pétrole et du gaz, l'*Indian standards institution*, ainsi que la commission des bourses de l'université indienne qui soutient, encourage la

recherche dans les universités en créant, notamment, des centres de recherche de pointe dans diverses disciplines.

La communauté scientifique indienne serait la troisième plus importante au monde de par ses effectifs (4 millions annoncés). Le pays possède également près de 1 200 unités industrielles de recherche et de développement, 400 centres et instituts nationaux de recherche fondamentale appliquée, 216 universités et 6 grandes écoles d'ingénieurs de réputation internationale.

L'Inde **maîtrise des technologies de pointe** dans les secteurs du nucléaire, de l'espace, des matériaux, de l'astrophysique et des super-ordinateurs, et se positionne sur des marchés stratégiques spécifiques (ex : le marché porteur de la conception et de la production de logiciels). Depuis peu, le gouvernement applique la logique de l'économie de marché à la recherche scientifique et technique, tout en favorisant l'adaptation de la recherche scientifique aux besoins de l'industrie et à la recherche de partenariats.

Sur les 1,8 milliard d'euros de budget annuel alloués à la recherche scientifique en Inde, 76 % proviennent du gouvernement central, 10 % des Etats de l'Union et 14 % du secteur industriel public ou privé, et 25 % de ces financements sont absorbés par la recherche industrielle.

Dans **le domaine de l'énergie atomique et de l'espace**, les réacteurs atomiques de l'Inde sont pleinement utilisés pour la recherche, l'agriculture et l'industrie, et les isotopes et radio-isotopes produits sont destinés au marché interne comme au marché extérieur (Etats-Unis, Australie, France, Thaïlande et Suède). Les objectifs principaux du programme spatial indien sont la recherche en haute atmosphère (qui comprend les études des particules neutres et la composition ionique de l'ionosphère), l'investigation des champs magnétiques et électriques associés à l'électrojet et leurs variations dans le temps en fonction de l'activité solaire, l'étude de la météorologie de la stratosphère et de la mésosphère, et diverses recherches en astronomie. Les progrès réalisés en météorologie équatoriale, en particulier pour la région spécifique de l'Océan indien, sont remarquables et ont été rendus possibles grâce à la base aérospatiale *Thumba equatorial rocket launching station* (TERLS), en collaboration avec des organismes américains, russes et français.

*
* *

En ce début de l'année 2004, la connaissance et la compréhension de l'Inde doivent intégrer la pensée que l'on assiste sans doute à son décollage économique, précurseur à plus long terme de conséquences sociales et culturelles et co-acteur d'un positionnement géopolitique nouvellement assuré et mieux en rapport avec son poids démographique. Le gouvernement indien l'a ressenti ainsi et avancé les élections générales législatives d'octobre 2004 à mai 2004.

Mais on est encore en présence d'une grande hétérogénéité dans l'évolution des divers indicateurs, soit économiques parce que les effets des novations n'atteignent pas identiquement les pans très différenciés de la population, de la production et des échanges, soit sociaux car de grandes inégalités difficiles à réduire subsistent, soit culturels du fait d'enracinements identitaires puissants.

Cette contradiction est par exemple apparue très médiatisée lors du « Forum social mondial » des alter-mondialistes, à Mumbai (16-21 janvier 2004), où a été ressenti un déphasage entre la perception de ce Forum d'un côté par la sphère politique et économique dirigeante de l'Inde et de l'autre par les participants étrangers dans leur perception des réalités sociales du pays d'accueil.

*
* *

TITRE II

LA PLACE DE LA FRANCE

I - HISTORIQUE DES RELATIONS FRANCO-INDIENNES

A - LA COMPAGNIE DES INDES - LES COMPTOIRS - LES EFFETS DE L'INDÉPENDANCE

1. La Compagnie des Indes et les Comptoirs

Les relations franco-indiennes datent du XVII^{ème} siècle. Alors que les bases du commerce français avec les Indes orientales ont été posées par une compagnie de marchands de Rouen, Saint-Malo et Dieppe, grâce au monopole accordé par Henri IV en 1604, les premières implantations françaises sur les côtes du sous-continent indien n'apparaîtront qu'avec les compagnies commerciales d'Etat fondées par Richelieu puis Colbert. Si la première compagnie des Indes voit le jour en 1642 sous l'égide de Richelieu, la France se heurte toujours à la très puissante compagnie hollandaise, la Verenigde Oost-Indische Compagnie (VOC), créée en 1602. Ce n'est qu'en 1664, avec la création de la Compagnie française des Indes orientales de Colbert, que la France se tournera véritablement vers le commerce oriental et y cherchera à contre-carrer le monopole hollandais, en créant et administrant des comptoirs qui généreront un trafic avec les marchés indiens. Les premiers comptoirs seront ceux de Boudouts-chery (1677), renommé Pondichéry par François Martin, Mazulipatam (fondé en 1687), Calicut (1701), Mahé (1723-1726), et Yanaon (1763). Les progrès et la prospérité croissante de Pondichéry n'étaient pas sans attiser jalousies et craintes de la part de nos rivaux européens, à l'origine de luttes franco-hollandaises (1693-1699) et franco-britanniques.

Si le gouverneur Dupleix (1742-1754) reprit la politique de bon voisinage de ses prédécesseurs Martin et Dumas, donnant ainsi à la France une influence décisive sur presque tout le Dekkan, et parvint, durant la guerre franco-britannique, à s'emparer de Madras, à sauvegarder Pondichéry, ses successeurs (Godeheu, 1754-1758 et Lally-Tollendal, 1758-1761) perdirent progressivement, lors de la Guerre de sept ans (1756-1763), tous les acquis de Dupleix, qu'ils soient territoriaux (Pondichéry en 1761) ou diplomatiques, assurant ainsi à la Couronne d'Angleterre la mainmise sur l'Inde. En vertu du Traité de Paris (10 février 1763), la France dut effectivement abandonner tous ses territoires à la Couronne, à l'exception de cinq comptoirs : Chandernagor, Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon. Alors qu'à son apogée la Compagnie française des Indes envisageait une implantation économique voire politique durable en Inde (au vu des succès de Dupleix), le Traité de Paris entérine son déclin. Rapidement, elle perdit son monopole (1769) et finit par disparaître définitivement sous le nom de Nouvelle Compagnie des Indes sous la Convention en 1794. Tandis que la Compagnie perdait de son influence, les établissements français subissaient toujours les contrôles successifs français et britannique au gré des batailles et des traités (Versailles en 1783, Amiens en 1802, Vienne en 1816). Querelles

coloniales qui perdureront jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, laissant définitivement à la France ses cinq comptoirs.

Conséquence des établissements français aux Indes, le XVIII^{ème} siècle voit l'arrivée des premiers Indiens en France. Face à cette immigration novatrice, la Monarchie légiféra dès 1777, de sorte à renvoyer les immigrants aux colonies. En dépit de cette politique d'immigration, selon un recensement de l'époque, la capitale comptait officiellement une centaine d'Indiens, le plus souvent domestiques ou artisans spécialisés. Si l'Inde était jusqu'alors une donnée économique et coloniale, elle est devenue alors une donnée culturelle. Par ailleurs, depuis le XVIII^{ème} siècle, l'Inde est présente sous de multiples formes dans de nombreux romans français. Si peu d'artistes s'aventurèrent jusqu'en Inde au XIX^{ème} siècle, elle n'est pas absente du répertoire thématique ou iconographique de certains peintres français tels Delacroix ou encore Ingres. Par ailleurs, l'Inde compte, dès 1826, un collège français à Pondichéry et même une école de droit. Il faut également rappeler le rôle important qu'a joué le centre Santiniketan (1901) du poète Bengali Tagore dans les relations culturelles franco-indiennes. En effet, celui-ci invitait des professeurs à apporter leur concours à son université. C'est ainsi que Sylvain Lévi fit un long séjour à Santiniketan (1921-1922) et scella une amitié franco-indienne, et plus particulièrement franco-bengalie, qui se poursuivra après l'Indépendance. Le rayonnement du poète a entraîné plusieurs pèlerins français ou francophones sur la route de son école : Alain Daniélou (1932) et Christine Bossenec (1935). Ces amitiés engendreront, après l'Indépendance, un rayonnement exceptionnel du centre culturel français de Calcutta qui deviendra un haut lieu de coopération culturelle, où se croiseront de nombreux artistes et intellectuels tels que Satyajit Ray et Jean Renoir – rencontre déterminante dans la naissance du cinéma indien. Pour résumer, « l'Est et l'Ouest se sont bien rencontrés sous la houlette du poète de génie et la France et l'Inde ont pu ainsi écrire une page majeure de leurs relations culturelles au XX^{ème} siècle » (Samuel Berthet, doctorant à l'Université de Nantes, Lecteur à Santiniketan).

2. Les effets de l'Indépendance

Tous ces facteurs évoqués, et en mouvance permanente, ont modelé jusqu'ici les relations franco-indiennes. Mais au lendemain de la Seconde guerre mondiale, la donne change. C'est, en effet, avec une Inde nouvellement indépendante (15 août 1947) que la France doit désormais dialoguer. Si l'Inde nouvelle et la France partageaient beaucoup de valeurs, et semblaient être faites pour s'entendre, les relations avec la France n'étaient pas, d'une part une des préoccupations majeures de Nehru, et ces deux pays, d'autre part, se trouvaient pratiquement toujours de côtés politiquement différents.

Alors que le contentieux le plus important entre les deux nations, le sort des cinq comptoirs français en Inde, aurait pu être résolu sans doute rapidement, la solution de cette question, coloniale pour l'Inde, sera négociée quinze ans plus tard et le Traité de cession est signé à Delhi en 1962, soit huit ans après l'accord

de 1954 sur le transfert *de facto*. En effet, le rapprochement attendu entre les deux pays s'est vu sans cesse ajourné, non seulement par l'instabilité de la IV^{ème} République, par le peu d'importance stratégique et économique des comptoirs du côté français et les trois volets de la politique congressiste indienne : la non-violence de Gandhi ; le non-alignement du pays, même s'il se tourne vers les régimes socialistes (Moscou et Pékin) ; et la décolonisation (l'Inde est le chef de file des PED). Mais aussi par des événements extérieurs (le problème indochinois, la guerre d'Algérie, l'Affaire de Suez, le soutien indien aux pays d'Afrique du Nord - Maroc et Tunisie -, les relations indo-pakistanaïses déplorables (statut du Cachemire), la détérioration des relations sino-indiennes qui rendaient difficiles les rapprochements politiques. Malgré tout, les relations franco-indiennes se développeront dans d'autres domaines, culturel, économique, nucléaire...) à des rythmes variés.

B - DEPUIS 1960

Finalement, le vrai rapprochement aura lieu **avec la V^{ème} République**, durant laquelle la présidence gaullienne aura laissé une influence profonde sur la perception indienne de la France. Malgré tout, la France restera encore un partenaire économique mineur de l'Inde mais mieux présente dans les secteurs des échanges, non sans influence comme dans le domaine militaire et spatial, l'ingénierie informatique et technologique ou de prestige comme la mode et le luxe. La visite en Inde de M. Valéry Giscard d'Estaing en 1980 y a amplement contribué. Celle de François Mitterrand en 1982 a donné un nouvel élan aux relations en marquant un changement dans les contrats d'armement France-Pakistan, et France-Inde, ce qui a déclenché une meilleure ouverture de l'Inde à nos investissements.

Puis à **partir de 1991** qui a vu l'engagement de l'Inde sur la voie de la libéralisation économique, les relations franco-indiennes ont reçu un nouveau souffle, accentué **par la visite, en janvier 1998, de M. Jacques Chirac** qui a relancé les bases d'un partenariat durable entre les deux pays et a véritablement fait infléchir positivement l'allure et l'entente dans nos relations. Depuis, « *le forum d'initiative franco-indien* » s'est tenu à sept reprises, la « *Commission économique mixte* » a eu en 1998 sa première réunion à New Delhi puis par la suite à deux reprises. Le dialogue stratégique entre la France et l'Inde s'est également considérablement renforcé après la crise des essais nucléaires en Asie du Sud, grâce, entre autres, à la position adoptée par la France sur le plan international (opposition aux sanctions) et à la désignation de représentants spéciaux.

Les échanges bilatéraux se sont intensifiés ces **cinq dernières années** : visite du ministre indien des Finances (novembre 1998) ; visite du ministre de la Défense de l'Inde (janvier 1999) ; visite en France du ministre des Affaires étrangères indien (mai 1999) ; visite en Inde du ministre de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie (novembre 1999) ; visite du ministre français des Affaires étrangères (février 2000) ; visite d'Etat en France

du Président de la République de l'Inde (avril 2000) ; visite en Inde du ministre français de la Défense (mai 2000) ; visites en Inde du ministre de l'Agriculture (octobre 2001) et du ministre délégué au Commerce extérieur (décembre 2001) ; visites du ministre français des Affaires étrangères en Inde et au Pakistan (août 2002) et du ministre délégué au Commerce extérieur (novembre 2002) ; visite du vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur indien (M. Lal Krishna Advani) ; **visite officielle de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre** (février 2003) qui a provoqué dans sa foulée une multiplicité de visites et de travaux interministériels bipartites, notamment avec les ministres chargés de l'économie, du commerce extérieur, de l'industrie, le plus souvent accompagnés de chefs d'entreprise de chacun des deux pays. Il a été remarqué que M. Jean-Pierre Raffarin avait consacré à l'Inde son premier voyage officiel hors d'Europe.

II - L'INSUFFISANCE DES EFFETS DE CES RELATIONS À LA LUMIÈRE DES STATISTIQUES GLOBALES

A - LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

1. Vers l'Inde

Les échanges commerciaux de la France vers l'Inde demeurent modestes. En effet, les exportations de produits français à destination de l'Inde dépassent à peine 1 milliard d'euros en 2001 et 2002, soit environ 1,8 % des importations totales de l'Inde¹⁵, ce qui fait de la France la 15^{ème} source des importations indiennes. La France se situe ainsi derrière l'Union européenne (20,4 % des importations de l'Inde), les Etats-Unis (7,2 %), la Belgique (6 %), la Chine (4,5 %), le Royaume-Uni (4,5 %), l'Allemagne (3,9 %) ou encore le Japon (3 %) et presque à égalité avec l'Italie (1,7 %).

Les produits français importés en Inde sont constitués à 19,9 % d'équipements non électriques, à 10,9 % de matériel électronique, à 6,8 % de produits chimiques organiques, d'équipements de transport pour 4,8 % et de fer et acier pour 4,7 %.

Les perspectives des exportations de la France vers l'Inde, même appuyées par une nette amélioration entre 1999 et 2000, sont freinées par des faiblesses structurelles : échanges de services très en retard par rapport aux autres partenaires de l'Inde, trop grande spécialisation du commerce et des parts de marché, image de marque de l'Inde en France décalée par rapport à la réalité d'un marché à fort potentiel.

Les exportations françaises **vers la Chine** représentent trois fois nos exportations vers l'Inde.

¹⁵ Les chiffres concernant la France n'intègrent pas nos ventes d'armements à l'Inde (nous sommes 3^{ème} pays fournisseur) qui accroîtraient en moyenne notre part de 40 %. Alors que la Belgique et le Royaume-Uni intègrent le marché à façon, particulier, des pierres précieuses.

2. Vers la France

Les importations de produits indiens en France ont stagné en 2000, 2001, 2002 entre 1,4 et 1,5 milliard d'euros soit 0,3 % de nos importations ; notre taux de couverture, 1/15 s'améliore mais lentement ; l'Inde se place en 35^{ème} position parmi nos partenaires commerciaux : elle est notre 44^{ème} cliente et notre 33^{ème} fournisseuse. Les exportations indiennes vers la France équivalent à environ 2 % du total des exportations indiennes, la France étant le 11^{ème} destinataire des produits exportés par l'Inde.

Les produits ainsi exportés vers la France par l'Inde sont issus du prêt-à-porter en coton et accessoires (pour 27 %), des tissus en fil de coton et articles confectionnés (6,4 %), du prêt-à-porter en fibre synthétique (5,5 %), de l'artisanat (3,1 %, sauf les tapis faits main) et l'huile de ricin (2,2 %).

Les importations françaises **de Chine** sont six fois plus élevées que les importations françaises d'Inde.

L'Exim Policy 2002-2007, mise en place par le ministère du Commerce et de l'Industrie indien, vise à augmenter les exportations et dépasser le seuil des 80 milliards USD, soit 1 % du commerce mondial (contre 0,7 % en 2001). Cette politique d'aide aux exportateurs s'inscrit dans le processus de libéralisation des échanges (levée des restrictions à l'importation et à l'exportation pour certains produits) tout en maintenant différents dispositifs d'importation à taux zéro. La priorité est donnée aux exportations de services (12,5 milliards USD entre avril et décembre 2002), et les services informatiques, l'industrie du loisir et la santé bénéficient également de l'aide du gouvernement, le but affiché de l'Inde étant d'améliorer ses exportations par la gamme de produits exportés.

Pour comparer la situation française à l'importation, à celle des **exportations indiennes ailleurs dans le monde**, il faut préciser que :

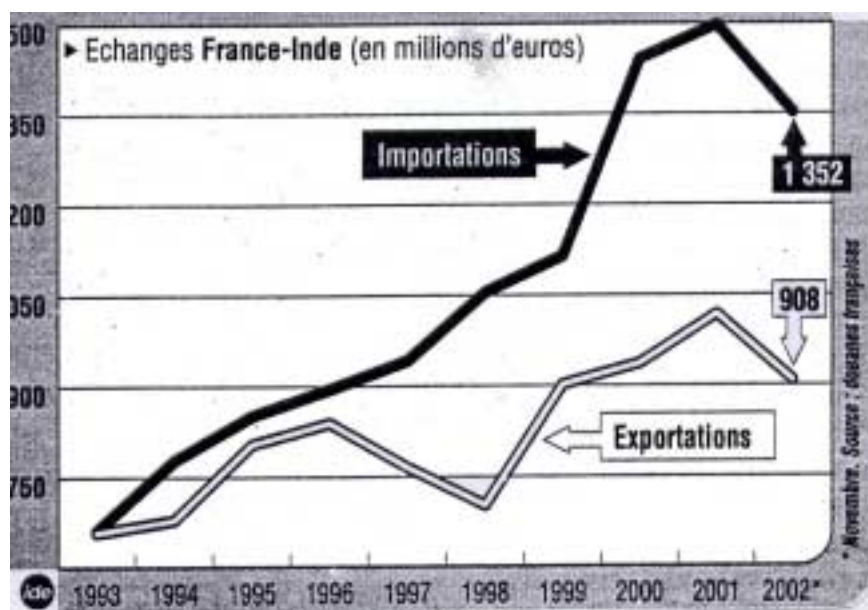
- La croissance globale de ces exportations après s'être interrompue en 2001-2002, a repris en 2002-2003 atteignant 19 %.
- Le poids des pays asiatiques s'est considérablement accru et se développe régulièrement à l'importation comme à l'exportation :
 - les exportations vers la Chine ont été multipliées par deux sous l'effet, notamment, d'un accroissement considérable des ventes de produits sidérurgiques et de minerais de fer. La Chine est désormais la sixième destination des exportations de l'Inde (elle occupait la onzième place il y a un an). Même en tenant compte de la stagnation des exportations vers Hong Kong (+ 3 %), le monde chinois s'affirme comme un pôle d'attraction forte ;
 - les exportations vers d'importants partenaires comme Singapour, l'Indonésie et le Sri Lanka, ont progressé de l'ordre de 50 % en un an ;
 - les flux vers le Japon, septième destination des exportations indiennes, ont progressé de 23 % .

- L'augmentation des exportations indiennes vers l'Union européenne en 2002 (+ 15 %) n'a été que peu inférieure à la tendance générale. Ces exportations demeurent très concentrées autour des biens de consommation (prêt à porter, textile, joaillerie). On observe toutefois un doublement des ventes de produits pharmaceutiques, qui représentent désormais près de 5 % des exportations indiennes vers l'Union européenne.
- Au plan sectoriel, les évolutions les plus marquantes des exportations mondiales indiennes s'observent dans :
 - les produits sidérurgiques (+ 50 %), du fait de la très forte demande chinoise et américaine ;
 - les produits miniers (+ 50 %) compte tenu des ventes de minerais de fer à la Chine et au Japon ;
 - la pharmacie (+ 20 %) ;
 - les engrais et pesticides (+ 20 %)
 - la joaillerie (+ 17 %) du fait de la très forte demande américaine ;
 - les produits agricoles (+ 12 %), du fait de la reprise des deux principaux postes d'exportations : le riz et les produits de la mer.

3. Le bilan global des échanges en perspective

La France est déficitaire en échanges avec l'Inde jusqu'en 2002 ; le déficit a été maximum en 2000, 2001, 2002, autour de 400–450 millions d'euros. Mais le bilan semble devoir être équilibré en 2003 selon les trois premiers trimestres douaniers, avec une remontée des chiffres importations-exportations qui étaient en chute en 2002 par rapport aux *maxima* atteints en 2001.

Graphique 1 : La France déficitaire



Source : Le graphique statistique ci-dessus résulte des chiffres des douanes françaises.

Ceux des **services indiens** transmis par l'Ambassade à Paris sont différents mais similaires dans les grandes tendances :

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	en millions de dollars				
Importations françaises	830	897	1 020	945	1 074
Exportations françaises	719	712	640	844	1 094

Le déficit de la France se serait effacé en 2003. La différence entre les chiffres des deux tableaux peut provenir de la non-coïncidence de l'année statistique indienne avec celle de la France, et de la différence des unités de compte (€ et \$).

La DREE fait état des statistiques suivantes :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Exportations françaises vers l'Inde	765	701	901	939	1 016	1 004
Importations françaises provenant de l'Inde	943	1 055	1 112	1 441	1 491	1 461
Part de marché des exportations françaises (en %)	1,92	1,7	1,44	1,25	1,64	1,80
Part des exportations indiennes en France sur total des exportations indiennes (en %)	2,17	2,5	2,42	2,30	2,16	2,02

B - LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE) ET LA PART DE LA FRANCE

Selon la nouvelle méthodologie de calcul des IDE de la CNUCED, qui intègre désormais les bénéfices réinvestis, l'Inde a accueilli en 2002 globalement 5,518 milliards USD d'IDE, soit 1,1 % du PIB. Les stocks d'IDE s'élèvent à 41,5 milliards USD soit 8,3 % du PIB. En comparaison, la Chine possède des stocks d'IDE de 447,9 milliards USD soit 36,2 % du PIB. Cette faible part des **IDE dans l'économie indienne** amoindrit d'autant le rôle de ces derniers sur l'équilibre financier du pays ; en effet, leur produit ne représente qu'à peine un tiers de celui des transferts effectués par les travailleurs émigrés (15 milliards USD en 2002-2003).

A l'échelle de la planète, le montant des flux d'IDE à destination de l'Inde correspond à 0,85 % des 651 milliards USD des IDE mondiaux, soit 3,4 % des IDE à destination des pays en développement et 5,8 % de ceux entrant dans la zone Asie-Pacifique. En 2000, l'Inde se plaçait à la **47^{ème} position des pays récipiendaires**.

Sur le montant d'investissements étrangers reçus par l'Inde, **la part de marché des entreprises françaises avoisine 1,6 %** sur la période allant de 1990 à 2002, avec un flux net d'IDE de 127 millions USD en 2002. En comparaison, sur la même période, le Royaume-Uni réalise une part de marché de 3,2 % et l'Allemagne de 3 %. Toutefois, il convient de nuancer la part de la France car le chiffre avancé ne comprend pas les investissements réalisés en Inde par les filiales d'entreprises françaises implantées dans des pays tiers ni même l'autofinancement réalisé par celles implantées en Inde. Dans une acception plus étroite, la part des IDE français, excluant notamment les dispositifs réservés aux indiens non-résidents, s'élève à **2,83 % du total**. Notons que la présence française s'est amoindrie relativement au fur et à mesure de l'ouverture internationale de l'Inde, alors qu'il y a douze ans elle représentait encore 3 voire même 4 % du marché.

La France occupe le neuvième rang des investisseurs étrangers en Inde derrière l'île Maurice, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Japon, la Corée du sud et la Suisse. Si l'on exclut l'île Maurice (qui n'est souvent qu'une base de départ utilisée par des indiens non-résidents pour des raisons fiscales), **la France occupe le huitième rang des pays investisseurs** (en flot cumulé d'investissements approuvés). Il convient de relever qu'il existe une grande différence entre les investissements approuvés et ceux réalisés : le taux de réalisation des IDE français est de 19,08 % contre 20 % en moyenne pour les quinze pays de l'Union européenne. **L'Inde ne se situe qu'au 44^{ème} rang des destinataires d'IDE français**, avec 1 % de ses stocks présents en Inde, soit 529 millions d'euros. Ces stocks se répartissent en divers secteurs : hydrocarbures (23 %), industrie chimique (22 %), matériaux de construction (19 %), industrie du verre (14 %), industrie alimentaire (10 %).

Les principaux IDE français, par investisseur, ont été :

- **Réalisés**

		Montant en millions d'USD
Ciments français : Zuari Cement	Pondichéry	65,56
Aventis : Bilag Industries		50,67
Lafarge India Holding	Maharashtra	48,60
L'Oreal India	Maharashtra	12,89
Essilor India Ophthalmic Lenses	Karnataka	8,59
Schneider Electric India	Delhi	8,89
Alcatel India	Delhi	8,33
Alstom Instrument Transformers	Delhi	7,45

- **Approuvés**

Financiere Lafarge	Bihar	142,86
Air Liquide International		148,74
Total Gas & Power India (TGPI)	Maharashtra	101,19
Ciments français	Goa	65,56
Usinor Sacilor (Ugine Division)	Gujarat	77,34
Group Danone		71,24
Saini-Gobain	Tamil Nadu	65,43
GDF International (GDFI)		52,91
Compagnie International du Radiotelephone	Karnataka	49,94
Total SA	Tamil Nadu	43,49

En conclusion sur la place de la France dans les flux économiques avec l'Inde, à partir de ses parts de marché et de ses parts d'investissement, **elle s'est progressivement dégradée** depuis 1995, certes tout comme la place relative en Inde des autres pays européens qui nous y concurrencent, mais plus qu'eux. **Plusieurs raisons à ceci :**

- l'Inde a développé ses échanges avec les pays asiatiques : la part relative des pays européens et des USA s'est donc affaiblie ;
- la France s'était beaucoup impliquée dans les projets d'infrastructure dans le cadre de protocoles d'aides au développement ; or au sein de l'OCDE les pays développés ont décidé de limiter ces aides aux secteurs dits non rentables (santé, services urbains, éducation par exemple), les infrastructures devant se financer sur les prêts bancaires que les entreprises françaises n'ont pas réussi à mobiliser autant que celles de l'Allemagne, Grande-Bretagne, Italie.

- parallèlement l'Inde s'est moins ouverte aux biens de consommation où la France pouvait être mieux placée pour tenter de compenser la baisse de ses flux en équipements, alors que quelques ministres, dans les essais d'implantations françaises (Centrale au Cachemire, Gazoduc HBJ, Peugeot, Ricard...), ont freiné nos initiatives.

Mais **cette décroissance** relative semble **s'être stoppée** en 2001-2002, et avec les chiffres estimés pour 2003 un redémarrage pourrait s'amorcer, malgré que l'Inde ait décidé de renoncer à toute aide liée, et de ne conserver l'aide bilatérale non liée que de la part de l'Union européenne, la Russie, la Grande-Bretagne, le Japon, l'Allemagne et l'Italie qui étaient plus importants bailleurs d'aides que nous.

C - LE TOURISME EN INDE

La France occupait en 2000 et 2001 (102 434 touristes en 2001) la **quatrième place au classement des pays émetteurs de touristes** à destination de l'Inde, derrière le Royaume-Uni (405 472 en 2001 ; 16 % de part du tourisme international en Inde en 2001), les Etats-Unis (329 147 ; 13 %) et le Sri-Lanka (112 813 ; 4,4 %), soit 3,9 % du total des arrivées de touristes internationaux en Inde en 2000 et **4 % en 2001** (en croissance de 2,4 %). On retient toutefois une baisse relative de la part des touristes français en Inde par rapport à 1995 où ils représentaient 4,7 % des arrivées totales de touristes dans le pays.

C'est l'Etat d'Uttar Pradesh qui accueille le plus grand nombre de touristes nationaux (29 % du tourisme national en 2001), ainsi que l'Andhra Pradesh (22,5 %), tandis que ce sont les Etats du Maharashtra et de Delhi qui attirent le plus de touristes étrangers (respectivement 16,8 % et 15,3 % du tourisme étranger), suivis de près par l'Uttar Pradesh (14,7 %) et le Tamil Nadu (14,3 %).

Cette différence dans l'attrait des régions de l'Inde, révèle une fonctionnalité très différente du tourisme selon les nationalités observées.

D - LES FRANÇAIS EN INDE

180 entreprises françaises environ (gérant deux cents entités juridiques) sont présentes en Inde. C'est faible : une cinquantaine ont une activité forte en termes de salariés ou de chiffre d'affaires. Elles emploient directement **20 000 personnes** et se situent principalement à Delhi (40 %), Mumbai (30 %), Bangalore (15 %) et Chennai (15 %)¹⁶.

La communauté française est certes nominalement de 10 000 personnes environ, mais elle comprend 7 000 habitants de Pondichéry (territoire), ayant la nationalité française du fait de nos anciens « comptoirs » ; l'Inde ne reconnaît pas la double nationalité.

¹⁶ Sont répertoriées par la Mission économique à New Delhi comme françaises les entreprises dont le capital est formé pour 20 % au moins d'IDE français.

Pondichéry

Comme suite au traité de cession de 1962, les quatre comptoirs Pondichéry, Karikal, Mahé, Yanaon, constituent « le territoire indien de Pondichéry ». Les deux premiers comptoirs sont enclavés dans l'Etat de Tamil Nadu ; Mahé dans le Kerala, et Yanaon dans l'Andra Pradesh. Chandernagor avait été annexé à l'Inde auparavant et inclus dans l'Etat du Bengale occidental.

Le traité prévoyait le libre choix des habitants français entre la nationalité indienne ou le maintien de leur nationalité française ; 12 000 environ sont restés Français. Eux et leurs descendants forment la communauté franco-pondichéryenne, dont 80 % ne parlent pas le français (mais majoritairement le Tamoul), et qui réside à Pondichéry pour 85 %, à Karikal pour 13 %, et quelques dizaines à Mahé et Yanaon. Beaucoup ont émigré ou émigrent en France (8 000 actuellement environ) Le « territoire de Pondichéry » compte 900 000 habitants environ, 500 000 pour la ville et 300 000 à Karikal¹⁷.

Hors ceux-ci, **le nombre de Français résidents**, hors administration, serait de l'ordre de **900** dont 450 à New Delhi et 320 à Mumbai (Bombay), ce qui est faible. Administrativement on distingue les immatriculés et les non immatriculés : **les immatriculés** au 1^{er} janvier 2003 sont 8 011 dont 617 à Delhi, 454 à Mumbai, 6 940 à Pondichéry. Ces chiffres sont assez stables depuis 1994. Il n'y a pas de Français immatriculés à Calcutta. **Les non immatriculés**, connus pour leur fréquentation de la section médico-sociale de notre représentation diplomatique, sont de l'ordre de 500-600, souvent en situation de crise (santé – pauvreté - détention). Les autres présents, parfois depuis de nombreuses années, et non officiellement identifiés, sont de l'ordre de quelques centaines ; ils évitent volontairement les contacts avec notre représentation, ou sont en quête spirituelle.

150 à 200 personnes sont des fonctionnaires de l'Ambassade ou des membres d'organismes culturels, écoles françaises, ou chercheurs en sciences humaines (centre des sciences humaines de New Delhi), ou volontaires ou missionnaires dans des ONG (dont trois médecins), comme « Handicap international, l'Arche, l'Ordre de Malte, Association Point Cœur etc. ».

L'Inde attire aussi un nombre appréciable de personnes de diverses nationalités en « **recherche spirituelle** » : surtout dans des « Ashrams » autour de « gourous », notamment à Lucknow, Bénarès, Haridwar, Pondichéry, ou dans des monastères bouddhistes de la région de Dharamsala.

Ainsi, en termes quantitatifs, la présence en Inde de Français qui s'impliquent dans les affaires économiques, administratives et culturelles est faible, moins de 2 000 personnes.

¹⁷ À **Pondichéry** a été créée, à partir d'un ancien Ashram d'influence française, **une cité « Auroville »** (la cité de l'Aurore) de type autogéré, construite en logements individuels par les adhérents, aux activités économiques variées, parfois du genre phalanstère et où résident actuellement en familles 250 Français environ sur 1 600 résidents, indiens surtout. Le français y est langue obligée.

E - L'INDE EN FRANCE

Statistiquement, en termes de flux économiques et de présence humaine et culturelle, la présence de l'Inde en France est encore modeste.

1. Les investissements indiens sont encore faibles mais en croissance

Selon la Banque de France, les IDE indiens en France s'élevaient en 1999 en stock à 53 millions d'USD (pour 9 millions d'USD en 1990). Ces IDE correspondent principalement à la présence des banques indiennes. L'Inde était le 43^{ème} pays d'origine des IDE en France.

Mais on peut noter que :

- les sociétés de services informatiques développent leur présence sur le marché français, qui accueille 441 entreprises indiennes, dont 338 dans le secteur des nouvelles technologies, captant 60 % de l'investissement indien en Europe ;
- l'industrie pharmaceutique indienne prend pied également sur le marché français, par des rachats de laboratoires : après une première opération au cours de l'été 2003, une deuxième est en cours, qui pourrait à elle seule doubler le stock des IDE indiens en France ;
- l'industrie métallurgique et sidérurgique affirme aussi sa présence en France depuis une dizaine d'années.

2. Des échanges commerciaux modestes

Les exportations de l'Inde en France seraient pour 2002-2003 de 1,074 milliard d'USD sur un total d'exportations indiennes de 52,7 milliards. Elles ont évolué ainsi : 0,830 en 1998-1999 ; 0,900 en 1999-2000 ; 1,02 en 2000-2001 et 0,945 en 2001-2002.

La balance très déficitaire pour la France depuis cinq ans (- 20 % en moyenne) serait devenue cette année 2003 positive pour la France (1,094 milliard de dollars en exportations et 1,074 en importations).

La France, parmi les pays européens, reçoit moins d'importations indiennes que la Grande-Bretagne (2,9 milliards), l'Allemagne (2,1) la Belgique et l'Italie.

Les importations en valeurs :

Accessoires de mode et habillement (non tissé)	216 millionsd'USD
Accessoires de mode, tricotés et crochés	181 -
Autres textiles.....	56 -
Chaussures, cuirs et maroquinerie.....	72 millions d'USD
Produits chimiques et pharmaceutiques	42 -
Chimie organique	31 -
Alimentation végétale.....	35 -
Machines et mécanismes	30 -
Perles et pierres précieuses.....	30 -
Huile de ricin.....	23 -

Représentant en dix rubriques sur 95, 75 % du total d'exportations indiennes en France.

Mais ce 1,08 milliard USD d'importations ne représente que 0,45 % de toutes les importations françaises.

3. Les expatriés Indiens en France et dans le monde

- **La « communauté indienne » en France** est estimée, selon l'Ambassade de l'Inde à Paris, à 65 000 personnes dont 10 000 sont des nationaux Indiens et 55 000 des nationaux Français : ceux-ci pour la plupart sont des descendants des Français des cinq anciens « comptoirs » en Inde ou des francophones issus de la diaspora indienne ayant habité à Madagascar, aux Seychelles et à l'Île Maurice.

L'Ambassade de l'Inde à Paris accorde annuellement 70 à 80 000 visas d'entrées en Inde : 90 % d'entre eux sont des touristes, les autres y vont pour raisons professionnelles ou culturelles.

- **La « diaspora » indienne**, infime en France, est dans le monde de **20 millions** de personnes dans quarante-huit pays environ. La FICCI (Fédération des chambres de commerce et l'industrie) a organisé en décembre 2003 le deuxième sommet de la « diaspora indienne » dans la *pensée* que la « diaspora chinoise » (y compris Hong Kong et Taiwan) est à l'origine de 60 à 70 % du stock des IDE en Chine ; elle a estimé que dans la période 1991-2003, 3,8 % du stock total des IDE approuvés en Inde émane des indiens expatriés ; un effort de sensibilisation va être fait auprès d'eux. L'Île Maurice, grâce à son avantageux accord de non double imposition s'est offert à être une plate-forme pour leurs investissements en Inde, ainsi bien traités.

4. Efforts pour la présence et l'influence culturelles de l'Inde en France

Elles sont très variées. Les restaurants et la cuisine indienne sont renommés et attractifs pour un public français large et connaisseur. Certains films indiens ont du succès et des récompenses leur sont attribuées dans divers festivals de renom. La littérature indienne et les livres sur l'Inde en essais ou romans, (les dernières fortes ventes : Salman Rushdie, Suzanna Arundhati Roy) certains écrits en Inde par des Français, se trouvent sur les rayons de nos librairies. Les **associations culturelles** développent des échanges et des services de meilleure connaissance réciproque **comme « France Union Indienne »** (expositions, théâtre, art culinaire ...).

Le renom de la Haute Couture française a attiré plusieurs créateurs de mode indiens, souvent associés aux grandes maisons de couture de Paris, ou présentant des collections spécifiques. La philosophie et le spiritualisme hindou sont également présents : centre Vedantique Rama Krishna et Centre Sivananda de Yoga Vedanta.

D'eux-mêmes, les Français sont attentifs à la spécificité indienne : par exemple le Musée Guimet à Paris a une section indienne présentant des sculptures, des objets de familles, des figurations du panthéon brahmanique, et a ouvert en novembre 2003 un legs important de textiles indiens et d'objets d'art et bijoux des XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

Les manifestations culturelles d'initiative indienne en France sont coordonnées par la « Commission mixte franco-indienne sur la coopération culturelle et scientifique » qui s'est réunie quatorze fois ; sa dernière réunion s'est tenue à Paris en novembre 2003 et a approuvé le programme d'échanges culturels franco-indiens pour 2004-2006.

Pour les réalisations 2002-2003 et les projets ultérieurs on peut citer :

- plaque commémorative en mémoire de Gandhi à Garches ;
- participation de quatre auteurs indiens au colloque « lire en fête » ;
- un festival de musiques de l'Inde du Sud à la Villette ;
- diverses représentations théâtrales, folkloriques, musicales et photographiques ;
- le festival « saison indienne » à Boulogne-Billancourt sur divers thèmes ;
- l'Inde primée à l'événement littéraire annuel organisé par le ministère de la Culture « les belles étrangères » ;
- présentation et écoute d'instruments de musique traditionnels hindustani à la Villette ;
- projet pour l'été 2005 du musée Guimet d'une grande exposition de toiles de Rabindranah Tagore ;
- projet d'une grande exposition d'antiquités de la période Gupta, peut-être au Grand Palais en 2007 ou ailleurs plus tôt.

Le cinéma indien s'est construit une place en France dans le secteur audiovisuel à partir de l'accord bilatéral de coproduction de 1985 et du groupe de travail mixte installé en mai 2001. Un protocole d'accord technique a été élaboré et devrait être finalisé en 2004-2005 : échanges bilatéraux - financement et distribution des coproductions – développement des films d'animation – sites de tournage – logiciels de musique – approche des marchés de films etc.

La présence des films indiens dans les festivals français s'est affirmée avec et depuis la Palme d'Or de Cannes en mai 1999 au film de Murati Nair « *Le trône de la mort* ». D'autres récompenses ont honoré le cinéma indien à divers festivals : ceux du film asiatique de Deauville en 1999-2000, des trois continents de Nantes (2000 – hommage à Sharmila Tapore), du film asiatique de Vesoul, du festival Toiles et Étoiles de Lyon (2002), du film pour enfants d'Aubervilliers, des Rencontres de Manosque, etc.

A Cannes, pivot des festivals et du marché de films, la participation du cinéma et des professionnels indiens a été constante depuis 2000 à travers chaque fois plusieurs films et une présence ministérielle indienne. Enfin, il est prévu qu'au 1^{er} semestre 2004 un grand festival du film indien se développe sur plusieurs mois au Centre Georges Pompidou.

*
* * *

Si la présence réciproque de chacun de nos deux pays est réelle, désirée, prometteuse, les mouvements économiques d'ensemble qui la traduisent, ne sont pas, à l'évidence des chiffres et de leur modeste progression, à la mesure du poids, des capacités ou de l'influence de la France et de l'Inde. Si la part de la France apparaît globalement insuffisante et décalée par rapport aux pays qui s'avancent en Inde en compétition avec elle, l'analyse secteur par secteur économique, est plus parlante et donne des repères à partir desquels des efforts peuvent être engagés.

III - L'EXAMEN PAR SECTEURS ÉCONOMIQUES

A - SECTEURS OÙ LA PRÉSENCE FRANÇAISE EST NOTABLE OU EN AVENIR

1. Eau

Selon une appréciation de fin 2001 publiée par le magazine « Education-Recherche-XXI^{ème} siècle », « près de 40 % de la population indienne n'avait pas accès à l'eau potable et un million et demi d'enfants mourraient à cause de la pollution de l'eau ».

De plus, au regard des besoins croissants de la population, l'Inde voit s'accroître sa consommation en eau (premier consommateur mondial) sans que ses ressources puissent être mobilisées à proportion. Avec la plus grande surface de terres irriguées dans le monde (55,14 millions d'hectares sur 255,46 millions d'hectares, utilisant 83 % des ressources du pays), les conséquences sur les nappes phréatiques et pour l'environnement sont considérables. En effet, huit des vingt bassins versants principaux et les nappes souterraines de plus de deux cents districts sont aujourd'hui en déficit hydrique et la qualité de l'eau se détériore.

Les problèmes rencontrés en matière de gestion de l'eau sont difficiles :

- surexploitation des ressources souterraines (le renouvellement des sources utilisées pour l'irrigation de 40 % des terres arables n'est pas assuré) ;
- médiocrité de la qualité et de la quantité de l'eau en termes de service rendu (seulement 63 % de la population indienne a accès à l'eau via un robinet privé ; 40 % par des pompes manuelles ou puits ; moins

d'un tiers de la population est raccordé à un réseau d'assainissement ; le niveau de pertes s'élève à 60 % de l'eau acheminée) ;

- dimension publique de l'eau (l'idée répandue dans les mentalités indiennes de la gratuité de l'eau entraîne des refus de paiements généralisés : moins de la moitié de l'eau distribuée est payée par l'utilisateur, à très bas prix ; l'accès au réseau de distribution est, lui, onéreux). Ceci rend difficile l'aboutissement des propositions de concession de distribution de l'eau.

L'eau distribuée par le réseau n'est pas potable pour sa plus grande partie (aux normes occidentales), sauf exceptions ponctuelles, parce qu'elle passe par des conduits vétustes, fissurés, à basse pression, et subissant des pertes souvent de 60 %. La disponibilité en eau douce de l'Inde devrait continuer de baisser, pour passer par an de 1 341 m³/hab en 2025 à 1 140 m³/hab en 2050, le seuil moyen acceptable au niveau mondial étant de 1 000 m³.

Le cadre institutionnel de gestion, de contrôle et de distribution de l'eau en Inde est complexe et connaît de nombreux blocages : absence de coordination entre les différents ministères, chevauchements de compétences entre Etat central et Etats fédérés, existence de « *Boards* », autorités indépendantes, variables d'un Etat à l'autre.

Les principaux acteurs sont : HUDCO (*Housing and urban development corporation*), et IL&FS (*Infrastructures leasing & financial services*), institution privée détenue en partie par des banques étrangères ; des législations spécifiques sont intervenues : la *National water policy 1987*, la *Draft policy* (2001) et la *National water policy 2002* qui évoque le principe de « pollueur-payeur ». L'énergie hydro-électrique est faiblement développée.

La France est déjà présente en Inde dans le secteur de l'eau grâce à la réunion en association de plusieurs **sociétés françaises adhérentes à des « Clubs de l'Eau »** en diverses zones, et notamment : Aqua Technique, Antea, Cegelec, Degremont, Entrepouse, GA-ACB, Gersar, Hydroplus, OIE, OTV, Pont-À-Mousson, Safege, Schlumberger et Seureca. A noter aussi, l'implantation, depuis 1999, des deux majors **Suez** Lyonnaise des Eaux et **Véolia** (ex-Vivendi). Les efforts sont nombreux pour développer les coopérations franco-indiennes : les rencontres *Water Week 1999*, *Water Meet 2000*, *Water Day* en 2002 et un colloque « Environnement » en mars 2003. Les grands projets qui ont pu être entrepris jusque là l'ont été grâce à l'aide française au développement (déjà cent dix stations de traitement construites).

Par ailleurs, trois centres de recherche franco-indiens ont été ouverts à Delhi, Bangalore, Hyderabad. Les principaux travaux récents ou en cours :

- par **Degremont**, la plus importante unité de traitement de l'Asie du Sud (45 millions), l'unité d'assainissement de Bangalore et le traitement des eaux de la banlieue de Chennai (Madras) ;

- par **Véolia**, la distribution de la ville de James Nedpin, et l'étude critique et prospective de la distribution de Calcutta et de Jaipur (avec **Suez** et le **BRGM**) ;
- par **GTM-Hydroplus**, qui rehausse des barrages au Gujarat.

L'eau est un secteur où la présence française est déjà bien ancrée, où la France a une image d'efficacité, et où un développement ambitieux de notre coopération avec l'Inde peut être prédite.

2. Energie – industries électriques

L'Inde est au huitième rang mondial pour la consommation d'énergie ; si le charbon représente 56 % de la consommation totale, une des plus fortes parmi les grands pays, la part du pétrole et du gaz est l'une des plus faibles.

a) Le charbon

L'Inde est le troisième producteur mondial après la Chine et les Etats-Unis. Avec plus de 220 millions de tonnes extraites en 2001, le charbon représente 70 % de la production énergétique nationale – 60 % est consommé par les centrales thermiques. L'objectif du plan pour 2005 s'élève à 400 millions de tonnes produites tellement le besoin d'énergie est pressant en Inde ; les droits de douane sur les importations ont été abaissés de 85 % en 1993 à 19,6 % en 2000, les importations étant d'ailleurs freinées par le goulot d'étranglement d'infrastructures portuaires insuffisantes.

Le monopole de production qui était aux mains de Coal India pour 86 % et de Singareni Coal pour 14 % a été ébréché par l'ouverture à des opérateurs privés, et le monopole de la distribution a été remis en cause en 2000.

b) Le pétrole et le gaz

La prospection, l'exploration et la production de pétrole et de gaz naturel seront assurées par des entreprises publiques mais les investisseurs privés viennent d'être autorisés à participer à la prospection – les besoins dépendent essentiellement des importations.

La capacité de raffinage est actuellement de l'ordre de 130 millions de tonnes (2,8 % de la capacité de raffinage mondial) ; les besoins nationaux seraient de 179 millions de tonnes en 2007, dix-sept raffineries, dont certaines dans le secteur privé (deux opérateurs importants : Reliance et Essor Ltd avec 33 millions de tonnes de capacité).

Le secteur du gaz est entièrement géré par les entreprises publiques – le gaz représente 9 % des énergies primaires consommées et est majoritairement employé pour la production électrique mais la demande domestique s'accroît vite (120 millions de m³ par jour actuellement).

En 2002 un nouveau gisement sous-marin important a été découvert, mais les besoins ne sont couverts par la production nationale qu'à 50 %.

Des entreprises françaises sont présentes dans diverses catégories d'activités de ce secteur. **Total-Elf** dans le raffinage, dans la construction d'un terminal d'importation de GPL, dans la distribution domestique et routière, dans l'ingénierie pétrolière. Diverses sociétés dans les projets de nouveaux terminaux gaziers à Cochin, Mumbai et New Delhi – **Atofina** (filiale à Chennai) a six unités de production de produits chimiques et plastiques – **Technip-Coflexip et Technip India** (220 salariés à Chennai) est un centre de haute technologie pour la pétrochimie et les forages en eaux profondes.

Bouygues Offshore participe à la construction d'un terminal méthanier à Harira (Gujarat) – **Geopetrol** a en exploration et exploitation un champ pétrolier de trente puits près de la Birmanie. Gaz de France participe à la construction de deux terminaux gaziers (celui de Rahej – Gujarat – sera opérationnel en 2004). **L'Institut français du pétrole** et le **BRGM** ont des contrats de coopération. **Air Liquide** a deux unités de production de gaz techniques et **Rhodia** produit près de Mumbai des surfactants et phosphates.

c) L'hydroélectricité

L'Inde dispose de ressources d'une capacité potentielle de l'ordre de 100 000 MW, ce qui équivaut à la production électrique nationale ; mais le rendement n'étant que de 25 %, la production hydroélectrique est de 25 000 MW. Un programme a été lancé pour installer 5 310 MW supplémentaire pour 2007, investissement de 7,5 milliards d'euros, qui pourrait intéresser des intervenants français.

d) Nucléaire

Sa capacité de production électrique est de 2 760 MW ; donc marginale pour les besoins énergétiques du pays, mais estimée nécessaire par l'Etat soucieux de la développer. Les règles internationales de contrôle sur les importations technologiques du secteur nucléaire n'y aident pas.

e) Électricité et équipements électriques

La capacité installée de génération électrique, y compris l'hydroélectricité et le nucléaire, est de 110 000 MW, et l'Inde est le sixième producteur mondial d'électricité. Son réseau de transport et de distribution est l'un des plus longs du monde. Sous l'autorité des opérateurs publics, il s'est ouvert au privé pour la création de « centrales captives » qui attirent une clientèle solvable pouvant se rendre autonome.

Le secteur public est contrôlé par les States electricity boards (SEB) des Etats fédérés, sous la direction de la *Central electricity authority*.

Le secteur est encore largement dominé par les entreprises publiques qui génèrent 32 % de la production, dont 60 % sont contrôlés par les SEB des Etats fédérés, sous la direction de la *Central electricity authority*.

Les problèmes sont nombreux. Les prix de l'électricité varient d'un Etat à l'autre, les pertes sont considérables (jusqu'à 40 voire 50 % de l'électricité distribuée), principalement pour cause de non-paiement, la consommation agricole est subventionnée voire gratuite, les générateurs privés d'électricité se multiplient en Inde, les compteurs sont de mauvaise qualité ou en mauvais état. La distribution urbaine notamment est souvent anarchique. Malgré des réformes de fond (assainissement de la situation financière des SEB, installation massive de compteurs basse tension) la situation ne s'améliore pas, la gratuité de l'électricité demeurant un thème électoral porteur. Mais la prise de conscience des autorités indiennes est réelle et devrait conduire à la poursuite de réformes capables d'attirer plus d'investisseurs étrangers (*Electricity Bill 2002*).

Les investisseurs français dans les équipements électriques sont bien placés. Le groupe **Alstom** emploie 7 500 personnes dans dix usines (équipements de haute, moyenne et basse tension). **Schneider Electric** a investi dans une usine de production et dans un nouveau centre de contrôle à Delhi. **Legrand** a racheté en 1996 un fabricant indien à Mumbai et dispose de deux unités de production dans le Maharashtra. **Framatome Connectors International** a une filiale de production : FCI-OEN Connectors. **EDF** a une représentation commerciale permanente et propose des services de consulting, ce qui lui a permis d'obtenir un marché pour la construction du barrage de Kholdam. La société **SOCOMEK** présente depuis dix ans en Inde (chiffre d'affaires de 20 M€ en 2000-2001 et part de marché de 15 %), a ouvert trois usines en Inde dans le cadre d'un partenariat avec la société indienne HPL, à Gurgaon (Haryana) et Delhi.

3. Télécommunications

L'Inde est le quatorzième marché mondial des équipements de télécommunication avec 15 milliards d'USD environ de dépenses qui croissent à un rythme actuel de 15 à 20 % par an. Sa déréglementation a été engagée en 1994, et nouvellement définie en 1999, avec un organe de régulation indépendant (TRAI) et une large ouverture aux opérateurs privés.

Le téléphone fixe compte 40 millions de lignes (avec une prévision de 75 millions en 2006-2007) avec un rythme d'installation de 3-4 millions de lignes par an ; actuellement 10 millions d'abonnements devant passer à 50 millions en 2006-2007, les opérateurs sont majoritairement publics avec une introduction croissante des privés.

La téléphonie mobile compte 12 millions d'abonnés avec une croissance annuelle qui porterait leur nombre à 50 millions en 2006-2007, sous réserve d'une concurrence naissante avec le téléphone fixe offrant maintenant des services dits de mobilité réduite (rayon de 25 km). Le secteur privé est largement dominant pour sept sociétés représentant 20 % du marché.

Internet compte 4 millions d'abonnés qui représenteraient 20 millions d'utilisateurs avec un parc qui s'accroît actuellement de 1 million d'unités par an, ce qui pose un problème de régulation par une autorité extérieure et de contrôle des dérapages délictueux.

France Télécom assure l'essentiel de la présence française dans le secteur des réseaux d'abonnés (il détient 26 % du capital de BPL mobile, à Bombay) ; **Alcatel** occupe 20 % du marché de la téléphonie fixe (avec son licencié local ITI) ; il est bien placé dans la fabrication des centraux, des appareils de téléphonie cellulaire et des systèmes d'accès à l'internet et en équipements de téléphonie mobile (avec sa filiale chinoise CDMA) ; par exemple à Delhi avec un millier de salariés directs ou indirects, ou à Chennai (300 salariés).

4. Les équipements militaires et sensibles

La France est actuellement le **troisième pays exportateur en Inde d'armements** et de technologies en équipements militaires et sensibles ; la Russie est le premier avec 70 % environ, niveau assez constant ; Israël est le deuxième avec 15 %. La France, qui devançait Israël, a reculé à 10 % des importations de ce type. Les relations de l'Inde avec les pays ayant une forte industrie d'armement sont influencées par les rapports géopolitiques entretenus par l'Inde dans le monde.

Les statistiques témoignent d'un décalage de plusieurs années entre la signature et la mise en œuvre, en termes de livraison, de ces contrats bilatéraux. Le montant des exportations françaises en Inde a évolué avec ce décalage, à raison des inflexions de positionnement politique et militaire entre les deux pays ; par exemple, suite au voyage du Président Jacques Chirac de 1998, comme s'étaient manifestés antérieurement les effets de la visite du Président François Mitterrand en 1982. En effet, dans les années 1970, la France était très présente au Pakistan, ce qui entraînait la fermeture de l'Inde à nos exportations militaires ; dans les années 1980, les nouveaux rapports avec l'Inde ont eu l'effet inverse, et le Pakistan s'est alors tourné vers les Etats-Unis d'Amérique ; au début des années 1990, la France s'est à nouveau portée vers le Pakistan et y a remplacé les Etats-Unis, ce qui lui a fermé le marché indien, réouvert ensuite après 1998.

- Actuellement **trois projets majeurs pour la France** :
 - **un satellite d'observation** des moussons dit « *Megha tropiques* », de 500 millions euros d'investissement, cofinancé par l'Inde et par notre Centre national d'études spatiales (CNES). Il sera lancé en Inde par le lanceur indien « PSLV » de la classe de d'Ariane 4, et dont la France a fourni la technologie de construction du moteur qui est du type Wiking français (l'Inde a aussi un nouveau lanceur de la classe d'Ariane 5). Parallèlement, notre coopération dans le domaine spatial se renforce entre opérateurs industriels privés, en Inde c'est principalement *l'Indian space research organisation (ISRO)* qui est

l'organisme homologue au CNES français, notamment pour la recherche appliquée, les composants et les matériaux spatiaux ;

- le projet de participation de la France à la **réalisation de six sous-marins**, pour un investissement de l'ordre de 2 milliards d'euros; ils seront construits à Mumbai (Bombay); la France y apporterait d'importants transferts de technologie, un grand nombre d'équipements et le concours de techniciens de l'armement naval, sous l'égide d'une structure française de droit privé « *Défense Conseil international* », et de la société de pilotage de leur construction, « *Armaris* », dans laquelle se trouve Thalès ;
- un début de pourparlers pour la vente **d'une centaine de mirages 2000-5**, que l'Inde préférerait au « *Rafale* », et qui seraient en partie fabriqués en Inde sous licence. L'Inde a la troisième ou quatrième flotte aérienne de combat du monde et continue à acquérir régulièrement des appareils russes (du type Sukhoi 30); sa maintenance et son renouvellement nécessitent l'achat périodique d'appareils nouveaux.
- Une réussite :
 - le satellite indien de communication INSAT 3 E a été lancé avec succès le 28 septembre 2003 par la fusée Ariane 5. Il donne notamment des images météorologiques (pour la prévention des cataclysmes). L'agence spatiale indienne lancera le dernier satellite de cette série en 2004.
- Autres projets :
 - certains dépendent des effets de la concurrence d'autres pays également pris dans les actuels maillages géopolitiques. Par exemple, pour transformer les « *Iliouchine* » russes de l'Inde en avions-radars, Israël a vendu des « *radars Phantom* » de technologie israélo-américaine. Et pour équiper l'Inde en missiles antimissile, Israël propose l'engin « *Arrow* » dérivé d'une technologie américaine, alors que **la France** propose un missile que nous poussons en développement « *Aster* » de *l'European aeronautic defence and space company (EADS)* ;
 - **la France** a des marchés réguliers pour les équipements des engins mobiles ou plate-formes fixes des armées de terre et de l'air, équipements surtout électroniques et souvent destinés à moderniser les matériels russes et les matériels suédois qui forment, pour l'essentiel, la masse de l'armement indien ;

- l'Inde s'est dotée, depuis 1960, pour partie, d'hélicoptères dérivés de types français. Actuellement l'Inde crée son propre engin « ALH » apparenté au « *Fennec* » français ; **Turbomeca** en fournit le moteur (400 unités) et coopère au lancement du nouveau moteur Shakti plus performant. Plus de 600 hélicoptères de technologie française ont été fabriqués en Inde sous licence.

Depuis les années 1960 **la France** est, sur le plan militaire, présente en Inde à travers un organisme de soutien aux exportations françaises sensibles, devenue la société SOFEMA qui agit en consultation ou en support d'après vente, notamment en aéronautique, et représente SAGEM, Eurocopter et les équipements du GIFAS.

Le problème nucléaire

L'Inde a fait sa première explosion atomique en 1974, alors que le traité de non-prolifération a figé, au 1^{er} janvier 1967, la liste des seuls pays reconnus comme possédant l'arme nucléaire, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie et Chine, et qui ne peuvent transmettre ni technologie, ni produits (même à usage civil) aux autres, eux-même interdits de tout armement de ce type. 187 pays ont signé le Traité de non-prolifération (TNP) sauf l'Inde, le Pakistan, Israël, Cuba et la Corée du Nord (qui a quitté le TNP début 2003).

Cette situation empêche l'Inde de faire appel à des équipements nucléaires pouvant moderniser et mieux sécuriser ses centrales nucléaires vieillies ; la France y est donc, comme les autres pays, absente. L'Inde, qui manque cruellement d'énergie électrique, essaie de trouver, avec les cinq pays « *nucléaires* », un biais diplomatique vers une solution de préservation de l'innocuité de ses centrales ce qui ouvrirait un marché. L'Union européenne, par la voix de son Président irlandais le 11 février 2004, a demandé, aux trente et un pays non-signataires d'entrer dans le TNP.

Effets induits

Les marchés militaires spatiaux ou sensibles ne sont pas en réalité isolés des autres relations économiques ; souvent, ils les précèdent, les provoquent, les attirent ou les conditionnent soit par conséquence technologique soit pour compensation diplomatique. Par exemple, Israël tient à conforter sa deuxième place de fournisseur des armées indiennes et, son Premier ministre, en octobre 2003, a fait une visite officielle à New Delhi accompagné de nombreux chefs d'entreprises Israéliens de secteurs économiques les plus divers.

5. Technologies de l'information et Sociétés de service et d'ingénierie de l'information (SSII)

Elles représentent actuellement **le premier moteur du développement économique** de l'Inde, et une des premières plates-formes d'effervescence mondiale dans ce domaine qui regroupe les services informatiques, la Recherche et développement (R&D) dans les techniques d'information, et les services de

traitements administratifs et comptables (appelés Business process outsourcing – BPO). Le cabinet d'études Gartner estime que l'Inde capte « 55 % des 20 milliards USD de chiffre d'affaires délocalisés dans les activités de services, dans les technologies de l'information et le processus de traitement informatique des entreprises ».

Ce secteur représenterait **9 % du PIB de l'Inde** et contribue largement à la réduction du déficit courant (poste des services et de l'emploi), pour la première fois excédentaire de 1,5 milliard USD en 2001-2002.

Il emploie **100 000 personnes** dans les services informatiques et **800 000** dans les Nouvelles technologies de l'information et la communication (NTIC). Les vingt premières entreprises du secteur représentent 48 % de son chiffre d'affaires, et le reste est dévolu aux 1 000 autres entreprises très spécialisées. La part des filiales d'entreprises multinationales dans les exportations est de 27 % (22 % de services informatiques et 45 % de services externalisés). L'activité « off-shore » affichait en 2001–2002 une croissance de 64 %. Les secteurs parmi les plus demandeurs sont les banques et les services financiers (22 % de l'activité totale), les télécommunications et l'industrie (16 %). Les services les plus demandés sont la gestion de la relation client, la facturation et la comptabilité, le traitement des ventes en ligne et le « web-marketing ». Il peut provoquer des bouffées locales de création d'emplois comme les 35 000 surgis en 2001 rien qu'à Bangalore.

La raison essentielle de cette effervescence est que l'Inde s'est lancée depuis les années 1980 dans **la formation à grande échelle de chercheurs et de techniciens informaticiens** et elle « met sur le marché » depuis plus de dix ans **260 000 ingénieurs de haut niveau par an** qui ont essaimé massivement et essaient encore dans les centres ou grandes firmes, spécialisées ou utilisatrices des systèmes concernés, dans le monde entier et particulièrement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne (raison d'anglophonie). Depuis quelques années, **phénomène de retour**, c'est en Inde que se créent de tels centres ou entreprises ainsi spécialisées qui drainent les marchés, réinstallent leurs informaticiens émigrés, et attirent investissements et techniciens étrangers. A cela s'ajoute que la charge de cette main-d'œuvre qualifiée (en coût de formation comme en coût d'emploi) peut être de trois à quatre fois inférieure à celle des Etats-Unis par exemple.

Bangalore, le Haryana et Delhi, Mumbai, Chennai, sont les principales zones d'implantation. On dit qu'il y a maintenant moins d'ingénieurs dans la Silicon Valley (120 000) qu'à Bangalore (150 000). Selon le Cabinet AT Karney, les services financiers américains transfèreraient, d'ici 2008, 500 000 emplois à l'étranger principalement en Inde. La France est moins touchée : pour la sous-traitance de services la langue est un obstacle, mais l'attractivité indienne devient sensible en R&D.

Le gouvernement indien a établi un cadre législatif favorable en offrant divers avantages fiscaux (non-impositions des profits pendant cinq ans sur les huit premières années d'opérations) et autorisé l'investissement étranger à 100 % (ce qui est exceptionnel en Inde).

Les services informatiques

L'Inde est devenue le premier exportateur de services informatiques (20 % des exportations mondiales), devant l'Irlande et les Etats-Unis ; les activités de software ont cru en cinq ans de 53 % et de hardware de 15 % (dont 70 % de production de PC). Il y aurait 9 millions de PC en Inde (taux inférieur à la moyenne mondiale du fait de droits de douane à l'importation, plus de 50 % en moyenne). Les pays clients de l'Inde pour ces services sont les Etats-Unis (63 %), l'Union européenne (26 %) et le Japon (4 %).

270 entreprises informatiques indiennes auraient une présence aux Etats-Unis alors que plusieurs dizaines seraient déjà installées en Europe, principalement au Royaume-Uni, en Allemagne, et en France. Parallèlement, on estime qu'au moins 160 entreprises du classement international « Fortune 500 » ont externalisé en Inde une part de leurs services informatiques.

Dans le cadre d'une politique volontariste, les Etats fédérés ont mis en place des projets et des politiques spécifiques créant des parcs technologiques, attirant aussi les investisseurs étrangers par des mesures fiscales intéressantes. Sans être délaissé, le marché domestique devrait également se développer (croissance de 16 % en 2002), grâce notamment aux besoins de quelques secteurs tels la banque-assurance, l'énergie, l'industrie et les services du secteur public (e-gouvernance).

La Recherche et Développement (R&D)

Selon l'Administrative staff college of India (ASCI), 77 multinationales auraient créé des filiales dans le domaine de la R&D en Inde alors que d'autres auraient opté pour des partenariats ou des contrats de sous-traitance avec des sociétés locales. Certaines multinationales combinent ces trois stratégies en fonction des besoins de leur politique de R&D, Cadence Design Systemes, Intel (une unité de 2 000 personnes en 2004 à Bangalore), FIXOS instruments, Samsung, General Electric (1 700 personnes à Bangalore dont 550 doctorats), ou Microsoft (2 000 développeurs de logiciels recrutés en 2004).

Le Business process outsourcing (BPO)

En 2002-2003, le marché du BPO aurait progressé de 65 % en Inde pour atteindre 2,3 milliards d'euros : General Electric depuis dix ans délocalise des activités « back office » (centres d'appels, saisie d'écritures comptables), principalement à Hyderabad (Andhra Pradesh) et à Gurgaon (Haryana). Depuis, d'autres multinationales (Philips, Ericsson, AXA (UK)...) utilisent l'Inde comme plate-forme de sous-traitance en « back office » (facturation, comptabilité, traitement des ventes en lignes). L'infogérance représente 20 % de l'activité contre respectivement 22 % et 16 % pour les télécommunications et l'industrie.

Selon Deloitte & Touche, **deux millions d'emplois migreraient vers des plateformes off-shore d'ici 2008 dont la moitié vers l'Inde.**

Les principales SSII indiennes telles que Tata consultancy services (TCS), Wipro, Infosys ou Birla, ont créé des filiales spécialisées dans les activités BPO, offrant ainsi à leurs clients étrangers une gamme complémentaire de services ; Infosys a créé la société Progeon pour développer cette activité au sein du groupe, son principal client est British Telecom.

Le groupe industriel et financier Tata, du nom de son initiateur qui en a lancé les fondements dans les années 1870 en partant d'un noyau métallurgique et textile puissant, s'est progressivement constitué en un énorme conglomerat de 80 entreprises très diversifiées, le plus important d'Inde : énergie, BTP, agroalimentaire, hôtellerie, transports aériens, automobiles, établissements financiers, chimie, informatique, etc. ; il a créé en 1909 à Bengalore l'Indian institute of sciences qui a servi de base à l'essor de l'enseignement et des activités de l'ingénierie et des services de haute technologie informatique. Son chiffre d'affaires est de l'ordre de 10 milliards d'euros soit 2,5 % du PIB indien !

Reliance, conglomerat de la famille Ambani – fondé sur l'industrie pétrolière a un chiffre d'affaires de 14 milliards d'euros.

Birla est un conglomerat qui pèse 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Infosys, spécialisé dans l'offshore, c'est-à-dire dans les services délocalisés a près de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires. **Wipro** est son rival dans le même secteur.

Ainsi **l'Inde est devenue plate-forme internationale de sous-traitance** pour l'ensemble de ces services de technologie de l'information ; mais ce n'est pas une source directe de croissance induite ; elle est une composante nouvelle de la stratégie de développement des firmes multinationales, et peu de SSII véritablement indiennes ont des marques largement reconnues.

La France est encore relativement peu présente et ses entreprises, (potentiellement émettrices) dans ce secteur considéré comme prometteur au moins pour les deux décennies qui viennent, connaissent le handicap de la concurrence des pays développés occidentaux parce que surtout anglophones qui bénéficient ainsi déjà pour leurs services dont le marché est international, des avantages de la sous-traitance ou des produits indiens à bas coûts.

Néanmoins on peut citer dans ce secteur (technologies de l'information, informatique, ingénieries et sociétés de service) dont les unités de traitement sont souvent incluses dans des structures de production ou de services industriels, à Bangalore : **AXA Assurances** – (1 000 salariés – traitement des données de sa filiale anglaise) – **Société générale** – (Banque 160) – **Dassault-Systèmes**, 120 chercheurs – **SNECMA**, 80 chercheurs.

- À Delhi : **ST Microélect.** – (semi-conducteurs – 1 250 salariés) - **Alcatel** (400 salariés directs et 700 en sous-traitance)– **Dégremont ingenieries** des eaux (150) ;

- À Mumbai : **Cap Gémini** – (400 informaticiens) – **ATOS origin** (600 salariés) ;
- À Chennai : **Alcatel** – (300 salariés) – **Technip** (filiale de **Total**) ingénieries d’installations pétrolières (230 salariés) - **Valtech** (100 informaticiens)

En sens inverse trente SSII indiennes se seraient installées en France depuis un an.

6. Biotechnologies - Pharmacie - Chimie

a) Biotechnologies

Ce secteur est en développement important, le marché de 2,2 milliards USD devrait être de 3,16 milliards en 2005. C’est un parc de 800 sociétés, 10 000 salariés dont 50 % de chercheurs. Les produits sont destinés à la santé de l’homme et de l’animal (à hauteur de 37 % du chiffre d’affaires total), d’autres pour l’agriculture (29 %) et le reste (34 %) pour diverses applications industrielles. Pourtant, l’Inde continue d’importer la majorité des produits (de ce secteur) car la production locale et sa commercialisation demeurent limitées à des diagnostics, et des vaccins (hépatite B et lèpre). Les innovations issues des biotechnologies trouvent principalement application, en Inde, dans la floriculture (10 %), les médicaments, kits de diagnostics, vaccins, et enzymes, la culture de vers, aquaculture, culture de tissus, engrais et pesticides naturels. Le marché des semences génétiquement modifiées représente un enjeu pour le développement de l’agriculture indienne, il est estimé à 250 millions USD par an ; la France y est intéressée.

La recherche et le développement (R&D), 30 millions USD, est le fait d’organismes publics, en association avec des entreprises et des institutions locales ou étrangères, tandis que le secteur privé s’intéresse davantage à la production et à la recherche appliquée. À noter le lancement d’un projet de 20 millions USD sur le génome (*Indian Genome Initiative*), et la création de parcs biotechnologiques dans les Etats du Kerala et de l’Orissa afin d’y attirer les investisseurs ; de nombreuses multinationales s’implantent localement.

Toutefois, la question de l’accès et du coût de ces biotechnologies pour la population rurale à faible revenu se pose en Inde où 90 % des brevets sont contrôlés par le secteur privé.

b) Industrie pharmaceutique

Alors qu’initialement les multinationales, en situation de monopole sur le marché indien, se contentaient d’importer et de commercialiser des produits génériques bon marché, elles ont installé des unités de production locales dès les années 1950 et continué l’importation uniquement de substances actives. Dans les années 1960, ont été créées les premières unités indiennes, mais le véritable tournant date des années 1970 et de l’*Indian patent act*, brevetant désormais le procédé de fabrication et non la molécule du médicament. Cela a permis aux

industries indiennes de développer un processus de fabrication à partir de la molécule, qui n'est pas protégée par le droit indien (« *reverse engineering* »).

Aujourd'hui l'industrie pharmaceutique est **une des plus performantes des pays en développement**, réalisant un chiffre d'affaires en 2002 d'environ 5 milliards USD, soit 1,3 % de la production mondiale, avec un taux de croissance autour de 15 % en moyenne annuelle (contre 10 % au niveau mondial). Elle satisfait 80 % de la demande domestique en matières actives et 100 % en formulations. Les substances actives produites représentent 21 % de la production contre 79 % pour les formulations. Sur les 4,2 milliards USD que représente le marché intérieur des formulations, 3,6 milliards concernent des prescriptions (+ 9 % de croissance) contre 761 millions USD pour les médicaments en vente libre, qui eux connaissent une croissance annuelle de 15 %. L'Inde est aussi **le premier producteur et exportateur de médicaments génériques au monde**, dont 70 % de la demande est satisfaite localement.

Les exportations indiennes de produits pharmaceutiques se chiffraient à 1,7 milliard USD en 2001. En 1999, 74 % des substances actives produites en Inde étaient exportées, les médicaments sous brevet étant destinés aux pays en développement, et les génériques aux marchés des pays développés. Les exportations indiennes de formulations (78 % sont absorbées par le marché local) sont à destination de la Chine et de l'Afrique du Sud. Ce rôle de producteur et fournisseur en médicaments, l'Inde le met en avant sur la scène internationale, espérant se positionner comme une référence pour les pays en développement et en ce qui concerne la lutte contre le SIDA (dont la progression est préoccupante), ce que la France appuie.

Les principales entreprises de production de matière active sont situées, pour les deux tiers à **Hyderabad** « capital du médicament » ; l'industrie est très fragmentée, 23 000 unités de production en 2000-2001. En Inde, les parts de marché se sont inversées en trente ans, passant de 75 à 35 % pour les multinationales et de 20 à 65 % pour les entreprises indiennes, malgré la tendance actuelle qui est aux économies d'échelle.

Mais en l'absence de couverture sociale généralisée, la consommation des produits pharmaceutiques est liée au pouvoir d'achat des ménages, alors que les zones épidémiques sont dans les banlieues paupérisées des grandes villes.

Les principaux acteurs français sont sur le plan industriel, **Aventis Pharma, Aventis Pasteur, Ethyphar, Sanofi, Synthélabo, Servier** ; et sur le plan commercial **Aventis Pasteur, Bio Mérieux** (machines d'analyses médicales et réactifs afférents) et **Beaufour Ipsen**.

Les perspectives de développement sont connues ; ce secteur est favorablement réglementé, il est ouvert aux investissements à 100 % étrangers. Une dizaine de brevets importants sont encore, au moins pour cinq ans dans le domaine public, ouvrant de ce fait un marché compétitif. Les chercheurs et les techniciens indiens très bien formés et expérimentés sont hautement qualifiés et reconnus comme un facteur d'excellence de la production pharmaceutique.

Les exportations se développent actuellement à un rythme annuel de plus de 30 % ; 95 % de ces exportations ne dépendent plus de brevets. Le groupe indien **Rambaxy**, 8 500 salariés, près d'1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, est actuellement candidat à **l'acquisition en France** de la filiale RPG d'Aventis et le groupe indien **Cadila** a acheté en juillet 2003 les activités financières du groupe américain Alpharma Inc.

Juridiquement du fait de son adhésion en 1995 à l'OMC, l'Inde se prépare à l'application de l'accord sur certains aspects **des droits de propriété intellectuelle** pour les produits commerciaux (Adpic ou Trips). Elle s'est vue accorder un délai de dix ans qui échoit le 1^{er} janvier 2005 pour modifier sa législation qui a un effet dissuasif sur les investissements pour nouveaux médicaments, ce qui les cantonnait à moins de 2 % des ventes totales de spécialités pharmaceutiques. Ainsi l'amendement de 2002 sur l'« *Indian Patent Act* » a mis sa loi sur les brevets en conformité avec la déclaration de Doha (2001) et a renforcé le droit des autorités locales d'octroyer des licences, et la protection maximale pour les produits pharmaceutiques est passée de sept à vingt ans.

c) La santé en Inde

L'accès à la santé est inégalitaire en Inde ; le secteur public est très déficient ; les classes aisées ont recours, très généralement au secteur privé. Les classes moyennes ont progressivement meilleur accès aux soins.

En dépit d'un grand nombre de diplômés en médecine et du bon niveau de qualification, le taux de couverture de la population indienne est de un médecin seulement pour 2 500 habitants (les Etats-Unis en comptent 585). Les hôpitaux sont à 80-90 % d'occupation et 80 000 lits nouveaux seraient nécessaires chaque année pendant cinq ans pour couvrir les besoins solvables de la population.

Alors que le secteur privé accroît son rythme de construction d'hôpitaux privés avec équipements performants et médecins qualifiés, la politique gouvernementale commence à s'impliquer dans une meilleure couverture des besoins : augmenter l'investissement, augmenter la couverture de l'assurance maladie, améliorer la qualité des soins et le personnel, créer des opportunités de partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Le secteur de la santé représente aujourd'hui 20,6 milliards USD (en 2001) et l'on estime à 46,4 milliards USD le montant du secteur en 2012, marché des produits pharmaceutiques, dépenses publiques et privées comprises. **La France** pourrait être présente en apport de compétences et de financements mixtes.

7. Industrie automobile

Le niveau d'équipement automobile est évidemment faible par rapport à la population : 8,1 millions de véhicules particuliers, 750 000 achats, dont 600 000 pour le marché local, fabriqués par an. **L'industrie automobile** semble maintenant progresser et pourrait atteindre **un million de véhicules par an en 2010**. Le parc est composé pour 23 % de véhicules utilitaires. Le marché local

est dominé par Suzuki-Maruti, Hyundai et Tata ; Ford construit aussi comme base de production pour l'exportation, Hyundai aussi ; Fiat, Général Motors et Daimler se positionnent aussi dans ce marché jugé d'avenir en consommation comme en fabrication. L'échec de **Peugeot** (lancement de la 309) est considéré comme spécifique et conjoncturel.

Le parc indien des deux roues est de 4,4 millions. L'Inde est le deuxième consommateur et le troisième producteur mondial de deux roues, en croissance de 20 % ces trois dernières années. Les producteurs (Héro, Bajaj, TVS) ont une envergure mondiale.

La production en fournitures et accessoires va être développée et facilitée par l'accroissement du parc et par la demande de fabricants qui vont faire atteindre à ce secteur la taille utile. **La France** est très présente et s'était engagée notamment dans le sillage de Peugeot. On peut citer **Faurecia** (Bangalore), **Valeo** (Chennai), les verres securit de **St Gobain**, **Sabine** pour les soupapes ; **Michelin** a décidé de s'impliquer avec le groupe local Apollo Tyres au-delà de la simple commercialisation et prévoit la construction d'une usine de production de 400 000 pneus par an. Pour le machinisme agricole, **Renault-agriculture** est présent au Pendjab. **Peugeot** est en pourparler pour doter d'un moteur Peugeot les utilitaires indiens Makindra. Dans les différents secteurs de l'industrie automobile, maintenant soutenue par un marché intérieur plus porteur, **l'Inde peut être une base de production** pour avancer au moins dans le marché asiatique et les pays émergents ; il est depuis juillet 2002 ouvert aux IDE à 100 %, sans montant minimum d'investissement et est compatible avec les règles de l'OMC. Les droits de douane à l'importation tendent à promouvoir la fabrication en Inde par opposition au montage simple.

8. Textile, habillement, mode, joaillerie, chaussures

a) Le secteur textile et l'habillement

Ce secteur représente environ **3 % du PNB de l'Inde, 31 % des exportations** et constitue le premier poste d'entrées de devises étrangères en Inde (10 milliards d'euros en 2001). Le secteur textile engendre une production qui couvre l'ensemble des besoins de la population, et représente avec 30 millions d'emplois **le deuxième employeur du pays** (12 millions d'emplois sont réservés, dans le tissage, aux PME-PMI selon les lois édictées pour protéger l'emploi dans ce secteur). La production se concentre essentiellement autour des fibres naturelles (coton, laine, soie, jute et cuir), avec une prédominance du coton, 25 % moins cher que sur les marchés internationaux. Deux secteurs d'entreprises se côtoient en Inde, celui « organisé » autour d'unités industrielles détenues par les grands groupes, et celui composé de nombreuses petites entreprises familiales. Le gouvernement rencontre, de ce fait, quelques difficultés à dégager des politiques répondant aux intérêts des deux secteurs, si différents. L'Inde est également le deuxième fileur mondial.

Mais, le secteur connaît une réelle crise : majoritairement **les équipements sont** vétustes et la productivité est faible. Malgré les efforts de modernisation entrepris, les mesures protectionnistes sont parfois un frein à cette évolution, notamment dans des segments comme celui du tissage, qui connaissent une forte fragmentation. Dans ces conditions, la concurrence internationale s'accroît davantage. Malgré un rythme de croissance soutenu pour le tissage, le segment de la maille (+ 15 % annuels) ne se modernise pas rapidement non plus. **La maille** représente 17 % de la production de tissus, dont 80 % sont réalisés à partir de coton. **L'impression et la teinturerie**, bien que représentant des productions à valeur ajoutée, sont les points faibles du textile indien. Le développement de ce segment pourrait à terme correspondre à une volonté d'accroissement de la qualité et s'inscrire dans une stratégie d'alliance des entreprises indiennes avec des partenaires étrangers. **En synthétique**, la production indienne de fibres est la cinquième au classement mondial. Toutefois, des efforts importants restent à faire, en matière de R&D, de marketing et de modernisation des outils de production. A l'exportation, l'Inde ne représente que 0,73 % du marché mondial des tissus synthétiques (5,48 millions de tonnes), bien loin derrière la Chine, les Etats-Unis et l'Australie. Malgré un marché porteur, **le secteur des tissus techniques** devrait connaître une croissance de 7 % dans les années à venir, soit deux fois supérieure à celle du marché américain ; ce secteur, en valeur, représente 25 % du marché textile indien, car il est générateur de forte valeur ajoutée.

Le marché du prêt-à-porter représente 70 % du marché de l'habillement, avec un chiffre d'affaires de 6,3 milliards USD, et des exportations qui s'élèvent à 5,3 milliards USD en 2001. Le taux de croissance de ce secteur est de 20 % par an et 3 milliards de vêtements sont produits chaque année en Inde. Si l'habillement occupe une place de plus en plus importante dans la consommation des ménages (autour de 5 % des budgets en valeur), toutes les franges de la population ne sont pas concernées par le prêt-à-porter, en particulier celui de marque (seulement 30 % de la population). Particularité indienne, le vêtement traditionnel ainsi que **le recours au tailleur particulier** revêtent une grande importance, encore aujourd'hui, dans la société, en dépit d'une forte occidentalisation des goûts en zone urbaine. À ce titre, on note une prépondérance du prêt-à-porter masculin sur le prêt-à-porter féminin traditionnel qui reste peu exploité, tout comme les vêtements pour enfants ou la lingerie.

L'avantage de l'Inde est de bénéficier d'un véritable savoir-faire et d'une forte intégration en amont et en aval de la chaîne textile. Le gouvernement indien a mis en place **des fonds de modernisation de l'industrie textile** pour 5,3 milliards d'euros, élaboré une nouvelle politique textile de recherche de nouveaux produits et nouveaux débouchés, etc. De même, la distribution textile est un secteur porteur en Inde et avec des acteurs étrangers maintenant attirés par la diminution progressive des protections. Mais le démantèlement en 2005 de l'accord multifibres sur le textile et les vêtements (accords OMC.) va ouvrir la concurrence (de la Chine en particulier) et demander un effort de productivité, de

modernisation des équipements et d'organisation à l'Inde. De ce fait les **fabricants français** pourraient avoir un rôle à jouer, en partenariat avec les Indiens, et profiter des investissements inéluctables et ainsi aidés.

b) Les accessoires de mode et de luxe

A travers des produits de luxe ou spécifiques, des fabricants français sont présents comme les **vêtements Lacoste** (sous licence), **Barbara** (lingerie féminine), **Detmal** et **Delta** (vêtements de protection).

Les bijoux et accessoires de mode occupent une place particulière en Inde. Si les bijoux ont une valeur culturelle importante liée au mariage, ils demeurent, à l'instar des montres, un créneau porteur dans le pays. La bijouterie représente **50 % du marché mondial de pierre précieuses polies** en volume et **9 % des bijoux** en valeur. L'Inde est à ce titre le **premier consommateur d'or au monde**. Il convient de remarquer l'importance de la tradition du recyclage des bijoux anciens, qui représente 50 à 60 % des bijoux obtenus en Inde. Le marché de l'horlogerie et de la montre est encore émergent en Inde (5 % de croissance annuelle) et aux mains, pour les deux tiers, du secteur informel. Les droits de douane demeurent encore élevés.

Les marques occidentales sont souvent gage de qualité et parviennent à se positionner de manière stratégique sur le marché indien en s'adressant aux « stars » locales (maharadjahs, acteurs de cinéma, etc.). Le phénomène de « starisation » très marquée de la société indienne, permet aux marques de luxe de toucher les classes supérieures et montantes de la société (l'exemple de **Louis Vuitton** et de sa *tea case* créée spécialement pour le Maharadjah de Baroda en 1926, une référence pour les Indiens). On assiste même, depuis quelques temps, à l'implantation de boutiques de ces grandes marques européennes dans des « lobbys » d'hôtels de luxe de Mumbai ou New Delhi, devenus les nouveaux « clubs » privés de la haute société indienne. Les marques françaises principales sont : **LVMH, Baccarat, Daum, Cartier, Essilor**.

c) Joaillerie et divers

Dans le commerce des diamants, l'Inde occupe une place prépondérante, avec 60 % de part de marché mondial en valeur et 82 % en qualité. Premier exportateur de diamants finis, **elle fournit 92 diamants sur 100 vendus dans le monde**. Le savoir-faire indien est particulièrement reconnu en ce qui concerne la transformation de pierres brutes de qualité moyenne, et dans ce domaine également, les diamantaires indiens établis à l'étranger n'hésitent pas à rapatrier les opérations de finition, bénéficiant ainsi de coûts de main-d'œuvre 80 % inférieurs à celle d'**Anvers** ; cette capitale mondiale du commerce de diamants, jusqu'ici dominée par sa communauté traditionnelle de diamantaires, a connu ces vingt dernières années un renversement de situation, les diamantaires indiens générant désormais dans le chiffre d'affaires annuel total de l'activité de la ville (environ 26 % MDS USD) une part de 65 % contre 25 % au début des années 1980 et obtenant d'entrer au Haut Conseil du diamant d'Anvers en 2003.

En produits de beauté, on estime que la dépense moyenne par habitant consacrée aux cosmétiques est de 0,78 € par an (contre 3 € en Chine). **L'Oréal** implanté depuis 1994 est en pleine progression et vient d'ouvrir un nouveau centre de production à Pune (Maharashtra). Les parfums français sont en grande vogue avec des firmes d'élaboration (**Robertet, Paris-Elysées**) et de commercialisations haut de gamme (**Clarins, Dior, Rochas, YSL, Cartier**, etc.)

B - SECTEURS PORTEURS OÙ LA PRÉSENCE FRANÇAISE EST GÉNÉRALEMENT FAIBLE

1. L'environnement

La pollution augmente fortement en Inde en zones à habitat dense principalement du fait de l'urbanisation, de l'industrialisation et de l'état des véhicules routiers. L'Etat a défini les types d'industries les plus polluantes et leurs normes d'émissions, et a signé les quatre grands traités internationaux (couche d'ozone, écosystèmes, déchets toxiques, effet de serre). Hors la mobilisation des volontés publiques et privées et des réflexes de précaution de base, la mise en œuvre des politiques affichées repose sur les équipements de contrôle de la pollution. Leur marché est passé de 59 millions d'euros en 1999 à 75 millions en 2001, et l'Inde ne fabrique pas les produits de haute technologie. C'est un secteur favorisé sur le plan fiscal et douanier, qui pourrait être mis à profit **par les entreprises françaises** avec l'introduction de celles qui oeuvrent déjà dans le domaine de l'eau et des déchets.

Le traitement des déchets est un problème crucial en Inde qui se heurte à la démesure spatiale des grandes agglomérations urbaines, aux chevauchements entre pouvoirs locaux et responsabilités ministérielles, à des réticences socio-religieuses et à un retard technique des systèmes de compostage et de méthanisation.

La présence des entreprises françaises est marginale alors que le seul secteur du traitement des déchets municipaux (hors collecte) a été estimé actuellement entre 400 et 500 millions d'euros, en progression de 20 % par an.

Veolia est présent à Chennai (collecte), **LYSA** à Calcutta et Manipur ; et New Delhi lance un projet de privatisation de la gestion de 6000 tonnes/jour de déchets.

2. L'agriculture et les industries alimentaires

a) Agriculture

Premier producteur mondial pour de nombreux produits agricoles (lait : 84 millions tonnes ; céréales : 90 millions de tonnes de riz et 80 millions de tonnes de blé), l'Inde est également le second producteur de fruits et légumes et parmi les 5 premiers en matière de riz, thé, café, tabac et sucre. Elle possède le premier cheptel du monde avec 448 millions de têtes (bœufs, buffles, moutons et chèvres), alors que le pays compte 30 % de végétariens. L'Inde est devenue la

quatrième puissance agricole mondiale, derrière la Chine, l'ex-URSS et les États-Unis. L'agriculture de l'Inde contribue à la richesse nationale à hauteur d'un quart du PIB, mais ne représente qu'une part minime dans le commerce mondial des produits agricoles et agroalimentaires avec seulement 1,5 % de part de marché.

Avec 193 millions d'agriculteurs, soit un agriculteur sur cinq dans le monde, et 90 millions d'exploitations (soit 60 % de la surface du pays), l'Inde possède un des plus forts potentiels agricoles non encore exploités, tant au niveau de la production que de la transformation. L'agriculture **emploie directement ou indirectement 65 %** de la population, et sa croissance, si elle est tombée autour de 3 % en 1996-2001, est estimée à plus de 6 % pour 2001-2002 et elle a explosé en 2003 avec une mousson très favorable. Mais **elle a de nombreux handicaps** : récoltes très dépendantes des pluies de mousson, pratiques de cultures archaïques, faibles rendements agricoles, utilisation abusive d'engrais appauvrissant les sols et engendrant des problèmes environnementaux (avec de nombreuses disparités entre États), morcellement des terres, faible motorisation des campagnes, absence de maîtrise de la « post-récolte » (chaîne du froid, stockage, conservation), faible taux de transformation agroalimentaire et distribution ne permettant pas une répartition équitable sur l'ensemble du territoire.

L'Inde offre le paradoxe de cumuler surplus agricoles et de la pauvreté

Paradoxe étonnant, avec un tiers de sa population vivant en deçà du seuil de pauvreté, le pays accumule des stocks de céréales très importants (60 millions de tonnes en 2002), et plus aujourd'hui avec la bonne mousson de 2003 ; c'est aussi l'effet de l'augmentation considérable des prix de soutien (politique de subventions à l'égard des produits alimentaires). L'Inde se trouve ainsi confrontée à des problèmes de gestion et de valorisation : une grande partie des récoltes est ainsi perdue en raison de mauvaises conditions de protection phytosanitaire, de stockage, de transformation ou de conservation ; seulement 20 % des productions sont transformées, 3 % pour les fruits et légumes, et la valeur ajoutée de la production, après transformation, atteint moins de 8 % de la valeur de la production. Le surplus en stock oblige parfois le pays à « brader » ses stocks, soit en augmentant les quantités allouées aux familles défavorisées, soit en faisant don des céréales aux États frappés par des catastrophes naturelles, etc.

Aussi pour mieux valoriser cette richesse potentielle par la transformation et son exportation, **l'État tente d'accélérer la libéralisation de l'aval de la filière**, et se tourne vers le secteur privé et les investissements étrangers. Le poids politique que représente la masse des populations rurales ralentit le gouvernement dans sa politique de changement, qui manque déjà de moyens suffisants et sa priorité reste avant tout de dégager des surplus de qualité pour intensifier l'exportation. En matière de protection tarifaire, on note une certaine

libéralisation de l'Inde dans certains secteurs (à l'exception des vins et spiritueux).

Dans les années à venir, le respect des normes de qualité et phytosanitaires se révélera de plus en plus contraignant et des difficultés nombreuses apparaîtront quant à la sauvegarde des emplois agricoles. Dans son processus de développement de l'agriculture, l'Inde envisage des efforts supplémentaires en termes d'irrigation, d'utilisation d'engrais, de recherche agronomique, de remembrements, de maîtrise de la post-récolte et de **la recherche en matière d'Organismes génétiquement modifiés (OGM)** (par exemple pour contourner certains interdits phytosanitaires). Cette dernière ne bénéficie pas, à l'heure actuelle, d'une politique clairement définie, et les autorités indiennes balancent entre l'interdiction d'importation d'huile de soja génétiquement modifiée et l'autorisation de la culture de variétés de coton OGM conduisant à la diminution de l'utilisation de pesticides et à l'augmentation des rendements à l'hectare de 30 %. La question des OGM reste controversée en matière d'introduction dans l'alimentation, malgré les besoins considérables de l'Inde face aux 20 millions de bouches supplémentaires à nourrir chaque année.

La présence française dans la filière agricole est très faible. Pour la plupart de ses produits les taxes à l'importation sont élevées, ce qui rend les denrées et équipements concernés peu compétitifs ; la réglementation (étiquetage, certificats sanitaires...) sont contraignantes, mais il y a des incitations fiscales dans les ZES.

b) Alimentation

Parmi les innombrables firmes de transformation pour l'alimentation, **la France a quelques têtes de pont** : **Danone**, premier biscuitier d'Inde, et diffuseur d'Evian – **Bongrain** et **Bel** pour les fromages – **Lesaffre** pour les levures – **Royal Canin**, **Evialis** et le groupe **Guyomarc'h** pour les aliments d'animaux, **IMV** pour l'insémination.

c) Vins et spiritueux

C'est un domaine d'excellence de la France. Pourtant **Pernod-Ricard** a raté sa récente tentative d'implantation directe et ce secteur est soumis à de très fortes barrières tarifaires à l'importation dont le système de taxation comprend : un droit de base, un droit additionnel et un droit additionnel supplémentaire (mars 2003) avec des minima de perception. Même si ce droit de base se trouve abaissé dans le budget 2003-2004 pour les spiritueux, le total des droits, pour les vins, s'élève entre 150 et 264 % et, pour les spiritueux, entre 246 et 592 %. De plus les Etats fédérés peuvent y ajouter des taxes supplémentaires. Parmi les acteurs étrangers sont bien placés **LVMH** avec sa filiale Moët-Hennessy à Mumbai , **Seagram** (groupe Pernod-Ricard) qui fabrique aussi des alcools locaux, **Remy Cointreau**, etc.

3. Les équipements publics structurants

Les réseaux d'infrastructures sont d'un dimensionnement exceptionnel mais demeurent néanmoins très insuffisants en capacité et en fiabilité. **C'est un des goulots d'étranglement du développement économique** et des investissements directs étrangers. L'Etat indien n'a pas le réflexe du service public à la française par manque de moyens financiers face à l'énormité des besoins. Il est tenté d'y attirer des investisseurs ou concessionnaires privés. Il passe souvent par des opérateurs en forme de sociétés à capitaux mixtes (dont des privés étrangers) pour le financement et l'agrément des opérations, telles l'Infrastructure development finance company (IDFC) ou l'Infrastructure leasing financial services (ILFS).

a) Le réseau ferroviaire

L'Inde dispose du deuxième réseau ferroviaire mondial par sa longueur. Il couvre actuellement plus de 70 000 km de voies et dessert 7 000 gares. En 1999, son trafic était d'environ 425 millions de tonnes de marchandises (dont plus de 45 % ne concernaient que le transport de charbon) et de 4,38 milliards de voyageurs (en hausse de 6 % par rapport à 1998). Ce mode de transport représente 42 % du tonnage de marchandises et 20 % du trafic de voyageurs. La qualité des services laisse à désirer ; la modernisation et l'entretien des infrastructures ferroviaires pèsent lourdement sur les budgets publics et plusieurs méga-accidents ont traumatisé l'Inde au cours des dernières années. L'électrification des voies et la reconversion des voies étroites en voies larges sont passées au second rang des préoccupations de l'Etat, et la priorité est donnée à la signalisation du réseau afin de garantir une meilleure sécurité.

L'aménagement du territoire indien en infrastructures ferroviaires apparaît comme **un moyen pour la France** de nouer des relations techniques et commerciales privilégiées avec l'Inde ; **la SNCF** avait réalisé un important programme de travaux en 1972-77, mais elle a depuis perdu du terrain par rapport à ses principaux concurrents. L'Inde suscite néanmoins l'intérêt des industriels français qui y organisent leur présence, au travers de joints-ventures ou de participations, ou de contrats spécifiques, tels **Alstom, Hispanosuiza, Faiveley, Systra, Cogifer, Geismar, Corys TESS**, que ce soit à travers une implantation durable ou des appels d'offre. Par exemple, nombre de ces entreprises participent actuellement pour 100 millions d'euros, au **chantier du métro de Delhi** engagé en 1996, dont la première ligne a été ouverte il y a un an, et qui se poursuivra pendant quinze ans au moins (1,8 milliard d'euros).

b) Le réseau routier - le BTP

Avec plus de 3,3 millions de kilomètres de routes, l'Inde se situe au troisième rang mondial en termes de réseau routier. Etat central et Etats fédérés se partagent les responsabilités : les Etats fédérés ont la charge des routes régionales, rurales et urbaines tandis que le gouvernement a les routes nationales

(57 700 km, soit seulement 1,8 % de la longueur totale des routes en Inde) qui supportent à elles-seules 40 % du transport total de marchandises et passagers. 55 % des routes ne sont pas revêtues ; le nombre de véhicules immatriculés est passé de 27 millions en 1995 à 55 millions en 2002. La répartition du transport sur l'ensemble des infrastructures existantes est très hétérogène, et l'accès à ces infrastructures est inégalitaire en fonction des Etats, avec des régions très enclavées. Seulement 41,7 % des villages de moins de 1 500 habitants sont reliés au réseau routier, ce qui est un facteur d'exode rural et de saturation des grandes villes. Il a été calculé par ailleurs que la perte annuelle en carburant et en usure due à la mauvaise qualité des routes était d'environ 3,1 milliards d'euros.

Le gouvernement s'efforce de suivre les recommandations de la Banque asiatique du développement, qui a récemment **prôné la construction de 10 000 kilomètres de voies rapides en Inde d'ici 2015** (un début est inscrit au budget 2003-2004). De son côté, la Banque mondiale, dans l'optique de dépenses annuelles s'élevant à 3 milliards USD pendant les vingt prochaines années, a accordé au gouvernement central un prêt sur sept ans, destiné à financer un grand programme intitulé le « Quadrilatère d'or », qui devrait relier les grandes villes indiennes (Delhi, Mumbai, Bangalore, Chennai, et Calcutta). Ce projet est acté par le gouvernement en **objectif de 13 000 kilomètres d'autoroutes** avec une enveloppe de 15 milliards d'euros de 2002 à 2009 et il finance sa part par une taxe spéciale sur l'essence.

Par ailleurs **divers projets ponctuels**¹⁸ sont lancés par l'Etat **sur le principe de la concession** avec un cadre fiscal avantageux et l'absence de droits de douanes pour les équipements importés ; mais ils sont lents à être réalisés.

Bien que ses interventions soient faibles par rapport au montant des programmes en jeu, **la France a joué un rôle pionnier dans le secteur routier** dès 1997, avec **GTME** qui a remporté un contrat pour l'élargissement de soixante km de routes entre Delhi et Jaipur, travaux réalisés sur cinq ans. **Colas** (groupe Bouygues) est présent à travers ses filiales créées avec l'Indian hindustan petroleum corporation (fabrication de produits bitumeux); le groupe **Egis** est représenté par ses deux filiales SCETAUROUTE et le BCEOM (maîtrise d'œuvre) ; ainsi que la société **Freyssinet** (procédés de construction), le groupe **SECMAIR** (vente d'équipements), la société Ermont Rincheval du groupe **Fayat** (enduits superficiels). Toutefois, les projets d'infrastructure routière en Inde, comme les principaux marchés de travaux publics, sont réalisés par les majors des grands groupes indiens : Larsen & Toubro, Hindustan Construction Co Ltd, Gammon India, etc. Bien que l'on remarque un certain succès des firmes étrangères dans les appels d'offre, celles-ci n'interviennent généralement qu'en qualité de consultant ou de partenaire minoritaire de joint ventures ou d'affectations de travaux et équipements de super-structures

¹⁸ Au minimum maintenant, projets d'au moins 100 kilomètres ou ponts à péage, ou réseau interne à des zones ou « parcs » industriels.

(signalisations, cabines de péage) ; mais ceci évolue depuis que les IDE sont possibles à 100 %.

La France est présente dans le secteur cimentier, essentiellement par **Lafarge, Ciments-français et Zuari-Ciments**. Lafarge est le premier investisseur français en Inde et le premier producteur de ciment dans l'Est de l'Inde où sont situées ses unités de production qui alimentent 5 % du marché national et 21 % du secteur oriental régional. Il est présent en Inde depuis 1997 après avoir acheté l'activité ciment de plusieurs sociétés indiennes. Ciments français a eu l'approbation de son projet sur Goa de 66 millions USD d'investissement. Zuari-ciments a réalisé en 2001 son installation à Pondichéry pour un montant analogue et à Goa pour 11 millions USD environ.

c) Le réseau aérien

L'Organisation internationale de l'aviation civile (ICAO) considère l'Inde comme **l'un des marchés les plus dynamiques**, bien qu'encore insuffisant et très en retard sur la Chine.

La libéralisation du trafic aérien date de mai 1992 ; elle a mis fin au monopole public d'Air India sur le trafic international et d'Indian Airlines sur le trafic national. Aujourd'hui en Inde, seules cinq compagnies aériennes opérationnelles assurent un service régulier : Air India, Indian Airlines et sa filiale Alliance Air, qui sont des compagnies publiques, et deux autres compagnies privées, Jet Airways et Air Sahara. En 2002, une troisième, Royal Airlines, envisageait de commencer des opérations régulières en Inde. Huit autres entreprises détiennent des certificats de « non-objection », mais ne sont pas opérationnelles. Sur les 62 opérateurs autorisés à effectuer des services non réguliers (à la demande), 47 sont opérationnels.

Les principales compagnies aériennes en Inde.

La part d'Indian Airlines, destinée à l'origine au trafic intérieur, s'est considérablement réduite ; de 10,4 millions de passagers transportés entre 1985 et 1986, la compagnie n'en comptabilisait plus que 6,53 millions en 2000 et 1999. Avec 75 destinations (59 domestiques et 16 étrangères) et un effectif de 22 000 agents, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de 940 millions d'euros en 2000-2001. Malgré un déficit de 41,14 millions d'euros en 2001, l'entreprise est redevenue rentable avec 5,8 millions euros de bénéfices en 2002, ce qui a permis au Conseil d'administration d'approuver l'achat de 43 Airbus pour 2 milliards d'euros. Cette proposition est actuellement étudiée par le gouvernement indien qui a remis à plus tard la privatisation d'Indian Airlines.

Air India a également régressé, passant de 25 % du trafic dans les années 1970 à une part de marché de l'ordre de 18 % actuellement. Avec 46 destinations nationales et internationales et un effectif de 16 841 personnes, la compagnie a enregistré en 2001 un chiffre d'affaires de 1 220 millions d'euros et 3,2 millions de passages. Le gouvernement indien a engagé dès 2000 le processus de privatisation (désengagement de l'Etat à hauteur de 60 %), qui n'a pas abouti en raison des conditions jugées peu satisfaisantes par les candidats.

Alliance Air, filiale d'Indian Airlines qui a enregistré un chiffre d'affaires de 133,7 millions d'euros en 2002, s'est vu accorder par le gouvernement 58 millions d'euros pour l'achat de petits avions, cette compagnie étant concentrée dans les zones géographiques de l'Inde dites non rentables.

Air Sahara, dont les effectifs représentent 2 500 personnes, a réalisé en 2001 93,28 millions d'euros de chiffre d'affaires et projette d'augmenter sa flotte de douze Bombardiers pour 45 millions d'euros et d'un Boeing 737.

Enfin, Jet Airways est, avec 40 % du marché domestique et un effectif de 6 300 personnes, la plus grande compagnie aérienne privée indienne, au chiffre d'affaires de 580 millions d'euros en 2000-2001 et aux bénéfices de 2,9 millions d'euros. Elle projette d'acquérir dix avions supplémentaires en 2002-2003.

Les perspectives, pour les compagnies étrangères, de se substituer aux deux grandes compagnies nationales (tant pour le trafic intérieur que pour les échanges internationaux) sont incertaines et les perspectives de croissance annuelle moyenne de 7 % envisagées pour l'Asie du Sud-Est par l'Organisation internationale de l'aviation ont été revues à la baisse et confirmées en 5 % par an pour l'international et 8 % pour le domestique. De plus, des infrastructures inadéquates freinent le trafic : les 125 aéroports¹⁹ du pays (dont sept aéroports

¹⁹ **Les aéroports :**

7 internationaux : Delhi, Mumdaï, Calcutta, Chennai, Banjalore, Kochi et Thiruvananthapuram ;
 10 *custom airports* : compagnies domestiques pouvant y recueillir des vols internationaux, tels Ahmedabad, Goa, Jaipur ;
 8 *models airports* : piste supérieure à 700 m. et accueil type des Airbus 320 ;
 110 *domestic airports* : 23 actifs seulement (plus d'un vol par semaine).
 En tout en 2000 : 38,3 millions de passagers – 835 000 tonnes de fret et courrier.

internationaux) ne suffisent pas à satisfaire la totalité des besoins enregistrés par le marché et une étude de 2002 avance que les infrastructures aéroportuaires actuelles ne pourraient absorber une hausse que de 20 % de passagers et 10 % pour le fret.

Le gouvernement projette **une extension des flottes des deux principaux opérateurs** : 43 avions pour Indian Airlines et 17 pour Air India. **Airbus** et **Boeing** sont en concurrence. 5 ATR 72/500 français ont été acquis par Jet Airways. Le 1^{er} mars 2004 a été annoncée la vente de 7 Airbus 320 (+ 2 options) à Air Deccan, compagnie à bas coût.

Il a également **défini une politique globale** ayant pour objectif, pour développer le trafic commercial et touristique :

- de créer de nouvelles capacités portuaires en avance de la demande ;
- d'améliorer et agrandir les installations principales actuelles ;
- de renforcer les installations et les mesures de sécurité pour éliminer totalement les risques ;
- de créer des liaisons multimodales et ouvrir l'arrivée de capitaux privés.

La construction aéronautique est une industrie militaire et l'unique constructeur est l'Hindustan aeronautics Ltd qui a lancé dès 1984 un programme d'hélicoptère léger (type Dauphin) et un programme d'avion de combat léger.

Dans le domaine civil les programmes en participation avec les partenaires étrangers portent sur un avion de 50 places, et sur des éléments spécifiques tels que les portes d'Airbus et des éléments de train d'atterrissage (avec Aérospatiale) ou des éléments de queue (avec British Aerospace), ou de structure (avec Boeing) ou des composants de moteur (avec Rolls Royce).

Airbus a un bureau permanent et une implantation technique à Mumbai – De même **EADS** et **Dassault** (projets d'offres du 2000-5 et du Rafale). **ATR**, de même, la **SNECMA** à Bangalore et **Turbomeca** qui, en février 2003, a signé pour la fourniture de 400 type moteurs TM333 et le développement d'un autre (Shakti).

d) Les transports maritimes

Environ 95 % des échanges extérieurs de l'Inde (en volume) passent par le trafic maritime (75 % en valeur). Depuis l'ouverture du marché indien sur l'extérieur en 1991, **les ports en Inde** ont vu en moyenne le trafic de marchandises croître de 73 % entre 1991 et 2000. Ce rythme devant se poursuivre, **les engorgements déjà constatés** ne pourront que s'aggraver : insuffisance notoire des capacités de transbordement, durée excessive de celui-ci dans les ports indiens en comparaison avec les autres ports asiatiques, profondeur insuffisante des chenaux d'accès, maintenance épisodique, activité ne dépassant pas 20 % de la capacité, vétusté des quais et des équipements, absence d'appareils de levage. Ces obstacles aboutissent déjà très souvent au

détournement des navires porte-conteneurs vers d'autres destinations : Dubaï, Singapour, et surtout Colombo (Sri Lanka) qui a un rôle de redistributeur régional des trafics.

On dénombre onze ports principaux²⁰, administrés par des « trusts » depuis l'adoption du Major Port Trusts Act en 1963, ainsi que 163 autres ports dont 139 peuvent être considérés comme opérationnels. La gestion de ces ports reste sous coordination de l'Etat central et sous le régime de l'Indian ports act de 1908 et du Major Ports Trust Act de 1963, mais les Etats fédérés y interfèrent et sont de plus en plus décideurs.

L'Inde a cherché ces dernières années à **promouvoir l'investissement étranger dans ce secteur** par diverses mesures telles que : la fin de la nécessité d'accord préalable pour le financement par capitaux étrangers à hauteur de 51 % des projets fournissant des services de support au transport par voie d'eau ; l'accord automatique de financement à 100 % par capitaux étrangers dans la construction et la maintenance de ports ; des appels d'offre pour la participation du secteur privé sur joint-ventures entre des ports principaux et des ports étrangers, entre des ports principaux et des ports secondaires, et entre des ports principaux et des entreprises. Dans la même optique, le gouvernement indien a mis en place une série d'incitations fiscales pour les entreprises engagées dans le développement, la maintenance et l'exploitation de ports ; et pour le recours aux emprunts commerciaux extérieurs pour les dépenses d'investissements.

Un appel d'offre a été lancé en 2002 pour la privatisation et le remodelage du « terminal container » de Mumbai et le groupe français **SMA-CGM** est sur les rangs. Mais **la présence française est relativement faible** et ce marché d'équipements portuaires est dominé par l'Australie, les Pays-Bas, Singapour et le Japon. Elle pourrait utilement se manifester dans les autres appels d'offre qui peuvent s'ouvrir pour la conteneurisation, les terminaux de gaz ou le leasing.

S'agissant des voies d'eau intérieures, elles offrent des possibilités restreintes et le développement du transport par cette voie en est encore au stade initial, malgré l'identification, dès 1980, par le gouvernement indien de dix voies d'eau navigables adaptées au transport de marchandise. Seuls trois projets ont été effectivement réalisés à ce jour ; l'Inde, via l'Inland Waterways Authority of India, y attire aussi les investissements privés pour améliorer les infrastructures fluviales.

Des projets existent pour assurer une meilleure coordination entre les différents moyens de transport (routier, aérien, ferroviaire, fluvial et maritime).

²⁰ **Les ports :**
Haldia, Calcutta, Paradip, Visakhapatnam, Chennai, Tuticorin, Cochin, New Mangalore, Mumdaï, Marmugao, Kandla. Trafic global de 287 millions de tonnes en 2002.

Le Multimodal Transportation Act de 1993 s'était déjà fixé pour objectif de favoriser un transport varié et efficace, partagé entre l'utilisation des chemins de fer, d'aéroports ainsi que des voies rapides de circulation routière. L'amélioration observée depuis dix ans est encore modeste et se heurte, dans ces projets complexes, à des procédures administratives compliquées, et au manque de concertation entre les divers services responsables des différents transports. Trois ministères interviennent dans l'aménagement du territoire ; les Chemins de fer, le Transport de surface, l'Aviation civile et les Etats fédérés. On met ainsi en cause le faible nombre en Inde des conteneurs maritimes et routiers qui n'assureraient que 43 % du transport de marchandises qu'ils pourraient véhiculer.

4. Les services publics urbains

Leur insuffisance, au regard de la population des grandes agglomérations, notamment la vingtaine de « millionnaires » est criante. Les faibles possibilités financières des villes et des Etats fédérés sont sans rapport avec les besoins et les incitent à chercher à privatiser les équipements publics de base alors que le paiement par l'utilisateur est aléatoire. Des projets sont néanmoins lancés et les propositions des groupes français recherchées du fait de leur notoriété.

Par exemple à Mumbai, où les besoins d'une agglomération de 18 millions d'habitants (dont 9 millions en bidonvilles) sont énormes, un colloque franco-indien s'est tenu en février 2003 sur les transports urbains autour d'études pour deux métros aériens, la restructuration de lignes urbaines de chemin de fer et une refonte du réseau de bus. À Mumbai aussi, la distribution d'électricité est ouverte à de nouvelles concessions, ainsi que les réseaux d'eau, le ramassage et traitement des ordures et les collecteurs-égouts. Parmi les Français intéressés : **SNCF, Alstom, Alcatel, AREP, Systra**, etc.

5. Les circuits de distribution

La distribution représente avec des ventes totales de l'ordre de 180 milliards USD, 10 % du PIB et **un secteur anormalement émietté** : 12 millions de points de vente permanents, la plus grande densité au monde, ce qui représente ainsi un poids électoral majeur. Une grande majorité ne dépasse pas 50 m² et, se trouve dans une situation de non-droit fiscal, réglementaire, sanitaire, ne payant souvent même pas électricité ou eau qui font défaut à la plupart. Ces « kirana stores » sont un élément fondamental de la vie sociale indienne (proximité, livraisons, crédit, liens de voisinage et de parentèle, etc.) avec faibles marges et équipements sommaires (plus de la moitié des commerces alimentaires fixes sont sans frigorifiques).

Ce marché para-institutionnel coexiste dans les grands centres urbains sans crise avec **un important marché parallèle**, alimenté par des importations par conteneurs non contrôlés et essentiellement venant de Dubaï (pour le Sud) ou du Népal (pour le Nord). Leur pression sur les prix est forte puisque sans les droits

de douane, souvent très élevés, qui frappent les produits déclarés ou sans la garantie et le coût des marques. Ils sont exposés en magasins, souvent assurés d'un service d'accompagnement, mais leur présence est discontinuée puisque soumise à des arrivages incertains ; sans compter les dizaines de millions de microcommerces de vente ou de revente en baraques sommaires ou sur deux ou trois mètres-carrés de trottoirs, sur couvertures, en plusieurs rangs serrés.

C'est pourquoi **la distribution organisée a du mal à s'installer** et ne représente encore que 2 % de ventes, bien que depuis 1991 l'Inde se soit ouverte au commerce extérieur. Mais l'émergence des nouveaux consommateurs plus exigeants des classes aisées et moyennes a provoqué l'organisation de chaînes commerciales familiales, des chaînes de fabricants, puis de franchisés. En 1996-1998 apparaissent les premiers centres commerciaux, puis récemment des magasins d'enseignes, avec l'abolition, le 1^{er} janvier 2001 des dernières restrictions quantitatives à l'importation. Ces structures logistiques deviennent efficaces, malgré des marges élevées (25-30 %) du fait de leur faible nombre (seulement une centaine de stores d'enseignes actuellement dans toute l'Inde et 60 projets de centres commerciaux (malls). **Les « supers » et « hypers » marchés sont encore quasiment inexistantes** et les e-commerces et la vente par correspondance inconnue (échec de la VPC OTTO).

Actuellement le secteur de la **distribution de détail est toujours fermé aux IDE et il n'y a pas de projet de déblocage**. Seuls seraient admis les projets de vente en gros dont deux : Métro (la firme allemande) et Cash-Carry en cours d'ouverture seraient de faux circuits de gros, ouverts en réalité au détail. Des contournements sont esquissés à travers des intermédiaires de « non résidents indiens » via des magasins franchisés. Les organisations de commerçants indiens disent que l'ouverture de Métro (notamment à Mumbai) a fait disparaître plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans les mini ou micro-commerces de la zone de chalandage concernée.

La France, comme les autres pays étrangers **est donc absente**. Mais il est prévisible que cette situation ne perdure pas et il y a là un marché à étudier par les grandes firmes expérimentées tellement est évident l'intérêt, pour la productivité (et donc pour le pouvoir d'achat) et pour la sécurité de la distribution, d'un système en centre-ville, d'abord de « supérettes » puis de supermarchés ; la faible accessibilité en banlieue rendrait des hypermarchés inexploitable.

Quant aux importations, bien que les restrictions quantitatives aient été levées le 1^{er} janvier 2002, elles doivent passer (sauf autorisations ponctuelles spécifiques), pratiquement par des opérateurs commerciaux ou industriels enregistrés (la plupart des sociétés indiennes) ou des intermédiaires agréés, ou des organismes habilités publics ou privés, à moins de disposer directement d'une succursale ou d'une filiale. Il reste que certaines marchandises sont interdites pour des raisons stratégiques ou culturelles.

6. Autres secteurs

Dans les secteurs non cités, ceux où la présence française est à retenir ou possibles sont :

- dans la sidérurgie : **Arcelor** (à Mumbai) et une filiale de **Steinheutey** ;
- dans les services de restaurations collectives, dans plusieurs villes ou groupes industriels ou sociétés d'ingénierie, la présence remarquée d'**ACCOR** et de **SODEXHO** ;
- **dans les banques** et assurances : 57 sont indiennes, (27 publiques et 30 privées), et 40 étrangères dont :

BNP Paribas, possède en Inde neuf succursales, et a noué des partenariats (sa filiale **Cardif**) avec la State Bank of India pour développer des produits de Bancassurance. La **Société générale** (trois succursales), le **Crédit Lyonnais** et **Crédit agricole** (quatre succursales et place prépondérante sur le marché des securities), **CA Indosuez** (deux implantations) et **Natexis** sont présents en Inde, tout comme **AXA** et Cardif (banque-assurance). La **Coface** (filiale locale à Mumbai, Kompass et @rating) a signé un accord avec son homologue indienne pour la gestion du risque en matière de commerce international. Enfin, le **Bureau Veritas** (certification de produits et de systèmes), **Publicis** et **Euro-RSCG Advertising** (implantations à Mumbai) ont une activité porteuse de savoir-faire français.

La Banque centrale indienne (la RBI) est à Mumbai ; trois banques indiennes seulement comptent parmi les cent premières d'Asie. Les institutions financières des Etats fédérés ont des fonctions similaires aux banques de développement de l'Etat Central.

- **Le secteur des assurances** est depuis 2000 ouvert aux capitaux indiens et étrangers ; aux côtés des deux grands groupes publics, la part du privé est encore limitée au privé étranger, faible malgré un potentiel de couverture élevé ; 80 % de la population vit sans aucune assurance (ni vie, ni santé, ni voitures ...).

*
* *

Ainsi, si **la présence française** dans le tissu économique de l'Inde peut apparaître conséquente au regard du nombre de ses points d'ancrage, tels qu'ils viennent d'être cités et positionnés, **elle pèse finalement peu en termes quantitatifs d'investissements ou d'emplois induits**, comparativement au gigantisme statistique du poids de chacun des grands secteurs de l'activité indienne. Elle est également moindre que celle d'autres pays, européens par exemple, qui, dans une situation d'atouts ou d'handicaps analogue ou globalement similaire, arrivent à mieux se situer qu'elle.

Néanmoins elle recèle quelques avantages compensatoires et sans doute prometteurs tels qu'une implantation et une implication très diversifiées (géographiques et catégorielles) et un rôle mieux assuré dans certains domaines ou d'excellence ou porteurs, tels le militaire, l'énergétique, l'ingénierie informatique, l'agroalimentaire, ou les infrastructures territoriales.

Mais ce qui est essentiel c'est **la nouvelle prise de conscience franco-indienne** de la nécessité d'un partenariat économique d'une autre dimension. Les impulsions politiques générales au plus haut niveau, lancées depuis 1998, et très accrues depuis trois ans, ont été relayées par des instances mixtes et des groupes de travail institués tant à Paris et New Delhi qu'à Bruxelles et ont été concrétisées au niveau des organisations professionnelles par un bilatéralisme actif, IFCCI (Chambres de commerce), IFTA (Technical association), CCIL, MEDEF international, et le regroupement CFCE-UbiFrance, etc. L'Inde s'est hissée subitement dans la réflexion des décideurs français, en parallèle souvent avec l'attractivité chinoise. Les médias y contribuent aussi par la place nouvelle donnée à l'Inde dans leurs articles et informations.

IV - LES RAPPORTS ET ÉCHANGES CULTURELS, ÉDUCATIFS ET SCIENTIFIQUES DE LA FRANCE ET L'INDE

Ils s'inscrivent, d'une part, dans l'action générale de la coopération internationale et du développement mise en œuvre, côté français, par le ministère des Affaires étrangères et, d'autre part, dans les initiatives multiformes soit nationales publiques (ministères, établissements publics ou institutions), soit décentralisées (régions – chambres de commerce, etc.) soit professionnelles, soit associatives ou privées.

Le budget de la coopération du ministère des Affaires étrangères s'est élevé en 2003 à 5,2 millions d'euros pour l'Inde ; il y finance les objectifs stratégiques de la France qui sont « l'établissement d'un partenariat durable et d'une politique d'influence en direction des élites afin d'atteindre une masse critique donnant une réelle visibilité à notre présence ; il s'agit principalement d'une coopération culturelle, scientifique et technique qui représente non seulement un enjeu en soi, mais également un atout pour les activités de nos entreprises et pour la défense de nos positions dans les enceintes multilatérales » (note gouvernementale).

A - PREMIER OBJECTIF CULTUREL : LA DIFFUSION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS

La place du français s'exprime globalement par les chiffres suivants :

- nombre d'apprenants de français en Inde

	Apprenants	Enseignants
Enseignement secondaire	400 000	4 000
Enseignement supérieur	15 000	1 100
Formations hôtellerie-tourisme	10 000	400
Alliances françaises	30 000	270

- nombre de locuteurs de français (courant ou bilingue) : estimé à 600 000.

1. Le réseau des Alliances françaises

Ce sont quinze établissements et sept antennes ; il est présent ainsi dans treize Etats sur vingt-huit et dans vingt-deux villes. Ce réseau place la France loin devant le Royaume-Uni et l'Allemagne, présents eux aussi.

Il s'agit en Inde d'associations de droit local reconnues par l'Alliance française de Paris et disposant du statut de « Charitable trust » ou « cultural society », enregistrées au registre des sociétés de chaque Etat.

Outre sa **mission** première de diffusion du français, le réseau déploie des informations d'actualité sur la France, participe aux manifestations culturelles organisées par l'ambassade et aide à la promotion de la culture scientifique française (cinéma, vidéos, concerts, théâtre, expositions, conférences).

Les difficultés auxquelles les Alliances sont confrontées sont préoccupantes. Sur le plan immobilier, elles ne disposent pas des ressources pour faire face aux travaux de réhabilitation des locaux ; elles manquent trop souvent d'outils de communication moderne : médiathèques, etc. ; de plus, généralement locataires de ces locaux, elles doivent faire face au récent renchérissement des loyers qui affectent la plupart des villes et à la volonté des propriétaires de récupérer des biens devenus plus rentables sur le marché immobilier. On constate aussi la frilosité des entreprises françaises implantées en Inde et qui hésitent souvent à apporter un concours à des travaux de rénovation ou d'extension.

La deuxième difficulté est une certaine pénurie de professeurs et leur niveau moyen un peu trop juste ; elle n'est pas propre à l'Alliance, le système universitaire indien ne générant pas suffisamment de professeurs potentiels, ceux du niveau MA French (masters of arts), du fait du détournement d'étudiants happés par des écoles professionnelles privées et l'offre d'emplois dans des entreprises indiennes s'ouvrant au français (en *call centers*, l'unité d'emplois en français est de 100-200 d'un niveau bilingue), qui attirent aussi des professeurs.

Les effectifs des inscrits présents s'accroissent très régulièrement : 11 000 en 1994, 29 000 en 2002 ; les registres d'inscriptions ouverts en début d'année comportent un nombre globalement supérieur de 18 % environ, du fait de certains abandons rapides. Le cursus normal et progressif comporte six à cinq niveaux d'études avec des séquences plus courtes. La moitié des inscrits passent les examens, dont 40 % sont reçus en terminal. Les abandons sont de 70 % après le 1^{er} niveau, et 10 % des inscrits arrivent au 5^{ème} ou 6^{ème} niveau. Par ordre décroissant la répartition des inscrits initiaux pour 2002-2003 est :

- Delhi et son annexe Jaipur : 4 300
- Mumbai : 3 540
- Bhopal (Madhya Pradesh) et son annexe Indore : 3 013

- Chennai et ses annexes Coimbatore et Madurai : 2 890
- Calcutta : 2 611
- Bangalore et son annexe Mysore (Karnataka) : 2 500
- Chandigarh (Haryana) : 2 470
- Poona (Maharashtra) : 2 340
- Hyderabad (Andhra Pradesh) : 1 587
- Pondichéry : 1 530 (créé en 1889)
- Ahmedabad et ses annexes Barodad et Rajkot (Gujarat) : 1 170
- Trivandrum (Kerala) et son annexe Cochin : 710
- Karikal : 413
- Mahe : 125

Un Etat important, l'Uttar Pradesh (170 millions d'habitants) n'a pas d'Alliance.

Le personnel employé est de 430 personnes dont 270 professeurs (à 98 % de nationalité indienne), 18 agents français de direction et 167 locaux en personnel administratif et de service. Depuis 1998, il y a trois centres (Delhi, Mumbai, Chennai) de formation initiale pour 50 à 60 professeurs (la moitié en sort sans habilitation) ; s'y ajoutent des bourses pour leur inscription à distance à Rouen.

2. L'enseignement français par les établissements publics ou en contrat, français ou indiens.

Le modeste **réseau d'écoles françaises** est représenté, en premier lieu, par les écoles françaises de New Delhi (201 élèves dont 107 Français) et de Mumbai (60 élèves dont 14 Français) qui accueillent pour l'essentiel les enfants de Français expatriés et de ressortissants de pays tiers. Le montant très élevé des droits d'écolage interdit pratiquement l'accès aux ressortissants indiens potentiellement intéressés²¹.

Le lycée français de Pondichéry se distingue par sa taille et la caractéristique de la population qu'il accueille : soit 1 200 élèves dont 1 014 de nationalité française, parmi lesquels 85 % de Français pondichériens. A l'égard de ces derniers, il remplit un rôle reconnu d'égalisation des chances et de promotion sociale. Il accueille des élèves français de Chennai et, malgré l'éloignement, de Mumbai et de New Delhi. L'amenuisement progressif du nombre des franco-pondichériens qui le fréquentent pose le problème de leur remplacement.

²¹ Voir le rapport et l'avis adoptés par le Conseil économique et social le 29 octobre 2003, sur « *Quel avenir pour l'enseignement du français à l'étranger ?* » (M. Bernard Cariot, rapporteur).

Dans l'enseignement secondaire et supérieur indien, la pression de la demande du français est forte et progressivement des classes de français débutent de plus en plus tôt, certaines dès la sixième (idem sixième française), en première et terminale le français n'est plus que facultatif. En même temps, le label du français appris génère des points supplémentaires pour l'entrée en classes supérieures, universités ou instituts. Le même problème que pour les Alliances se pose : la pénurie de professeurs qualifiés qui a suscité la création d'assistants indiens avec bourse pour séjour linguistique en France (une trentaine d'étudiants en MA) et de « tuteurs de langue française » : une douzaine actuellement.

B - LES COOPERATIONS SCIENTIFIQUES, UNIVERSITAIRES ET CULTURELLES

1. Sur le plan scientifique

La science indienne est de haut niveau et de solides relations se sont établies entre chercheurs français et indiens, notamment au cours des dernières années. Ces relations s'appuient sur l'existence de deux types de centres :

a) Le **Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée** (CEFIPRA)

Créé en 1987, sous une coprésidence franco-indienne et paritaire du point de vue des ressources financières. La part française dans le financement du CEFIPRA a représenté le tiers de l'enveloppe de coopération culturelle, scientifique et technique. Ce centre est chargé d'identifier et de mettre en place **de très nombreux projets de recherche communs** avec un repositionnement thématique sur des priorités fortes telles que l'eau, les technologies de l'information, les lasers, la chimie, la climatologie, les structures moléculaires et nucléaires, les mathématiques appliquées, la génomique et l'exploitation des droits de propriété intellectuelle, les biotechnologies ainsi que sur une plus grande prise en considération de projets de recherche appliquée à composante industrielle (ex. : projet de développement de revêtements en diamant pour emploi dans l'industrie biomédicale).

S'y associent les grands organismes français de recherche, CIRAD, INRIA, CNRS, des universités et grandes écoles avec récemment des orientations spécifiques de pointe, la télémédecine et la gestion des risques majeurs, par exemple. 250 projets ont jusqu'ici été soutenus (sur trois ans en moyenne chacun) et 68 sont en cours.

De multiples séminaires de professeurs et de chercheurs franco-indiens se réunissent en réciprocité (1 700 jusqu'ici) dans chacun des deux pays par thèmes très spécifiques, donnant parfois naissance à des organismes de suivi.

b) Importante également est l'existence de deux centres

- **Le Centre des sciences humaines de New Delhi** créé en 1989, il développe cinq axes de recherche : relations internationales, économie (eau, agriculture, énergie), politique, sociologie anthropologique, dynamique urbaine.
- **L'institut français de Pondichéry** créé en 1956, regroupe des départements d'indologie, d'écologie, de science sociale et d'applications informatives ; le premier, **l'Ecole française d'Extrême Orient** abrite trois directions de recherche : études religieuses, langues et littérature indienne, histoire de l'Inde du sud. Un bulletin mensuel commun « Pattrika » épaula leur influence.

2. Sur le plan universitaire

Les visites en Inde du ministre de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie en octobre 1997, puis en novembre 1999, ont assis la coopération franco-indienne. **En témoignent** : la création de laboratoires mixtes de recherche franco-indien ; les aides au partenariat entre institutions françaises et indiennes de qualité ; les campagnes de promotion de l'offre française d'enseignement supérieur auprès des étudiants indiens (si le français est la langue étrangère la plus étudiée en Inde, le nombre d'étudiants indiens en France -150- est particulièrement faible) ; l'élargissement des possibilités d'accueil de chercheurs indiens en France ; le développement des coopérations dans le domaine de l'espace ou de l'eau.

Les sept laboratoires mixtes sont :

- le CIMMEM (modélisation informatique) à Delhi ;
- les centres de recherche sur les eaux souterraines à Hyderabad, et sur l'eau à Bangalore ;
- le centre sur les déchets à Delhi ;
- le centre sur la biologie de l'environnement à Chennai ;
- les centres de synthèse organique et de chimie du solide à Bangalore.

Un programme de veille scientifique a été mis au point, portant sur tous les domaines en mouvement en Inde, et couvrant leurs aspects scientifiques, technologiques et industriels. Veille qui doit permettre d'évaluer périodiquement les résultats de la coopération scientifique entre les deux pays.

Cependant, pour importantes que soient les synergies ainsi nouées, rien de solide ne se construira à long terme, si le **nombre très faible des jeunes indiens recevant une formation supérieure en France** n'augmente pas fortement. Des efforts ont été entrepris en ce sens : chacune des institutions du réseau culturel devrait abriter prochainement, sous le nom de « **desk Edufrance** », un bureau chargé de la promotion de l'enseignement supérieur français. Un agent d'Edufrance coordonnera les initiatives de l'ensemble des bureaux. Dans le

réseau des Alliances, neuf *desks* viennent d'être créés ; celles de Mumbai, Bangalore, Delhi, Ahmedabad et Trivandrum disposent déjà d'un espace Edufrance. Cette promotion sera renforcée chaque année par une vigoureuse campagne médiatique et par l'organisation de manifestations locales, type « journées de l'étudiant », et de forums directement organisés dans un certain nombre de grandes universités indiennes. Un contact sera entretenu, avec l'aide d'un fichier informatique, avec les anciens étudiants en France, qu'ils aient été ou non boursiers du gouvernement français. Une convention administrative a été signée entre les Ministres indiens et français de l'éducation pour la mise en place d'une **cyber-université franco-indienne**. Également plusieurs types de **bourses** sont ouverts aux étudiants ou chercheurs français pour des thèses, stages, ou recherches en Inde (DEA et post doctorats surtout, parfois maîtrise), bourses émanant soit du ministère de l'Éducation soit celui des Affaires étrangères soit d'organismes professionnels liés à la France²².

3. La coopération culturelle prend aussi d'autres formes.

Le patrimoine par exemple est mis en valeur, tel le projet de réhabilitation du centre historique d'Ahmedabad (Gujarat) avec la création d'une maison du patrimoine, la restauration de maisons par transfert de savoir-faire et des prêts bonifiés pour les propriétaires, un assistant technique a été mis à disposition.

Un programme **de résidences d'artistes indiens** en France et d'artistes français en Inde, sous l'appellation d'« Académie franco-indienne » pour les arts a été lancé à l'occasion de la « Saison de la France » de 2003 (avril). Dans ce cadre aussi une exposition sera organisée à Paris en 2004 ou 2005 sur l'art Gupta, ainsi qu'arrêté par la treizième Commission mixte franco-indienne. Et aussi une exposition Picasso à New Delhi et Bombay.

La promotion des livres français a été renforcée en 2003. Au programme « Tagora » s'ajouteront deux nouvelles actions : des résidences d'écrivains et le lancement d'une nouvelle collection consacrée aux écrivains français du XX^{ème} siècle chez un grand éditeur indien.

Exemple encore, en décembre 2003 les postes françaises et indiennes ont fait une émission conjointe de deux timbres (0,50 euros et 0,70 euros) l'un gravé d'une enluminure d'un manuscrit français du XV^{ème} siècle, l'autre d'une composition de joaillerie indienne du XIX^{ème} siècle.

Exemple aussi, lancement 2003-2004 d'une coopération à la fois culturelle, sanitaire et sociale pour une campagne de lutte contre la tuberculose.

Dans les arts visuels, la peinture est l'expression plastique privilégiée des indiens et donne lieu à de multiples expositions itinérantes en France par le réseau FNAC par exemple. La « triennale » de New Delhi qui aura lieu en 2004 y est très attendue comme au deux festivals avant-gardistes Khoj.

²² L'**Agence universitaire de la francophonie** (AUF) qui, en sus de son siège central à Paris dirigé par un recteur d'académie, a dix bureaux couvrant les grandes zones géographiques du monde, en consacre un aux pays de l'Océan Indien.

Plus globalement la France tient liaison avec l'Inde pour engager une plate-forme commune **lors de la négociation prochaine à l'UNESCO** de la « Convention internationale sur la diversité culturelle ». Et le quotidien des liaisons bilatérales est suivi et impulsé par la Commission mixte de coopération culturelle co-présidée par les deux directeurs généraux du développement et de la coopération des deux ministères concernés dont la dernière réunion s'est tenue en novembre 2003.

C - LES PROMOTIONS AUDIOVISUELLES BILATÉRALES ET LE CINÉMA FRANÇAIS EN INDE

1. L'audiovisuel

Notre coopération s'attache d'abord à mieux appréhender le paysage audiovisuel indien et à prospecter le marché local pour promouvoir nos productions nationales ; en particulier à soutenir **la vente de films français** et à aider à leur distribution dans le circuit commercial, afin aussi de rapprocher les goûts français et indiens en termes de thèmes et de traitement cinématographiques, préalable aux échanges entre nos deux grandes industries nationales.

Dans le secteur de **la radio**, la France est présente par RFI et, par ailleurs, les principaux réseaux privés diffusent de la chanson française qui leur est fournie par RFI. Mais en raison de sa faible couverture du territoire, celle-ci ne jouit pas de l'audience qui devrait être la sienne dans un pays où près de 300 000 jeunes apprennent le français.

En ce qui concerne la télévision, hors la télévision publique (diffusion hertzienne), les autres chaînes émettent par satellite. Les chaînes françaises : **TV5** qui est distribuée dans les foyers câblés (8,7 millions de foyers et 45 millions d'audience potentielle), dans certains hôtels et dans toutes les alliances françaises, et se trouve dans l'offre en réception directe de Dish TV. **RFI** fait une timide arrivée via le canal satellite de Worldspace. La chaîne musicale MCM et Fashion TV sont également présentes en Inde mais avec une audience plus réduite : 1 million de foyers câblés chacune.

Certaines chaînes locales paraissent désireuses d'acquérir des séries d'animation, des fictions, des magazines et des documentaires français. Il reste que, dans un pays où les pouvoirs publics continuent à exercer un contrôle important sur les médias, et où les formes de culture traditionnelle pèsent d'un grand poids, il n'est pas aisé de convaincre nos partenaires indiens de se porter acquéreurs et les producteurs français de s'intéresser à l'Inde. Tout réel progrès dans ce domaine ne saurait donc passer que par un démarchage commercial systématique auprès des professionnels indiens pour développer la vente de films et de programmes télévisés et par un soutien accru aux sous-titrages en langues vernaculaires.

Pour **la musique**, une première collection de disques « French touch » est prévue en 2004 chez un éditeur indien.

2. Le cinéma français en Inde

Jusqu'en 1998, la place du cinéma français sur les écrans indiens était faible. Mais notre ambassade, avec l'aide d'Ubifrance, a alors sensibilisé les distributeurs notamment lors des différents « marchés du film » qui se tiennent en Asie, Yokohama par exemple. Ainsi en 2000-2001, vingt films français ont été vendus. L'ambassade communique régulièrement les offres des exportateurs français aux distributeurs indiens ; ceux-ci recherchent des relations directes de confiance et de suivi, et des partenariats à long terme. L'ambassade estime qu'en 2002 il y a eu près de 1 million d'entrées pour le cinéma français en Inde (10 millions pour l'ensemble de l'Asie).

Parallèlement, au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade, la cinémathèque du service audiovisuel organise ou participe à de nombreux festivals ; plus de 4 000 projections ont lieu chaque année et réunissent au total 400 000 exportateurs environ selon une programmation hebdomadaire et dans l'auditorium du service culturel de New Delhi. Ces films sont aussi accessibles dans le réseau des Alliances, de la Fédération des Ciné-clubs indiens et proposés à des écoles et universités.

Il y a aussi un fonds de films sur cassettes à la disposition des particuliers.

D - EFFORTS À POURSUIVRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA COOPÉRATION CULTURELLE

La France et l'Inde ont toujours entretenu des relations marquées par une forte attractivité réciproque mais aussi par les interrogations, les difficultés d'approche et les mythes qu'engendre l'écart entre des civilisations dont les origines, l'histoire et les références sont si profondément distinctes. **La force de l'Inde est celle d'une « culture-monde »** qui s'appuie sur des traditions multi-séculaires mais qui entretient par là même une sorte d'imperméabilité à l'égard du monde extérieur. Cet obstacle est d'autant plus difficile à contourner pour la France que, depuis deux siècles, un tropisme naturel porte la classe moyenne indienne vers les pays anglo-saxons et, plus particulièrement aujourd'hui, vers la culture, le mode de vie et les établissements d'enseignement supérieurs américains.

C'est dire combien **une politique volontariste est aujourd'hui nécessaire** pour nourrir une véritable relation culturelle franco-indienne. Le ministère des Affaires étrangères, par son directeur général de la coopération, en a le rôle central, mais des initiatives et des moyens sont ouverts aussi par les ministères de l'Éducation, de la Culture, de la Recherche, de l'Économie et Finances qui dispose « des protocoles du Trésor » pour tirer sur la réserve des pays émergents (10 millions d'euros par an en moyenne pour l'Inde), ou du FASEP (3 millions),

et de plusieurs organismes publics, les universités par exemple, ou des institutions décentralisées, régions, grandes villes, etc...

Notre Ambassade en Inde utilise aussi **les relais d'associations françaises** pour faire le lien entre les deux cultures, telles par exemple, l'Association française d'Action artistique, et celles qui font relais avec la diaspora indienne qui se veut souvent porteuse de domaines culturels novateurs (design, linfographie, littérature, graphic). La France s'efforce d'adapter son action à l'existence de dominantes artistiques et culturelles propres à certaines agglomérations : Mumbai, Calcutta et Hyderabad pour le cinéma et la photographie, Ahmedabad et Pondichéry pour le patrimoine, Chandigarh pour l'architecture, Bangalore et Delhi pour le théâtre, Mumbai, Calcutta et Delhi pour la peinture contemporaine...

Les Alliances françaises en constituent un levier essentiel en organisant avec l'AFAA des tournées ou interventions artistiques de toutes natures. Souvent seuls centres culturels étrangers dans leurs villes d'implantation, ou les plus actifs, elles ont vocation à être les interlocuteurs naturels des institutions culturelles indiennes. Il est donc normal que, compte tenu de la richesse et de la spécialisation de leur environnement comme aussi de la limitation de leurs ressources, elles s'organisent à leur tour **en pôles de compétences** dans les domaines artistiques et culturels. Théâtre et arts plastiques à Delhi, traduction et production théâtrale à Madras, cinéma à Hyderabad et à Pune, design et architecture à Ahmedabad, etc. sont autant de points d'ancrage qui trouvent souvent des échos positifs dans la société indienne.

Mais les freins de la diffusion culturelle sont souvent financiers alors qu'il est fréquent en Inde d'assister à des spectacles gratuits, et que les entreprises françaises présentes en Inde sont très peu portées sur le mécénat culturel. De plus, la culture française demeure traditionnellement trop réservée à une élite et le « retour sur investissement » pour le développement de l'apprentissage du français est faible. L'impact de la coupe du monde de 1998 ou la position française sur l'Irak ont dans les classes moyennes **des effets sur l'attractivité du français** que d'autres moyens plus traditionnels ne provoqueraient pas.

V - IMPULSIONS GÉNÉRALES ET ORGANISATIONS VISANT LE RAPPROCHEMENT ET LA COOPÉRATION

L'évidence que les rapports franco-indiens ne sont pas encore à la hauteur de leur potentiel et que les autres économies développées ou en développement sont agissantes pour « se placer » en Inde, fait que depuis cinq à six ans les efforts de rencontre et l'organisation du travail en commun entre la France et l'Inde se structurent et se développent.

Lancée par les visites des chefs d'Etat et de gouvernement, prolongées par les multiples voyages de niveau ministériel, une systématisation des rapprochements s'est élaborée entre organismes institutionnels, administratifs, décentralisés et professionnels.

A - LES LIAISONS SPÉCIFIQUES

Entre les deux **parlements** les contacts sont nombreux par les visites réciproques de leurs présidents et des bureaux des Assemblées, et par les délégations de groupes ou de commissions : pour la France, le groupe interparlementaire France-Inde, les groupes d'amitiés de l'Assemblée nationale et du Sénat, les commissions parlementaires notamment celles des affaires étrangères, celles des affaires économiques, celles de l'agriculture, production et échanges, celles de la défense.

Les coopérations se sont aussi affirmées ou développées dans le domaine **militaire** avec les visites des chefs d'Etat major des armées et des commandants des forces navales ou aériennes ; dans le domaine de **la fonction publique** des liens se sont noués avec l'Ecole nationale d'administration (ENA), l'institut international d'administration publique, ou notre service de coopération technique international de **la police** (une délégation du SCTIP s'installe à New Delhi).

Plusieurs **régions françaises** ont engagé des contacts de travail et de prospection économique, culturelle parfois aussi, avec l'Inde au niveau central comme auprès des Etats fédérés. Le gouvernement a souhaité que **notre ambassade de New Delhi visite des régions françaises** ayant ou pouvant avoir des rapports utiles avec l'Inde pour motiver les conseils régionaux, les entreprises et les organismes professionnels : Rhône Alpes par exemple s'est engagée dans une coopération avec l'Etat du Karnataka et y a signé une déclaration d'intentions commune. De même, se sont rendus en Inde les présidents de la région Ile-de-France, de la Réunion (liens avec Pondichéry et le Karnataka), de la Guadeloupe (avec Pondichéry), des délégations de conseils généraux (le Lot et Garonne avec l'Haryana, et l'Yonne) et des comités d'expansion de Basse-Normandie et d'Alsace. Citons aussi le Club franco-Indien de Sophia Antipolis (Alpes Maritimes). A noter qu'il y a un consulat de l'Union indienne à la Réunion.

Dans les organisations professionnelles, le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) international est très actif auprès de celles de l'Inde et multiplie des occasions de rencontre de chefs d'entreprise (comme le colloque Invest India en novembre 2003 à Paris). La Commission industrielle indienne (CII), principale structure patronale, a ouvert à Paris un bureau de représentation et organise une rencontre annuelle entre chefs d'entreprises. La Fédération indienne des Chambres de commerce et d'industrie (IFCCI), 500 membres, qui appartiennent au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises à l'étranger, promeut séminaires, salons, voyages avec nos compagnies consulaires et a des bureaux à Delhi et à Paris. La Fédération indienne des associations technologiques (IFTA), présente dans les six plus grandes agglomérations indiennes, rassemble dans l'ACTIM près de 1 000 anciens stagiaires en France, qui suivent des cycles de perfectionnement initiés par l'Association des stagiaires de technologie en entreprises françaises (ASTEF) devenue Ubifrance.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers françaises (APCM) a initié depuis 2001 un programme de coopération avec **l'artisanat indien** dans le cadre d'un projet européen « UE-Inde ». Pour 2003 et 2004 ont été ainsi engagées des actions de compagnonnages, d'aides à l'organisation des métiers, d'émergence du concept de « village artisanal », d'identification de normes et de responsabilité sociale.

Très importantes sont les motivations et l'action de la section Inde des **Conseillers du Commerce extérieur de la France** (vingt-et-un membres dont deux correspondants), en articulation avec les importantes et efficaces interventions d'**UbiFrance** qui vient de fusionner avec le Centre français du commerce extérieur (CFCE) constituant la **nouvelle agence française** pour le développement international des entreprises, avec un site unique à Paris et une déconcentration partielle à Marseille courant 2004. Leurs actions sont soit ponctuelles par dossier d'investisseurs, soit collectives comme le colloque au Sénat de novembre 2003, en liaison avec les Directeurs régionaux du commerce extérieur (DRCE) et l'Association nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR).

B - LES STRUCTURES PERMANENTES D'ETAT

D'abord, notre représentation diplomatique en Inde est une des cinq plus importantes et joue un rôle de liaison et de coordination avec nos représentations dans l'Asie du Sud ; elle regroupe un personnel total de 245 personnes dont 95 Français. Celle de l'Inde à Paris est forte de 101 personnes dont 53 Indiens. Elles constituent chacune le centre moteur et le pivot des liens et des actions de chacun des deux pays.

Par ailleurs, en application de différents traités ou protocoles, et notamment du Traité bilatéral pour l'agrément et la protection des investissements de septembre 1997, des commissions mixtes présidées par les ministres chargés du Commerce extérieur et des groupes de travail ont été créées et se réunissent régulièrement, en général alternativement à Paris et à New Delhi.

Deux commissions mixtes présidées par les ministres chargés du commerce extérieur :

- celle pour l'économie et la coopération technique ; sa douzième session s'est tenue à Paris le 4 novembre 2003.
- celle pour la culture et la coopération scientifique.

Six groupes de travail dans le domaine économique :

- le groupe de l'information technologique, telecom et postes. Sa dernière réunion était en avril 2003 à New Delhi ;
- le groupe sur l'énergie (charbon – pétrole – électricité et nucléaire) - réunion tenue à New Delhi en novembre 2003 ;
- le groupe sur l'agriculture et l'agroalimentaire. Dernière réunion, novembre 2002 à Paris ;

- le groupe de l'exploration et du développement miniers. La dix-septième session s'est tenue à Delhi en novembre 2003 ;
- le groupe sur les routes, créé en février 2003, s'est réuni en septembre 2003 à Paris ;
- le groupe sur le développement urbain créé en avril 2003.

Deux groupes spécifiques :

- le Haut Comité de coopération stratégique et de défense : créé en 1998 pour les grandes questions internationales. Dernière réunion en janvier 2003 à Delhi.
- le groupe de travail sur le terrorisme international, installé le 7 septembre 2001 ; sa dernière réunion a eu lieu à Paris le 22 septembre 2003.

C - DEUX ORGANISATIONS ORIGINALES DE RAPPROCHEMENT : LE « FORUM » ET LA « SAISON »

1. Le Forum d'initiative Franco-Indien

Il a été installé en juillet 1998, dans la foulée de la visite du Président Jacques Chirac en Inde, en vue d'associer des personnalités éminentes des deux pays pour aider au développement d'un partenariat stable et durable et impulser des idées et propositions vers les cercles décisionnels et vers les comités mixtes et les groupes de travail d'Etat institués.

Sa composition est bipartite, 36 membres, comme son secrétariat. Les co-présidents sont M. Rasgotra et M. Jean-François Poncet. La onzième réunion s'est tenue en octobre 2003 à Paris.

Ses interventions prioritaires sont actuellement : le problème de l'eau en Inde avec le support technique des agences de bassin françaises ; l'agriculture et l'agroalimentaire avec la création de filières intégrées. Les autres domaines abordés sont les PME, les SSII, les échanges universitaires (bourses et stages), la science et la recherche, le SIDA et la tuberculose, la promotion de colloques et de diverses manifestations de sensibilisation économiques, sociales et culturelles.

Sa méthode est concrète et vise à identifier des projets à porter en réalisations publiques ou privées, des investissements à estimer, des études ou des recherches préparatoires.

2. La « saison » de la France en Inde

La France souhaite organiser en Inde de février à mai à intervalle de deux ou trois ans une action multiforme appelée « saison française » et mettant en avant ses capacités économiques, son rayonnement culturel et son attachement aux relations franco-indiennes. En 2003, appelée aussi « le printemps français » en Inde, elle a été impulsée par nos missions économiques, par le service de coopération et d'action culturelle et par Ubifrance. Les partenaires locaux varient

suivant les thèmes définis et un organisateur par action spécifique est désigné, le plus souvent l'Ambassade et ses services, les Alliances françaises, telle ou telle grande entreprise française, telle ou telle fédération ou association professionnelle de tel ou tel secteur géographique

De vingt à trente thèmes très diversifiés ont été ainsi traités, et répartis entre les principales villes, ou en tournées, ou se déroulant simultanément dans des entreprises ou centres d'activités, souvent en profitant de telle ou telle manifestation, colloque ou salon pour y ajouter un plus attractif.

Au printemps 2003 les sujets abordés ont été : transports urbains, savoir-faire techniques français, arts de vivre, énergie, environnement, techniques de l'information, aéronautique, audio-visuel, biotechnologies, coopération universitaire (bourses-stages au salon de l'étudiant à Delhi), le film français, conférences de scientifiques éminents, échanges littéraires et artistiques expositions diverses.

*
* *

Toutes ces initiatives de rapprochements et de coopération qui sont marquées de volontarisme, de systématisation et du souci d'être présent dans le plus de domaines utiles, portent témoignage de l'existence de la France en Inde. Mais il faut aussi en confronter le quantitatif à la réalité du gigantisme indien, à la difficulté de toucher une part notable de l'activité nationale avec son milliard d'habitants et ses millions d'entreprises et de centres multiformes de la vie sociale, et aux flux qui portent ou atteignent l'Inde dans ses relations internationales. La France ressent, alors, qu'elle en est une fraction encore faible qu'il faut développer par des relances volontaristes.

TITRE III

LES VOIES DE LA RELANCE

Les relations franco-indiennes, bien qu'assises sur un socle solide et prometteur, n'ont pas encore le niveau qu'on pourrait espérer, et on doit s'interroger sur leur capacité à profiter du décolllement économique de l'Inde et de sa nouvelle puissance. Déjà, tenir leur rang relatif dans un champ plus large désormais des liaisons internationales concernant l'Inde nécessitera des efforts soutenus ; accroître ce rang, au moins par rapport aux autres pays de l'Union européenne et de sa périphérie, exigera une conjonction d'initiatives coordonnées et volontaristes entre les deux pays, dont les effets devront provoquer un tournant véritable sur les plans économique, culturel et social.

Pour s'engager dans ces voies de la relance, France et Inde ont chacune leurs atouts, leurs insuffisances, leurs capacités ; encore faut-il que leur « feuilles de route » soient claires et réalistes. Encore faut-il que ces voies tiennent compte des grands problèmes transversaux qui pèsent sur les équilibres nord-sud : les localisations d'activités et les droits du travail.

I - LA FRANCE : QUELS ATOUTS, QUELLES FAIBLESSES, ET QUEL CHEMIN SUIVRE ?

A - LES ATOUTS : LA FRANCE A UN FORT POTENTIEL DE CONVERGENCES AVEC L'INDE

1. L'Union européenne

L'Union européenne est un atout qui devrait être prometteur ; en s'adossant à elle pour mieux équilibrer quantitativement ses rapports avec l'Inde, la France apparaîtrait mieux comme un interlocuteur capable de mobiliser un potentiel européen, propre à se situer vis-à-vis de l'Inde dans les ordres de grandeur des grands ensembles mondiaux (Etats-Unis, ALENA, Chine, Japon, Russie, ASEAN) ; mais sans laisser estomper ses spécificités et ses pôles d'excellence qui doivent sauvegarder leurs chances dans un jeu bilatéral, que l'Inde d'ailleurs préfère souvent.

L'Union européenne ne traitant avec les pays tiers qu'**à travers l'OMC**, c'est celle-ci qui y est pilote pour les accords du type de ceux débattus à Doha et à Cancún ; malgré les échecs que l'on sait, et le combat mené par l'Inde pour les intérêts des pays en développement, il y a eu aussi des réussites utiles à la France comme la non-discrimination pour les services informatiques, la fabrication des médicaments génériques, la libéralisation du marché textile le 1^{er} janvier 2005, etc.

Sur le plan des contacts UE - Inde, ont été institués en 2000 des « sommets » au niveau de la présidence de la Commission et du chef du gouvernement indien et des « tables rondes » avec leurs délégués. Le dernier sommet, le quatrième, s'est tenu le 29 novembre 2003 à New Delhi ; la dernière table ronde, à Rome les 16-17 décembre 2003. Ces réunions ont finalisé soit des accords de coopération les plus divers (scientifique et technologique - industrie

énergétique - douanes - etc.), soit des recommandations ou des protocoles comme ceux sur le développement durable, les pratiques sociales dans le travail, le rôle des médias, l'investissement, etc., et sur les préparatifs des assemblées générales à venir de l'OMC, comme cela avait été fait pour Doha et Cancún.

Le Comité économique et social européen (CESE) est un participant et un acteur essentiel de ces « tables rondes », souvent il en prépare les travaux et y présente des rapports (par sa section des Relations extérieures), sur des sujets concernant notamment les pays tiers comme l'Inde. Il faut noter néanmoins quelques crispations de l'Inde à l'égard de la Commission européenne : son identification aux positions de l'OMC que l'Inde combat et les préférences commerciales consenties récemment par l'Union européenne aux Etats latino-américains et au Pakistan. Mais elles semblent avoir été atténuées par le quatrième « Sommet » UE-Inde à Delhi qui a adopté un programme de 14 millions d'euros pour le commerce et les investissements, des accords de coopération douanière et un projet de participation indienne au satellite européen « Galileo » .

Par ailleurs, l'Union européenne impulse des actions pour une meilleure organisation économique et un meilleur respect des droits sociaux (programme BNSR) vers des pays émergents, par exemple, avec l'Institut européen d'études asiatiques : un programme est en cours avec l'artisanat indien et l'APCM française.

Le volume d'échanges entre l'Union européenne et l'Inde pour 2003 est estimé à 27 milliards de dollars, soit plus d'un quart des import-export indiennes. Le dernier « sommet » a estimé qu'il serait de 35 milliards de dollars en 2005 et 50 en 2007.

2. Le positionnement géopolitique et politique favorable de la France

Le positionnement géopolitique et politique de la France est son deuxième atout vis-à-vis de l'Inde. Les deux pays ont en commun notamment la vision multipolaire des dominantes et équilibres mondiaux, l'organisation et la vie démocratique et parlementaire de leurs institutions, l'expression libre et pluraliste des opinions et de l'information, et la notion de laïcité de l'Etat ; la compréhension mutuelle et rapide en est facilitée et les appuis réciproques plus immédiats.

Ainsi les rapports commerciaux dans les domaines sensibles, militaires, stratégiques, spatiaux, énergétiques, aériens, et dans tous ceux considérés par l'Inde comme inhérents à sa souveraineté nationale, sont sereins et voués potentiellement au développement.

3. Un appareil administratif, institutionnel et professionnel solide.

L'appareil administratif, institutionnel et professionnel de la France, tendu vers le soutien et le développement de notre présence en Inde est important, performant, et en forte mobilisation.

Le pivot en est notre Ambassade à New Delhi, ses Consulats généraux et sa Mission économique pour le Sud de l'Asie. Elle multiplie la parution de guides d'insertion économique, de législation fiscale et sociale, de procédures administratives et des démarches en financements, aux actualisations fréquentes, et à l'assistanat précis et documenté ; s'y ajoutent de multiples bulletins d'informations périodiques sur chacun des secteurs d'activités économiques et culturelles, des brochures d'appel et de sensibilisation, et des diffusions d'exemples démonstratifs. Sont organisés des colloques, réunions, séminaires professionnels tant à Paris ou en province française qu'en Inde. La DREE et UbiFrance en sont les co-créateurs ou initiateurs essentiels.

Sur le plan de la représentation et des échanges politiques, parlementaires, institutionnels, universitaires, culturels ou de découverte, la France assure de même une présence, une vitrine, des initiatives rarement égalées par d'autres pays, et avec des moyens financiers souvent trop serrés, même dans certains domaines prioritaires.

4. Un socle d'entreprises françaises bien implantées

Quoique étroit, il présente une référence de réussites, propre à rassurer et à encourager. La part de la France dans les investissements directs à l'étranger a été plus forte dans la première période de libéralisation de l'économie indienne (1991-1995), en milliards de dollars, 110 sur 4 100, soit 2,6 %, contre 232 sur 19 500, soit 1,1 % dans la deuxième période (1996-2000) ; puis 2,2 % à nouveau en 2001-2002 ; après une période de consolidation on est revenu à un début de redémarrage.

Le poids et le renom qualitatifs des firmes françaises donnent confiance : pour les plus anciennes, Alstom, Alcatel, Lafarge, Saint Gobain, Schneider, Legrand, Thomson, Thalès, Aventis, Total, l'Oréal, Merieux, Suez, Veolia, Danone, Valeo, etc.

B - LES HANDICAPS POUR LA FRANCE

1. La langue

Le premier tient à la langue : nos compatriotes peinent souvent dans l'usage de l'anglais pour leurs échanges économiques et administratifs, alors que les francophones en Inde sont peu nombreux, même dans les classes dirigeantes ou moyennes.

Un exemple en est donné par le fait que presque tous les « centres d'appels » délocalisés en Inde sont rarement à destination de la France ou des pays francophones. Ceci est accentué par **la faible attirance des étudiants** ou jeunes cadres indiens, du fait de la langue, **à venir en France** dans les universités, en centres de recherches ou en stages en entreprise.

Il faut y ajouter le manque d'habitude des investisseurs français avec le droit anglo-saxon, (*Common law*), et l'insécurité qu'ils en ressentent en Inde

pour leurs affaires alors que l'Etat de droit y est normalement assuré juridiquement.

2. La faiblesse des relais industriels indiens en France

Un autre handicap structurel est constitué par l'insuffisance de la présence d'investisseurs indiens en France dans l'industrie, le commerce et les services. Plus importante, elle constituerait vers l'Inde des relais supplémentaires de notoriété et d'attraction pour les produits français aptes à être exportés vers le sous-continent.

3. Une insuffisante sensibilisation aux pesanteurs sociales et culturelles indiennes

Les Français passent peu de temps à peser l'importance et le détail de ces spécificités et des interdits qui imprègnent l'espace public et la vie professionnelle des Indiens dans toutes les classes de la société. Ils s'adaptent mal au rythme et à la longueur du « temps » indien. Ils négligent la nécessité des liens personnalisés et le poids des strates hiérarchiques sociales. Leur réussite qui, objectivement, serait indubitable peut en être affectée. Le « marché » indien est également complexe ; les Français consacrent insuffisamment de temps à l'analyser et à s'y adapter.

Habités à la centralisation administrative, ils sont mal à l'aise avec le fédéralisme indien et avec les différences dans les droits et procédures entre Etats fédérés, et entre ceux-ci et l'Etat central.

4. Les goulots d'étranglement des infrastructures indiennes

Les goulots d'étranglement des infrastructures indiennes surprennent l'investisseur français qui les prend en compte trop tard, en ayant négligé le lointain amont ou le lointain aval de ses approvisionnements ou de ses livraisons. Il s'agit surtout des capacités portuaires, de l'encombrement et de l'état des réseaux routier et ferré, de l'approvisionnement en eau potable ou industrielle, des connexions avec les réseaux énergétiques.

5. Faiblesse quantitative des investissements directs (IDE) français en Inde

C'est une résultante des divers handicaps, de l'insuffisante mobilisation française, du hasard et des meilleurs positionnements des autres pays émetteurs d'IDE ; mais c'est en même temps en soi un handicap majeur.

Il est illustré par cinq données médiocres :

1,6 % des IDE investis en Inde ; 180 entreprises françaises en IDE et concernant 20-25 000 salariés directs environ ; 200 Français expatriés dirigeants d'entreprises ; quelques centaines de résidents français (hors fonction publique) ayant un rôle actif dans l'enseignement, la culture, la recherche ou les ONG).

Dans un pays d'un milliard d'habitants, de plusieurs millions d'entreprises, la masse critique d'un développement endogène n'est pas atteinte, et il faudrait constamment impulser des vecteurs de croissance.

C - QUELLE « FEUILLE DE ROUTE » POUR LA FRANCE ?

1. D'une manière globale

Il faudrait : vaincre les quelques réticences psychologiques des entreprises françaises à l'égard de l'Inde, et mieux utiliser le niveau de la Communauté européenne.

On ne peut pas imaginer que la France, quatrième pays exportateur au monde, néglige le marché qui sera demain en Asie le co-premier avec la Chine, alors qu'elle doit démontrer, a contrario des idées reçues, qu'au-delà de ses secteurs traditionnels d'excellence dans l'art de vivre, elle est devenue un pays de haute technologie (Airbus, Ariane, TGV, transports urbains, eau, énergies électriques, et souvent leader dans les services financiers et bancaires). L'image est aussi importante que l'être.

L'**Union européenne** doit être aussi une voie d'échanges avec l'Inde, insuffisamment utilisée encore. La Commission met en place de nombreux canaux d'aides dont peu d'entreprises françaises profitent ; elles ne répondent pas assez aux appels d'offres communautaires pour des marchés financés par Bruxelles ; elles sont peu présentes dans les forums périodiques des hommes d'affaires européens et indiens.

2. Remédier à l'insuffisante information préalable des investisseurs français

Pour les candidats investisseurs français, il ne devrait pas y avoir d'autre premier réflexe que de se plonger en France, dès leurs premières intentions, dans la très nombreuse documentation très souvent actualisée et mise à leur disposition par les multiples offices et administrations (UbiFrance, DREE, chambre de commerce franco-indienne, organismes techniques ou professionnels divers), où ils trouveront les conseils et orientations souhaitables, tant sur le plan des comportements à observer que des analyses techniques, financières, fiscales, réglementaires, du secteur qui les intéresse. Ils auront les mêmes dans les services français de l'Ambassade et de ses consulats et missions économiques en Inde. Un listing annuel thématique général pourrait être créé, avec un ou des sites web à consulter.

Une rectification (à étudier) d'une information importante pour les candidats investisseurs serait utile, celle **de la note « pays@rating » donnée par la Coface** à l'Inde. Cette note est actuellement **A 4**, c'est-à-dire quatrième sur sept degrés, alors que la Chine est mieux classée, en A 3. Ce décalage est pénalisant pour les IDE vers l'Inde. Les risques de type « sécurité – stabilité –

solvabilité » s'y sont améliorés ces dernières années et pourraient être réappréciés en vue d'une révision de la note.

3. Étendre la connaissance en Inde de la langue française

Pour l'**Alliance française** bien que les subventions reçues du budget français ne représentent que de 12 à 20 % des recettes de fonctionnement de ses vingt-deux centres, son rôle et son impact ne peuvent qu'être très accrus par une aide augmentée. À défaut on peut se poser la question de son déploiement géographique en Inde et du maintien de centres qui ont moins de 1 000 inscriptions alors que l'Uttar-Pradesh avec 170 millions d'habitants en est dépourvu.

Parallèlement la défection de 60-70 % des inscrits après la première année n'est pas acceptable, puisque l'on voit que cette première année d'études (4-6 heures par semaine) n'a que la faible utilité d'aider à obtenir un visa d'immigration en France ou au Canada et de fournir les points pour des examens ou embauches extérieures ; pourrait-on étudier de ne donner ce certificat qu'après le deuxième niveau ?

Par ailleurs, les Alliances françaises en Inde exposent qu'*« il faut une rénovation pédagogique, une meilleure qualification des enseignants, une redéfinition des cursus, et des cours à intensification variable »*. Elles se plaignent aussi de l'état de leurs locaux et des équipements, de l'insuffisance numérique des professeurs, et souhaitent **partenariat et sponsors** que le tissu des entreprises françaises en Inde pourrait fournir, mais qui ne se mobilisent pas.

Plus généralement, l'influence linguistique française en Asie est faible, alors qu'une **présence audio-visuelle** adaptée serait un vecteur de notre langue. Un rapport du Sénat de mars 2003 regrette l'absence de visibilité de la distinction RFI-CFI et TV5, l'inadaptation géographique des programmes (trop africains pour des Asiatiques), et expose la nécessité de régionaliser des faisceaux horaires fixes, alors que Star IV du groupe Murdoch à Hong Kong consacre son deuxième faisceau asiatique au seul sous-continent indien. L'essentiel serait un bon accès des Indiens aux informations françaises, ce qui induit la création d'une chaîne d'information en continu à destination de l'étranger avec (pour l'Inde) une part d'anglais sous titré.

Par ailleurs, sous l'égide du Service de la coopération et de l'action culturelle (SCAC) de notre Ambassade à Delhi, l'Académie franco-indienne souhaite développer bilatéralement le système **des résidences d'artistes** pour ceux qui quittent momentanément leur pays d'origine. C'est un brassage culturel et linguistique particulièrement porteur.

4. Au niveau des études universitaires et des premiers emplois de cadres

Les départements français en Université pourraient être plus performants, en les organisant en réseau et en transformant les « MA french » (maîtres assistants) à distance en MA french par internet.

Dans la population indienne il faudrait susciter l'**attirance en France des diplômés** au-dessus de la maîtrise et des entrants dans la vie professionnelle, pour qu'ils choisissent notre pays pour leurs dernières années universitaires, ou en centres de recherches ou en stages en entreprise, avec en université des cours bilingues. Ou du moins il faudrait admettre que les étudiants anglophones puissent suivre en même temps que leur cursus universitaire des cycles de perfectionnement en français les rendant plus aptes à profiter de l'enseignement de leur spécialisation, et les incitant à ne pas céder à la facilité d'une langue commune dans des universités anglophones.

Il y aurait lieu aussi que les **entreprises acceptant des stagiaires** les aident par un tutorat d'insertion dans la pratique du français propre aux techniques de l'entreprise. De même, les visas de séjour « étudiants » pourraient couvrir en deux ans supplémentaires d'une première expérience professionnelle post-études au regard de la réglementation sur l'immigration.

Il n'y aurait actuellement que quelques dizaines de stagiaires indiens en France, alors que c'est là un facteur essentiel de la création d'investissements bilatéraux dans chacun des pays, et d'une diffusion rapide et à un niveau social utile de notre langue. De plus en plus, la mobilité des hauts cadres des entreprises entre pays avancés se forge à partir des stages de ceux qui vont entrer dans la vie professionnelle, et cette mobilité est elle-même créatrice d'investissements croisés ultérieurs. De plus, il faut faire connaître que le coût en France des études de fin de cursus universitaire est en général très inférieur à celui de beaucoup d'autres universités européennes et américaines.

Le système Edufrance pour le suivi universitaire en France des étudiants indiens en français donne de bons résultats : il faut en augmenter les moyens, améliorer la reconnaissance mutuelle des diplômes ou les co-diplômes et accroître le nombre de bourses doctorales.

Également, il serait souhaitable d'orienter la CEFIPRA vers plus de projets industriels et utiliser le financement européen pour des programmes liés à l'environnement et au développement durable.

5. Pondichéry, « une carte à jouer » ?

Pondichéry est souvent considéré comme un « résidu » français destiné à être « abandonné » à un horizon de dix à vingt ans, avec la diminution progressive du nombre des Français-Pondichéryens²³, l'avenir incertain de ce fait du lycée et de l'Institut français, le caractère artificiel des flux financiers provenant des pensions-retraites, aides sociales et bourses scolaires, versées par la France, la tendance (stoppée maintenant semble-t-il) à l'immigration en France et la quasi-absence d'IDE français. Il faudrait pouvoir trouver des solutions de réactivation.

²³ Cf. l'encadré « Pondichery » (titre II - II - D).

Une piste peut être dans un développement touristique : l'attractivité de la côte et de l'intérieur sont indéniables et déjà des « tours opérateurs » incluent Pondichéry dans leurs circuits autocars du sud de l'Inde (de Chennai à Mumbai) avec repas et coucher dans la ville. Il manque le potentiel hôtelier nécessaire en capacité, aux normes de qualité du niveau 3-4 étoiles, pour atteindre un seuil de 20-30 cars par jour avec une action d'attirance pour une spécialisation de cuisine à la française. Cela pourrait s'organiser sous l'égide de banques françaises.

Une deuxième piste serait d'adosser Pondichéry à la ville de Chennai (7 millions d'habitants) à 130 km et actuellement 2 heures 3/4 de route. Chennai a des atouts forts : c'est le deuxième port pour les conteneurs, y demeurent 300 Français environ, c'est la capitale du troisième Etat (le Tamil Nadu) pour les IDE français. C'est très positif pour justifier une destination privilégiée des expatriés français cadres ou créateurs d'entreprises. On pourrait faire de Chennai et de son environnement qui peut intégrer Pondichéry, une zone préférentielle pour les investisseurs français qui y trouveraient les atouts d'un lycée, d'un institut et d'une « auréole » « made in France ». Le clivage fédéral entre un Etat (le Tamil Nadu) et un territoire (Pondichéry) pourrait-il être surmonté ?

D - ORIENTATIONS OU CONSEILS POUR LES INVESTISSEURS FRANÇAIS

1. Quelques secteurs où l'excellence française peut primer sur la concurrence.

D'une manière générale il faut faire remonter la part de la France dans le secteur des biens de consommation, trop négligé par nous et qui est souvent un vecteur d'influence publicitaire pour nos autres prestations.

- **La grande distribution**

Est encore interdite l'entrée des capitaux étrangers dans la distribution de détail des biens de consommation ; mais il faudrait être prêt pour la libéralisation de ce secteur qui est renvoyée de plan en plan, mais qui arrivera. En attendant il faut être présent dans les partenariats avec les nationaux dans le commerce de gros, dans l'ingénierie des centres de distribution, le franchising, etc. qui sont ouverts aux IDE.

- **L'agroalimentaire**

Pour les denrées alimentaires, la France est encore peu présente en raison des droits de douane très élevés. Ils baisseront inéluctablement et il y a déjà des créneaux où la fiscalité est moins dissuasive et l'aval mieux ouvert (par exemple, Evian, Bongrain). Les vins et spiritueux sont des produits à haute visibilité et on voit arriver un avenir de moindre fiscalité (pourparlers bilatéraux) et une ouverture de la consommation.

La logistique dans l'agroalimentaire est un secteur en retard et maintenant prioritaire par les exigences sanitaires : transport, conditionnement, transformation, stockages, chaîne du froid. C'est un moyen d'entrer dans l'ouverture future des denrées agricoles et de leur distribution.

De même l'équipement de modernisation de l'agriculture est un marché prometteur (machinisme agricole, irrigation, conserveries, transports spécialisés) ; il s'inscrit dans la volonté de l'Etat de garantir son autosuffisance alimentaire qui passe avec la croissance démographique par une meilleure préservation des produits agricoles.

- **Les petites PME** présentent des avantages pour des entrepreneurs individuels dans des niches de marchés innovants : pas de fiscalité ni de charges sociales en dessous de vingt salariés. On a pu visiter une PME de broderies-main sur tissus exportés de grand luxe qui fait dans ce cadre 8-9 millions d'euros de chiffre d'affaires.

- **Les infrastructures**

Notamment celles concernant les réseaux urbains en pleine asphyxie (si des garanties sont obtenues sur la solvabilité des usagers), l'eau, la route, le fer, les ports, l'aérien, l'électrique. Les besoins sont immenses et, dans ces secteurs, l'Etat indien peut faire des efforts rendus possibles par ses réserves financières de change, malgré le déficit public courant. Les groupes de travail franco-indiens pour chacun de ces thèmes sont très opérationnels. La France était entrée dans ce secteur dans les années 1980 et 1990 et y a une bonne image technique.

- **Les hautes technologies**

Les entreprises indiennes deviennent très performantes et acquièrent une force concurrentielle mondiale, encore aidées par leur système de protection « nationaliste » de la propriété intellectuelle. Mais c'est un domaine, surtout dans l'ingénierie informatique, où la France pourrait s'introduire dans des contrats de partenariats pour profiter d'expertises de moindre coût, et aider à maîtriser les délocalisations.

De même en biotechnologie et en pharmacie, un rythme de croissance de 15 % par an, avec la montée du marché de fabrication des génériques et des produits de vaccination, la percée de l'Inde sur les marchés mondiaux (en France même, par exemple) pourrait inciter à monter des partenariats en vue des consommations croissantes comme celles des pays émergents.

2. En termes de stratégies

- D'une manière générale, plutôt qu'aller vers des secteurs lourds et déjà occupés par les grandes firmes indiennes ou d'Australie, ou d'Angleterre..., il y a place pour les PME d'excellence dans des créneaux innovants, modernes et recherchés par la classe moyenne haute, avec des partenaires locaux, même majoritaires (il y a de nombreuses réussites dans ce cadre).

- Privilégier **les investissements tendant à produire** en Inde (pour le marché indien comme base de départ), en préférence à des investissements pour l'importation, l'adaptation ou le parachèvement de produits pour ce marché (par exemple, la réussite d'Alcatel). La France a moins de chances d'accroître ses exportations vers l'Inde que d'y réussir des investissements destinés au marché indien.
- Considérer que **les échecs français** (Peugeot, Dumez au Cachemire, HBI, Pernod-Ricard, Boiron) ne stigmatisent pas le marché indien mais résultent de faits spécifiques ou momentanés, et que, pour sa part, la concurrence, qui en a essuyé aussi, n'a pas été découragée. Bien soupeser la fiabilité du partenaire local et étudier longuement le marché, souvent plus étroit que son apparence.
- Faire précéder son installation principale envisagée par des **investissements préalables périphériques** moins ambitieux, pour apparaître comme un acteur local quasi-national (par exemple, Alstom, Degrémont).
- Tout projet d'implantation doit être soumis à **une étude très fine**, non pas seulement du marché visé, mais aussi du contexte juridique et fiscal, variable souvent selon les Etats fédérés et le segment de secteur en cause, afin de prendre les assurances nécessaires au regard des contentieux possibles, le monde des affaires étant procédurier. De même, il est utile de faire épauler ses projets par des études de « consulting » de grands cabinets internationaux connus en Inde qui vont donner confiance aux responsables publics ou bancaires, et établir les règles des partenariats.
- Bien choisir entre les différents **types de présence en Inde** pour les formations, l'industrie et les services, et qui ont des caractéristiques juridiques et fiscales différentes : bureau de représentation (liaison, achats, chantiers), succursale, filiale, co-entreprise, acquisition partielle ou globale des droits ou actions.
- Bien utiliser **les réseaux de soutien des services français**, pour démultiplier les capacités d'intervention des pilotes et soutiens constitués en Inde par la Mission économique près de l'Ambassade et ses points d'appui, l'IRTA (*Indo-French Technical Association*), l'IFCCI (Chambre de Commerce franco-indienne), les fonds d'action de l'Union européenne (*Asia Invest*, par exemple), les conseillers du commerce extérieur, les groupes de travail professionnels mixtes par secteur. Précédemment s'être imprégné de multiples brochures, actualisées très fréquemment, comme « *Comment exporter en Inde* » du CFCE, les « *fiches de synthèse* » de la Mission économique, le « *Vademecum 2003* » (de la section Inde des conseillers du commerce extérieur), sur l'organisation des « *missions préparatoires préalables à*

toute implantation réfléchie » ; la liste en est longue, sans compter les fiches périodiques des organismes professionnels français

- Savoir que **les relations d'affaires** sont très personnalisées et exigent la permanence des mêmes interlocuteurs français dans les rapports même opérationnels ou secondaires ; que les entreprises indiennes, même très importantes, sont souvent en structure familiale forte et d'apparence soudée, avec quelques assouplissements dans les jeunes générations ; que le **paramètre temps** est de plus grande amplitude pour les Indiens que pour les Français ; qu'un **encadrement indien** est plus apte qu'un français pour pallier les difficultés nées d'interdits culturels, de sectes, de castes, des usages -et qu'il est bon d'utiliser pour les opérations commerciales des spécialistes indiens appelés Opérateurs spécialistes en commerce international (OSCI).
- Essayer de **s'impliquer dans une opération globale « vitrine »** tel un aménagement urbain multimodal intégré (rénovations, transports publics, déchets, etc.), comme pourrait être le projet d'Ahmedabad, source possible de références pour des lancements analogues.
- Le phénomène de corruption, s'il est ponctuellement répandu à divers niveaux de décision, affecte de la même manière les concurrents étrangers ; isolé, on y est plus vulnérable.
- Éviter les froissements d'amour propre par des comparaisons avec la Chine et ressentir les nuances dans le positionnement de l'Inde par rapport aux Etats-Unis nouvellement attractifs malgré le passé et le multilatéralisme de l'Inde.
- Tenir compte du jeu politique complexe entre les Etats Fédérés et l'Etat central dont l'identité politique ou non avec eux n'est pas sans influence sur l'accueil des investissements par les dirigeants locaux ou nationaux : la vision qu'ont les Etats fédérés et Territoires de leur autonomie de décision, de législation et de procédures administratives est très forte. L'Etat central ne cherche pas à reprendre les rênes, alors qu'il peut dépendre des coalitions ou partis locaux.
- Poursuivre les initiatives récentes de liaisons économiques entre Etats fédérés et nos régions et grandes villes françaises (exp. Karnataka, Rhône-Alpes et Hydramabad, Toulouse).
- Utiliser le Fonds d'aide et d'études au secteur privé (FASEP) du ministère français des Finances pour des études de faisabilité afin que ce soient des bureaux d'étude français locaux qui rédigent les termes de référence ouvrant plus de chances de succès aux appels d'offres de pays comme l'Inde. De même, utiliser les assurances-prospection qui couvrent la charge d'une première mission d'exploration qui, si elle ne débouche pas, est remboursée pour les frais engagés.

E - DANS LE DOMAINE CULTUREL

Afin d'accroître l'efficacité des échanges culturels, il conviendrait de retenir les suggestions suivantes :

- Cibler avec plus de précision, grâce à des études préalables, l'impact des **manifestations** que l'on envisage d'organiser (un projet relevant par exemple de critères purement européens peut s'avérer inopportun). L'accès d'une jeunesse plus nombreuse aux biens de consommation culturels doit pousser à une réflexion plus approfondie sur les véritables attentes du public ; notamment pour la préparation de la « saison française » en Inde.
- Mieux utiliser le réseau des Alliances par le biais de **circuits de conférences** sur des grands sujets de société.
- Développer la coopération dans le domaine de la mise en valeur, de la restauration et de la protection du **patrimoine archéologique** historique et touristique indien à ce jour mal exploité ; aider à la mise au point d'une législation du patrimoine et à la formation au management culturel.

Le marché indien du livre n'est guère prospecté par les éditeurs français. Quels que soient les efforts déployés par les Alliances françaises pour organiser des manifestations de type « foires du livre » ou journées « livres en fête », aucune avancée n'est possible sans une politique de traduction des ouvrages français en anglais (et des ouvrages indiens en français). Les éditeurs français ne semblent pas pleinement convaincus de se tourner vers le marché indien, contrairement aux éditeurs américains ou britanniques largement dominants en Inde.

Pour le cinéma, 180 films américains sont distribués chaque année et une trentaine en provenance de l'Union européenne dont une dizaine de films français qui connaissent un vif succès au travers de la diffusion qui en est faite dans les festivals régionaux, les ciné-clubs et les Alliances françaises - 400 000 spectateurs -. De plus, quinze films indiens ont bénéficié en coproduction d'un soutien français ces cinq dernières années avec échanges de professionnels, et avec le choix de Cannes par le gouvernement indien pour promouvoir la cinématographie indienne au niveau international ; la France est le premier pays étranger pour les tournages en Inde.

Mais, pour s'ouvrir à ce public plus large, il est nécessaire de poursuivre les efforts entrepris en direction des grands acheteurs nationaux (au nombre d'une dizaine) pour pénétrer le marché indien via les grands circuits commerciaux, prélude à des succès remportés : vente de films de Luc Besson...

II - LES ATOUTS ET LES HANDICAPS DE L'INDE. QUELLES ORIENTATIONS ?

A - LES ATOUTS D'UN PAYS QUI « DÉCOLLE ».

1. Les créneaux utiles

Le ministre Indien du Commerce et de l'Industrie déclarait à Paris en novembre 2003 que « *l'Inde assure le meilleur retour sur investissement devant la Chine et la Thaïlande* ». Il citait parmi les secteurs les plus porteurs la distribution électrique, les circuits de commercialisation de détail par des partenariats avec les entreprises indiennes (pas d'IDE dans ce secteur), le pétrole et le gaz.

La mission économique française donne **la préférence aux investissements** :

a) Dans **les secteurs agroalimentaires** où les services en technologie sont potentiellement importants :

- Développement biotechnologique, irrigation (goutte à goutte aspersion), techniques des ressources hydriques, modernisation des machines agricoles et des techniques de récolte, insémination artificielle, équipement de marquage, alimentation animale.
- Équipements et technologies en transformation des fruits, légumes, lait, céréales, silos et chaînes du froid, embouteillage.

b) **Dans l'industrie lourde et les infrastructures** : cribleurs et séparateurs miniers, fours et machines à coulée sidérurgiques, équipements ferroviaires et wagons, eau, assainissement, déchets, transports publics urbains.

c) **Pour les biens de consommation** : cosmétiques et parfumerie (fabrications locales de gamme moyenne). Équipements médicaux pour cliniques privées, homéopathie. Toutes lingerie et vêtements. Équipements de machines à filer et à tisser (sans navettes). A noter l'insuffisance provisoire de protection de la propriété intellectuelle en pharmacie et phytosanitaire.

d) **En haute technologie** : Son développement en innovations et ses disponibilités en ingénieurs de haut niveau sont tels que les capitaux indiens ont du mal à suivre ; le capital étranger doit prendre le relais. Les secteurs concernés : élaboration de logiciels ; informatique bancaire ; ingénierie des terminaux et pipelines gaziers et des raffineries ; réseaux de téléphonie mobile (SMS, MMS, ...) et technologies du haut débit ; informatique bancaire.

e) **Aéroports et équipements portuaires** : aides à la navigation et systèmes par satellites ; refonte des distributions électriques ; mini centrales hydrauliques (la production n'est que de 25 % de la capacité installée) et diesels ; lignes de haute tension.

2. Un environnement stable et porteur

- Une démocratie parlementaire, pluraliste, assurée et éloignée de tout aventurisme politique par la pratique de l'alternance et les coalitions de partis, tant au Centre que dans les Etats fédérés.
- Choix économiques linéaires : privatisation progressive, à un rythme assez constant, du secteur public marchand – lisibilité de l'évolution économique et des équipements à travers des plans quinquennaux – restructuration progressive des entreprises publiques – système judiciaire indépendant et culture du droit.
- Une préférence géopolitique et intellectuelle pour la France.
- Dans le marché de consommation, des strates solvables de plusieurs centaines de millions de clients potentiels qui croissent de l'ordre de 8 % par an en nombre et en pouvoir d'achat sur les gammes hautes des produits.
- Une activité économique productive et orientée, par les effets de formations intellectuelles poussées, vers le secteur des services haut de gamme, plutôt que vers le secteur industriel ou les fabrications. C'est ce qui différencie l'Inde de la Chine.
- Néanmoins, importantes capacités humaines de production manufacturière et toutes les catégories de main-d'œuvre (non-spécialisée, spécialisée et qualifiée) avec des salaires concurrentiels.
- Mesures d'incitation fiscale pour les investissements destinés à l'exportation ou s'impliquant dans l'énergie, l'électronique, les logiciels et l'industrie alimentaire.
- Les IDE dans presque tous les secteurs bénéficient d'une liberté d'entrée, d'investissement, d'implantation, de rapatriement du capital et des dividendes. (Voir les tableaux ci-après et l'annexe n° 2).
- Vaste réseau bancaire commercial (68 000 agences) épaulé par des institutions financières des Etats et du niveau national. Vingt-trois bourses de valeur avec 9 000 sociétés cotées.
- Taux d'impôt sur le revenu, constant – une inflation maîtrisée et maintenue à 4-5 % - malgré un endettement public élevé (des Etats fédérés surtout), les réserves de change sont du même ordre de grandeur, et les fondamentaux macroéconomiques sains.

3. Une main-d'œuvre abondante et qualifiée dans les secteurs de pointe

Tous les ans 1,3 million de diplômés sortent de l'enseignement supérieur, dont 250 à 260 000 dans les disciplines des technologies de l'information, de la haute ingénierie et de la communication. La main-d'œuvre banale est d'un coût qui peut être de trois à dix fois inférieure à celle des pays développés ; pour un ingénieur informaticien la différence est de 0,5 à trois fois.

B - LES HANDICAPS QUE L'INDE DOIT SURMONTER ET LES MESURES SOUHAITABLES

1. Sa réglementation compliquée sur les IDE

Certes une simplification a été apportée par les deux types d'autorisations des IDE, **la voie automatique** (RBI) qui théoriquement aboutit à une décision immédiate (plus un mois pour informer **la Banque centrale d'Inde**) et **la voie d'accord gouvernemental** (FIBP).

Ci-après un résumé de ce système ; pour le pratiquer complètement il faut se référer à **l'annexe n° 1**, tirée d'un document (novembre 2003) de l'Ambassade de l'Inde à Paris et destinée aux investisseurs. Il est encore trop complexe et trop pointilliste.

L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER – MODE D'EMPLOI

Il s'agit des investissements directs venant de l'étranger (IDE) des indiens non-résidents (NRI) des sociétés commerciales étrangères à NRI ou WRI majoritaires (OCB)

Investissements et retours sur investissement sont librement rapatriables **excepté** pour 22 produits spécifiques qui nécessitent un équilibre des dividendes **et/ou lorsque** l'approbation est soumise à des conditions spécifiques.

- L'IDE est libre, y compris pour le secteur des services sauf pour les secteurs dont l'investissement est plafonné.
- L'IDE est accordé pour la quasi-totalité des produits et activités par procédure automatique par la Banque Centrale indienne – **RBI** (Reserve Bank of India) ou par le gouvernement par défaut.
- L'approbation du gouvernement est accordée sur recommandation du Bureau de Promotion des Investissements Etrangers – **FIPB**.

La RBI permet aux sociétés indiennes d'accepter des investissements par cette procédure automatique sans attendre l'accord préalable de la RBI. Cependant, les investisseurs devront remplir les documents exigés par le bureau régional de la RBI dans les 30 jours.

Procédure automatique - RBI	Accord gouvernemental – FIPB
<p>a) entreprises nouvelles</p> <ul style="list-style-type: none"> tous les produits et activités bénéficient de la procédure pour l'IDE, les investissements des NRI et des OCB <p>SAUF</p> <p>Les investissements dans le secteur public et ceux réalisés dans les zones spéciales.</p> <p>L'investissement RBI devra se conformer aux politiques sectorielles, aux seuils fixés et aux avis de la RBI.</p> <p>La classification industrielle nationale de 1987 reste applicable.</p> <p>La classification industrielle nationale de 1987 reste applicable pour la description des activités et la classification relative des IDE.</p> <p>Les domaines, secteurs, activités non ouverts aux investissements le resteront sauf décision contraire.</p> <p>Tout changement des politiques sectorielles et des niveaux des seuils d'investissement sera notifié par le Secretariat for industrial assistance.</p> <p>b) Entreprises existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Les sociétés qui proposent d'incorporer des capitaux étrangers peuvent aussi bénéficier de la procédure. <p>Les sociétés doivent, pour cela, répondre à trois conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les sociétés qui planifient un accroissement des capitaux propres ont accès à la procédure <p>Seul un maximum de 20 % de la contribution totale apportée par le promoteur au moyen d'une émission publique ou préférentielle doit être bloqué</p> <ul style="list-style-type: none"> L'IDE dans les activités commerciales peut être approuvé jusqu'à 51 % de participation dans le capital. <p>Pour cela les activités concernées doivent être tournées vers l'exportation et l'entreprise doit être une société d'exportation, ou une société de commerce, ou une « super » société de commerce trading house</p> <p>100 % de IDE est permis pour les sociétés de commerce exerçant certaines activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les propositions : faisant appel à une licence industrielle, entrant sous la loi industries de 1951, où l'investissement étranger est > à 24 % du capital d'une entreprise, entrant dans la classification petite entreprise, et où les produits font appel à une licence industrielle conformément à la politique de localisation des sociétés entrant dans la nouvelle politique industrielle de 1991. Toutes les propositions dans lesquelles le collaborateur étranger possède déjà une joint-venture avec un partenaire indien. Les modalités écrites dans la Press Note n° 18 du 14.12.98, séries 1998, s'appliquent dans ce cas. Toutes les propositions relatives à l'acquisition d'actions dans une entreprise indienne en faveur d'investisseur étrangers, NRI ou OCB. Toutes les propositions ne respectant pas le cadre des politiques permettant l'IDE ou lorsque l'investisseur soumet son projet au Foreign Investment Promotion Board sans passer par la voie d'autorisation automatique. <p>Les domaines, secteurs, activités non ouverts aux investissements par IDE/NRI/OCB le resteront sauf décision contraire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Si la RBI a accordé une autorisation générale, les sociétés indiennes qui obtiennent l'accord du FIPB pour un investissement étranger n'ont pas besoin d'autorisation de la RBI. <p>Au-delà de 51 %, l'IDE peut être approuvé par l'intermédiaire du FIPB.</p>

Pour **les vingt-deux industries du secteur des biens de consommation**, le paiement des dividendes devra être compensé par des gains à l'export d'un montant équivalent, et ce sur une période de sept ans après le début de la production commerciale.

Tous les produits pour lesquels l'IDE a été autorisé, peuvent être exportés librement, tout comme les articles entrant sous la voie d'autorisation automatique.

Si les NRI détiennent plus de 60 % du capital, NRI et OCB peuvent investir dans l'immobilier alors que l'IDE y est interdit.

Ils peuvent détenir 100 % des capitaux propres dans le secteur de l'aviation civile alors que la participation étrangère ne peut pas excéder 40 %. Pour le secteur bancaire, leur part peut atteindre 40 % en tenant compte de l'IDE.

L'investissement des NRI et des OCB peut être intégralement rapatrié, sauf pour l'immobilier où l'investissement d'origine est bloqué 3 ans et où seuls 16 % des profits peuvent être rapatriés.

Secteurs particuliers

Le gouvernement a réservé les secteurs de l'énergie atomique et du transport ferroviaire au secteur public. L'obtention de licences est obligatoire pour : la distillation et le brassage de boissons alcoolisées, les cigares et cigarettes de tabac et les substituts de tabac manufacturés, les équipements électroniques de tous types pour l'aérospatiale et la défense, les explosifs industriels, la nitrocellulose et les dispositifs d'allumage ; les produits chimiques dangereux : l'acide cyanhydrique et ses dérivés, le phosgène et ses dérivés, les isocyanates et diisocyanates d'hydrocarbure et les médicaments et produits pharmaceutiques.

Les IDE sont interdits dans le domaine des jeux (de hasard, loteries), du commerce de détail et des plantations agricoles (à l'exception du thé). Les IDE dans le secteur de la défense et des médias imprimés sont limités à 26 %. Le gouvernement envisage d'augmenter les limites d'IED dans d'autres secteurs tels que la banque privée (49 %), les assurances (26 %), les liaisons aériennes intérieures (40 %) et les services mobiles et basiques (49 %).

Plafonds de participations en IDE

<p>Le droit commun est que la participation est autorisée à hauteur de 100 % du capital. Il y a des secteurs interdits (v. supra). D'autres ont des plafonds spécifiques, tels :</p>		
Secteur	Plafond IDE (%)	Activité
Opérateurs de télécommunications	49	Terrestre et mobile
	74	Fournisseurs d'accès internet
	74	Satellites
Charbon et lignite	49	Entreprises publiques
	50	Autres
Mines	74	Mines de diamants, pierres précieuses et minéraux atomiques
Banques	49	Secteur bancaire privé
Assurance	26	Assurance (sous réserve de licence de l'autorité de régulation)
Aviation civile (lignes intérieures)	40	Interdiction de la participation de compagnies étrangères
Hydrocarbures	51	En coentreprises (51 % aussi pour les produits pétroliers et les pipe-lines)
	74	Distribution
	26	Entreprises publiques de raffinage
Défense	26	Armes munitions, équipements de défense
Communication audiovisuelle	49	Télévision par satellite (uplinking) et par câble.
	20	Télévision directe par satellite (DTH) et radio FM
Petites industries (SSI)	24	Toutes les entreprises bénéficiant du statut de petites industries
Presse écrite	26	Quotidiens et périodiques
	74	Presse spécialisée

Ces tableaux, qui résument le système des IDE ne sont quand même pas d'un maniement facile. Il s'y ajoute :

- Selon des investisseurs, la difficulté de **situer l'autorité responsable de la décision** (au FIBP), et la place relative de plusieurs autorités qui se révèlent dans le parcours des dossiers. De même est reprochée la sensibilité aux lobbies de pression des grands groupes privés indiens et à la préférence réservée aux réponses locales aux appels d'offres.
- Les plafonds des participations étrangères, pour celles qui ne sont pas ouvertes à 100 %, ont été élevés récemment pour la tranche supérieure à 74 % mais il est question d'une refonte du système avec placement de parts dans le public. La difficulté réside dans l'absence de stabilité des règles.
- Les exceptions à la voie automatique sont trop nombreuses : y échappent : les secteurs à autorisation préalable, les acquisitions d'actions dans une société existante, les secteurs en dessous de 100 % en participation, les entreprises en co-partenariat indien.
- Au plan fiscal, les entités à capitaux étrangers, même filiales à 100 %, ne se voient traitées au plan juridique et fiscal de la même façon que les entreprises domestiques que si elles sont de droit indien. Les bureaux de liaison des sociétés étrangères sont tenus d'obtenir l'accord de la banque centrale pour acquérir un bien immobilier ou pour signer un contrat de bail de plus de cinq ans (les succursales ou les bureaux, bien que considérés comme entités de droit étranger, ont en ce domaine une simple obligation d'information).

Aux entreprises étrangères est appliqué un taux d'impôt sur les sociétés plus élevé (41 % au lieu de 35,875 %). De même, une imposition de 20 % est perçue sur les redevances (y compris les rémunérations liées à des prestations d'assistance technique) perçue par les non-résidents. Le régime fiscal applicable aux expatriés a été récemment rendu plus sévère, faisant passer de neuf ans de présence à deux ans le seuil d'application de la taxation sur le revenu.

- La « préférence nationale » qui attribue aux entreprises indiennes une préférence de 7,5 % lors des appels d'offre est mal ressentie et peut décourager les volontés d'être présent sur le marché indien.

En résumé, pour les IDE et les engagements commerciaux ou en investissements, **il est souhaitable que l'Inde simplifie encore son régime d'autorisation** et de procédure et **son dispositif fiscal**.

2. Un fonctionnement de la justice lent et complexe, mais des garanties financières et juridiques améliorées

- Le règlement des différends en Inde est garanti par **des juridictions** à l'indépendance respectée, mais leur fonctionnement est **lent**, compliqué et **parfois aléatoire**. Le recours à **l'arbitrage se développe** ; la loi

indienne reprend l'essentiel des normes internationales en ce domaine (dispositif UNCITRAL) ; les contrats en Inde sont régis par le droit indien mais l'arbitrage international est possible dès lors qu'une des parties au contrat est un ressortissant étranger. Les **contentieux** sont nombreux et le tempérament chicanier, mais l'observance des **engagements internationaux souscrits par l'Inde offre un encadrement juridique clair et bien circonscrit.**

- L'Inde a adhéré depuis 1994 au programme de garantie du MIGA, ce qui permet à cette filiale de la Banque mondiale d'assurer les entreprises étrangères contre les risques à caractère non commercial.
- Une convention signée avec la France prévoit une limitation stricte des possibilités d'expropriation et une indemnisation adéquate ainsi qu'une possibilité de recourir à l'arbitrage international.
- Nombreuses conventions de non double imposition. La convention signée avec la France prévoit une clause de la nation la plus favorisée et un mécanisme de commission mixte pour régler les différends.
- L'Inde a ratifié la convention de New York sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères.
- La roupie indienne est convertible pour les transactions commerciales.

3. Des contraintes nouvelles pour les banques étrangères

Les établissements bancaires étrangers (dont les français) sont confrontés à une demande d'augmentation significative de la capitalisation de leurs succursales pour respecter les nouvelles normes de capital qui amputent considérablement leur capacité de prêt (- 75 %). Comme les autres banques étrangères, elles subissent en outre une discrimination fiscale vis-à-vis des banques indiennes (42 % d'impôt sur les profits au lieu de 38,5) contraire à notre convention fiscale bilatérale comme cela vient d'être confirmé par une commission mixte tenue à New Delhi en mai 2003. Certes, l'autorisation vient d'être accordée aux banques étrangères de s'installer en filiales et non plus seulement sous forme de succursales, mais les banques françaises hésitent devant les montants en capitaux propres demandés, ce qui freine le financement des investissements français et devrait être revu par la Banque centrale Indienne.

4. Allègements trop mesurés des droits de douane à l'importation.

Les droits de douane comprennent un taux de base (que le gouvernement vient de fixer aux seuls deux niveaux, 10 et 30 %), un taux additionnel et une taxe spéciale (4 % en général) pour contre-balancer les taxes locales frappant les fabrications similaires.

Leur poids global a été jusqu'à tout récemment très dissuasif pour de nombreuses transactions commerciales et pour les approvisionnements de nos investissements en IDE. Il s'allège, mais la compétitivité structurelle de

l'économie indienne exigerait un rythme plus soutenu. Les droits de douane effectivement appliqués dépassent globalement en moyenne 30 % avec de grandes variations. Il n'est pas réaliste de compter sur une nette décroissance dans le secteur agricole, l'Inde étant très attachée à sa sécurité alimentaire et aux revenus de sa classe paysanne. Complexité trop grande aussi des listings de protection industrielle ; par ex : les petites entreprises, « les cottages industries » jouissent d'un monopole sur une liste de 821 produits, ce qui interdit aux plus grands d'entrer dans ces secteurs. En même temps, vis à vis de l'extérieur, l'Inde multiplie les procédures antidumping (à l'OMC) qui permettent de limiter l'entrée des produits étrangers : elle a lancé 250 procédures depuis 1995.

Plusieurs entreprises françaises (l'Oréal, par exemple) ont demandé que l'Inde rapproche ses pratiques fiscales et douanières de celles des autres membres de l'ASEAN, qu'elle abaisse les taux et qu'elle supprime « l'excise duty », pour ne pas notamment décourager le montage d'usines de conditionnement en Inde. De même, il demande que, pour certaines marchandises, le régime **des autorisations d'importation** qui leur est spécifique soit plus clair et qu'il ne soit plus obligatoire pratiquement sinon réglementairement pour certains produits de passer par des centrales publiques d'achat.

Il faudrait que l'Inde poursuive la simplification des tarifs douaniers et réduise ses exemptions fondées non pas sur le produit en cause mais sur son utilisation finale, pratiquement sinon réglementairement.

De même les importateurs réclament l'atténuation de la progressivité des droits, le gommage de l'écart entre les taux appliqués et les taux consolidés et l'abandon des détours compensatoires comme les prescriptions d'étiquetage, de certifications et de normes SPS.

Mais il faut replacer ces problèmes dans le cadre réel de la perspective de **la politique de libéralisation de l'Inde** : c'est une politique très progressive, « à pas comptés ». L'ouverture, la globalisation, le « désinvestissement » (privatisation du secteur public) ne peuvent recueillir une majorité politique que s'ils sont maîtrisés étape par étape par l'Etat qui aura souvent le réflexe prioritaire de protéger les secteurs à large spectre social les plus sensibles à la concurrence.

5. Insuffisance de protection de la propriété intellectuelle, des marques et de l'environnement

Après l'accord OMC du 30 août 2003 sur les médicaments génériques qui a répondu à l'interrogation « la propriété intellectuelle doit-elle primer sur l'accès aux médicaments ? », l'Inde, avec ce nouveau créneau qui s'est ouvert pour elle, devrait poursuivre ses transpositions législatives et réglementaires de la protection des brevets et marques découlant de l'accord du GATT de 1994 ; les dernières transpositions datant de 2001 et 2002 avec des échéances établies jusqu'à 2005. Des décrets doivent encore être pris pour **un meilleur alignement**

intérieur et permettant un affichage clair pour les entreprises et une jurisprudence des tribunaux plus homogène.

De même, pour **les normes d'environnement** et de sécurité : 60 % seulement des normes indiennes sont en harmonie avec les normes européennes (référence habituelle pour les Français) ; par exemple, pour les automobilistes il n'y a pas coïncidence sur les contrôles techniques obligatoires de sécurité et sur les émissions polluantes.

6. Les handicaps du système fédéral indien

L'Union indienne s'est constituée et a bâti ses fondations sur **le système institutionnel fédéral** qui est le signe et le vecteur du **consensus national**. Il ménage aux Etats fédérés et aux territoires une grande liberté et des compétences larges dans les domaines économiques, sociaux et culturels : certaines ne sont pas loin d'empiéter sur le domaine régalien : par exp. : le projet indo-pakistanaï de janvier 2004 de réaliser une liaison par Car-Ferry Karachi-Mumbai, témoignage d'un début de détente entre les deux pays, ne se concrétise pas du fait de l'opposition de l'Etat du Maharashtra (Mumbai) dont le gouvernement nationaliste hindou a une autre vue des rapports avec le Pakistan. On ne pourra passer outre, le port de Mumbai (premier de l'Inde) relevant pour son trafic à quai de l'Etat fédéré et non du pouvoir central.

Les Etats fédérés ont une compétence exclusive sur les échanges commerciaux, les transports routiers et urbains, la santé, l'agriculture, l'hydraulique, le droit foncier, et **une compétence partagée** avec le pouvoir central sur l'ordre public, le droit des affaires et du travail, l'éducation (sauf le supérieur) l'énergie et la fiscalité. Par divers biais de la compétence partagée, les Etats fédérés ont souvent en fait un pouvoir de contrariété de décisions centrales. Les orientations politiques divergentes entre le Centre et les Etats ont aussi leurs effets.

Les investisseurs ou correspondants français ont ainsi parfois le sentiment de **la complexité et de la dilution du système de décision** indien, de parcours difficiles vers les autorisations demandées et de l'utilité forcée des « leviers d'influence » nécessaires.

La solution serait peut-être qu'en parallèle avec le « guichet » unique théorique du niveau gouvernemental, il y ait des guichets communs à l'Etat central et à l'Etat fédéré dans les capitales de ceux-ci où serait aussi appelé le niveau communal concerné.

Par ailleurs **les banques en soutien de projets** demandent souvent des garanties financières aux donneurs d'ordres d'investissements donc aux pouvoirs central ou fédérés, aux villes aussi. Les déconvenues se sont révélées quand des Etats fédérés, à l'impécuniosité connue (surtout chez ceux du nord et de l'est), n'ont pas honoré leurs engagements. La crédibilité des maîtres d'ouvrage publics devrait s'adosser à un système de multi-garanties Centre-Etats avec l'implication

des banques publiques, ou comme en France à un système de conseil financier de l'Etat sur les collectivités locales.

Pour l'investisseur ou le correspondant commercial étranger, la faible autorité d'un pouvoir central sur les pouvoirs fédérés est une complication pour une prise de décision, surtout s'il y a des attractivités de type différent dans la même zone géographique.

III - L'ÉVOLUTION DES LOCALISATIONS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le monde est désormais plus ouvert aux flux économiques qui se portent plus librement là où ils sont les plus performants, alors que les arrêts ou les freins antérieurs des frontières nationales s'estompent. Comment la France vis-à-vis de l'Inde est-elle concernée par les nouvelles formes de cette mobilité ?

A - LES FACTEURS QUI INFLUENCENT LES LOCALISATIONS D'ACTIVITÉS.

D'une manière générale, c'est la concurrence qui exige des entreprises une constante recherche des conditions optimales de formation des coûts de production. Ainsi, certains investissements et les initiatives qui les impulsent sont-ils sensibles, pour leur localisation dans tel ou tel pays, aux différentiels des situations économiques et sociales locales.

Parmi les facteurs déterminants de ces différentiels sont souvent mis en avant le **coût salarial** (à qualification similaire) et le **coût de l'éloignement** des biens produits par rapport aux zones de leur consommation. Ils peuvent provoquer soit des implantations nouvelles d'entreprises créées spécialement pour satisfaire des besoins nouveaux solvables là où ils se manifestent, soit des transferts d'entreprises ou de parties d'entreprises existantes pour garantir leur compétitivité et leur survie, ce sont alors des délocalisations (ou externalisations). Ces délocalisations peuvent être à la fois l'effet d'un différentiel salarial et l'effet d'un coût plus faible du binôme éloignement-transport, surtout quand il s'agit de distances abolies par les techniques de traitement des données informatiques dans le secteur des services.

C'est pourquoi les délocalisations ont commencé par l'installation d'unités de fabrications manufacturières et se poursuivent par des unités d'émission de services. Le mouvement ainsi provoqué est essentiellement « pays développés du Nord vers pays émergents du Sud » avec une branche récente du sud proche (ex : le Maghreb) vers le sud plus lointain (Asie essentiellement).

Est-ce que ce mouvement d'ensemble, hétérogène selon les pays émetteurs, serait facteur globalement **de pertes définitives d'emplois pour le Nord** ? **Les analystes économiques** ne s'accordent pas sur ce point, l'observation n'ayant pas assez de recul. Au niveau de l'entreprise, ou du groupe qui l'insère, la diminution des coûts de production peut la fortifier, accroître sa productivité, lui faire gagner des parts de marché ou dégager des pouvoirs d'achat supplémentaires pour le consommateur, tout cela étant facteur de maintien ou de

développement de l'emploi. A un niveau macro-économique les interactions entre secteurs de production peuvent rééquilibrer le nombre des postes de travail sinon immédiatement, du moins à terme. Mais ponctuellement au niveau des mini-bassins d'emplois il peut y avoir hiatus et difficultés sociales sérieuses.

Pour autant, il ne semble pas que cette translation d'emplois soit aussi massive que la multiplicité des exemples observés le laisserait craindre. Dans un article du « *Monde* » du 16 mars 2004, Daniel Cohen expose que « *au total c'est 0,5 % des 130 millions de travailleurs américains qui sont détruits par année par le commerce international* » et par ailleurs « *Bien plus vive que l'axe Nord-Sud, la tension que fait naître le commerce mondial porte sur l'axe Sud-Sud* ».

La France n'est pas pionnière dans ce mouvement général ; elle suit certes les autres pays occidentaux pour que la compétitivité de ses entreprises soit préservée, mais avec retard. **Vers l'Inde les délocalisations françaises sont faibles** et jusqu'à présent ne doivent pas dépasser 2 à 3 milliers d'emplois ; mais depuis un an notre Mission économique à New Delhi ressent un flux nouveau qui pourrait être appelé à grossir ; le frein à ces délocalisations, comparativement à celles émises par les pays anglo-saxons est essentiellement la langue, et peut être aussi la grande diversification de notre tissu industriel et de services dont la souplesse d'adaptation aux nouvelles exigences concurrentielles est plus grande.

La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), dans son rapport du février 2004 sur « *La situation industrielle de la France* », estime que, globalement, nos délocalisations françaises dans les pays tiers ne représentent que 4 % du stock des investissements français à l'étranger, et que les dix secteurs industriels qui ont le plus investi à l'étranger entre 1997 et 2000 ont créé en solde 100 000 emplois en France. Si, dans le secteur textile-habillement, par exemple, le solde apparaît négatif dans une première phase (on ne peut préjuger des effets secondaires collatéraux ou en retour dans les phases ultérieures), dans de nombreux autres secteurs des effets induits positifs sur l'emploi final peuvent se manifester.

Les statistiques doivent en cette matière être analysées dans leur détail : ainsi ne sont pas répertoriées « françaises » les délocalisations de filiales étrangères de groupes français : par exemple, c'est la filiale anglaise d'AXA qui délocalise en Inde ; et dans des cas analogues certains des services transférés portent sur le traitement de données ou de dossiers français.

B - LES DIFFÉRENTES FORMES DE DÉLOCALISATIONS

On peut les classer selon quatre types mais qui ne se distinguent pas toujours nettement les uns des autres, car il peut y avoir des plages de compétences communes.

1. Premier type : les ateliers de fabrications manufacturières

C'est la formule la plus ancienne recherchant salaires bas et main d'œuvre nombreuse peu qualifiée. Les ateliers indiens sont des succursales ou filiales françaises (avec IDE), ou des sous-traitances locales, ou des joints-ventures. C'est le type classique **d'ateliers de textiles, confection, chaussures ou montages d'appareillages divers**.

On estime qu'en France en 2002, 20 % des entreprises de confection ont transporté tout ou partie majoritaire de leur activité à l'étranger : c'est-à-dire en Europe de l'Est ou, au Maghreb quand il s'agit de séries courtes et réactives au regard de la mode, et en Inde ou en Chine pour les grosses séries (vente par correspondance et grande distribution).

Le coût du travail horaire dans l'habillement était en 2000 de 13,8 \$ en France ; 0,5 \$ en Inde ; 26 \$ au Japon. **Une évolution** se dessine : l'Inde commence à adjoindre à son travail de confection des ateliers de design et de création-mode qui étaient auparavant dans la maison mère donneurs d'ordres de France, celle-ci s'oriente à n'être plus qu'un lieu de commandes-livraisons-contacts clientèle.

En dix ans la France aurait perdu 100 000 emplois dans l'habillement, mais le chiffre d'affaires global des entreprises est resté stationnaire, montrant que les marges ont été prises dans la partie de la chaîne de production qui n'est pas la fabrication.

C'est la même constatation qui est faite dans le secteur chaussures-jogging. Daniel Cohen, dans son livre « *La mondialisation et ses ennemis* » (Grasset, février 2004) donne l'exemple d'une chaussure de jogging d'une marque américaine de renommée mondiale vendue au détail 70 \$; son coût salaires en Asie est de 5 \$, plus 11 \$ pour les matières premières et les coûts fixes de fabrication, aboutissant à un prix de gros de 35,5 \$, le solde allant à la distribution au détail, ce qui laisse aux Etats-Unis les trois-quarts environ du chiffre d'affaires généré par cette fabrication.

Autre exemple où la délocalisation est indispensable à la survie de l'entreprise en France : nous avons vu un atelier de 300 Indiens fabriquer et coudre des tiges de chaussures, ensuite montées et semellées dans une entreprise traditionnelle dans le sud-ouest de la France, qui aurait disparu si elle n'avait pu externaliser cette partie de la fabrication et qui a finalement accru son chiffre d'affaires total.

Trois différentiels dans l'industrie manufacturielle

- a) Statistiques de Werner International (UFIH : Union Française de l'Habillement) :
 France (13,8) – Union européenne (14) – Pakistan (0,3) – Inde (0,5) – Chine (0,6) – Maghreb (1,7) – Europe Centrale (1,9) – Turquie (2,6) – Amérique latine (3) – Japon (26,1), en dollars l'heure.
- b) Voici le décompte de Daniel Cohen sur le cas de la chaussure de jogging :
 2,75 \$ Salaire touché par le salarié,
 2,25 \$ Coûts indirects du salaire,
 11,00 \$ Coûts de fabrication hors salaire,
 16,00 \$ Coût de départ d'Asie ;
 4,00 \$ Publicité de la marque,
 15,50 \$ Frais de siège du fabricant et bénéfice,
 19,50 \$ Coût départ d'Asie ;
 34,50 \$ Approvisionnement et distribution par le détaillant.
- c) Différentiel de structure d'un coût de production :
 La Fédération internationale des industries textiles, dans une étude citée par M. Daniel Cohen, relève que, pour fabriquer une pièce textile de type moyen, le coût de l'heure de travail en Inde est quinze fois inférieur à celui des Etats-Unis, alors que le nombre d'heures de travail nécessaire n'y est que de 8 % supérieur. Mais les autres éléments du prix de revient sont supérieurs en Inde : l'énergie deux fois, le capital 50 % plus cher, et le coton brut même un peu plus élevé. Ainsi, dans le cas de ce produit manufacturé où le travail ne représente en Inde que 2 % du prix total, la délocalisation n'est pas si compétitive qu'on pourrait le croire.

2. Deuxième type : les bureaux de « Recherche et de développement »

La « production » par l'enseignement supérieur indien de 260 000 diplômés en recherche et en haute technologie par an crée un appel pour la délocalisation des services « R&D » d'entreprises performantes occidentales. Dans ce secteur l'écart des salaires est de un à quatre ou cinq. La France commence à être concurrencée.

Un exemple significatif : depuis quatre ans un grand groupe international français délocalise progressivement sa filiale R&D, soit 500 chercheurs et hauts techniciens dont les postes de travail sont transférés en Inde et mis dans les mains de diplômés équivalents indiens et qui sont déjà 250, aidés provisoirement par une vingtaine d'expatriés français temporaires. L'aboutissement esquissé serait, en Inde 400 techniciens R&D, et en France 300 postes maintenus, le groupe ayant pu ainsi accroître son potentiel salarial total de 200.

3. Troisième type : les services informatiques de traitement de données

Ce sont des « services à façon » les plus divers : traitements comptables, services financiers, tenue indices des clientèles, gestion de stocks, etc. externalisés par des sociétés qui sous-traitent certains de leurs managements administratifs, financiers, ou commerciaux.

Si les entreprises américaines ont été les premières à délocaliser (30 % du chiffre d'affaires des sociétés de services informatiques actuellement), pour **la France**, selon l'organisation patronale « syntec-informatique », le mouvement ne concernerait encore que 1,5 % du chiffre d'affaires du secteur.

Le coût horaire d'un programmeur en langage java est de 3,5 en Inde contre 25 aux Etats-Unis (« les Echos » du 10.10.2003) ; la « Silicon Valley » aux Etats-Unis commence à se vider au profit de Bangalore ; les informaticiens indiens qui y avaient été appelés en nombre en 1998-2000 refluent en Inde où le travail s'est transféré maintenant, à moindre coût pour les entreprises, qu'elles soient les américaines initiales ou qu'elles soient devenues indiennes.

En France, une étude « des Echos » expose qu'en 2002 près de 3 000 emplois d'informaticiens ont été perdus dont la majorité au profit de l'Inde et avance que ce chiffre serait de 3 600 à 4 000 en 2003. Cap Gemini et Atos-origin ont chacun 600 salariés en Inde, Axa (sa filiale anglaise) et la Société Générale respectivement 1 000 et 160, sans compter leurs sous-traitants indiens. La Banque mondiale construit à Chennai pour traiter en continu tout son portefeuille de participations financières.

La France est encore peu touchée par la chute des offres d'emploi d'informaticiens alors **qu'aux Etats-Unis** où elles sont passées de 1 400 000 en 2000 à 450 000 en 2003, elle provoque l'émotion du Congrès qui a réclamé une étude sur les conséquences pour les « intérêts vitaux » du pays de cette « délocalisation continue d'emplois high-tech ».

4. Quatrième type : les centres d'appel

Il s'agit de la centralisation et du traitement d'**appels téléphoniques**, émis ou reçus en tous pays du monde et qui sont répartis dans un site externalisé entre des opérateurs de même langue que le correspondant et qui disposent de la documentation nécessaire à la fourniture des renseignements à transmettre. Ce sont par exemple des démarchages commerciaux, des réponses pour des dépannages d'appareils ménagers ou de bureautique, d'horaires de transports, de recherches d'adresses ou de traitements de polices d'assurance etc.

Ces centres sont constitués d'unités de traitements de l'ordre de la centaine d'opérateurs dont le salaire moyen en Inde est de 240 € par mois, après une formation spéciale pour « neutraliser » leur accent (« *Libération* » du 21.10.2003). Chaque centre peut regrouper plusieurs centaines d'opérateurs. Ce sont les pays de langue anglaise qui essentiellement y sont traités ; mais déjà des unités de traitement en français s'organisent et les Alliances françaises sont contactées pour le recrutement.

*
* *

Ainsi, les délocalisations sont **facteurs d'un nouveau glissement dans la répartition du travail entre le nord et le sud** qui n'a pas encore atteint sa pleine ampleur ; cette évolution dans la répartition des rôles dans le monde trouvera naturellement, mais quand, ses limites lorsque le différentiel des salaires et des conditions de travail se réduira.

*
* *

IV - LES DROITS DU TRAVAIL

Une relance des rapports économiques et culturels entre la France et l'Inde, ne peut se borner à prendre en compte la valeur monétaire du travail ; il est aussi important que soit appréciée la façon dont les droits du travail, une des composantes des droits de l'homme, sont établis et respectés. **Nos entreprises** qui investissent ou qui délocalisent **en Inde** ou qui en importent des biens ou services **ne peuvent se désintéresser de la façon dont les salariés sont traités.**

Dans un article paru dans « *Le Monde* » du 10.02.2004, Ph. S. Jennings, Secrétaire général du syndicat « United Network Intern. », s'interrogeant sur « *les millions de postes de travail dans les services qui vont dans la décade quitter les pays développés pour s'ouvrir dans les pays du Sud* », évoque la responsabilité collective de faire observer les règles minimales de protection des salariés ; il cite comme exemple à suivre un accord syndical conclu avec un groupe délocalisateur qui couvre à la fois les droits des licenciés en Europe et ceux des nouveaux salariés embauchés en Inde.

A - LA LÉGISLATION DU TRAVAIL EN INDE ET SON APPLICATION

Ainsi que précisé lors de la 89^{ème} Conférence internationale du Travail (2001), l'Inde a ratifié trente-neuf conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ; mais n'a pas mis en vigueur deux d'entre elles : la convention n° 41 (sur le travail de nuit des femmes) et la convention n° 2 (sur le chômage). Parmi les huit conventions « fondamentales » de l'OIT, qui s'appliquent obligatoirement, ratifiées ou non, l'Inde n'a pas ratifié la convention n° 87 (liberté syndicale et droit syndical), la convention° 98 (négociation collective), la convention n° 138 (l'âge minimum) et la convention n° 182 (les pires formes de travail des enfants).

Parallèlement, sa **législation** a défini les règles nationales portant sur le maximum de 48 heures de travail par semaine, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, l'interdiction en usine d'enfants de moins de 15 ans, la scolarité obligatoire de 6 à 14 ans, l'obligation d'obtenir une autorisation pour licencier dans les entreprises de plus de 100 à 300 salariés (selon les cas), pour

créer un syndicat la nécessité de l'accord de 100 salariés ou de 10 % des effectifs, le droit de grève avec restriction dans les services publics essentiels.

Par ailleurs, il n'y a **pas de véritable régime de sécurité sociale**²⁴ : l'obligation d'assurance ou de prévoyance ne concerne que les plus bas salaires (moins de 130 € par mois) et en établissement de plus de 20 salariés. **Les Etats fédérés** peuvent ajouter ou retrancher dans certaines dispositions sociales, ce que certains ont fait en allégeant certaines obligations dans des zones franches ou économiques spéciales.

En fait, « le champ d'application du droit du travail est **restreint au « secteur organisé »** qui ne représente que 7 % de la population active dont une moitié relève du secteur public. Même dans ce champ son application effective est encore problématique » (note de septembre 2003 de la Mission économique en Inde). Dans la pratique, l'OIT indique « *qu'en Inde ce ne sont que 30 millions de travailleurs du secteur industriel organisé qui sont effectivement protégés sur une main d'œuvre totale de 400 millions de personnes* » ; les syndicats ne sont représentés que dans un tiers des industries indiennes de ce secteur organisé et le taux de syndicalisation stagne à 9 %.

B - LE TRAVAIL DES ENFANTS EN INDE

Le travail des enfants de 5 à 14 ans concernerait 10,4 millions de cas d'après les estimations officielles, 44 millions pour l'OIT, et 100 millions selon certaines ONG. En recoupement, le nombre d'enfants de 6 à 14 ans qui ne vont pas à l'école est estimé à 60 millions. Il s'agit essentiellement du secteur agricole mais aussi ponctuellement dans le textile, les tapis, la chaussure, les mines, la serrurerie, les chantiers de construction, le polissage de pierres fines, les articles de cuivre et de verre, la domesticité. Un article du 30 janvier 2004 du « *Monde Initiatives* » évoquant une enquête de journalistes estime à 30 millions le nombre d'enfants travaillant dans le textile ; Human Rights Watch estime que 15 millions d'enfants sont en situation de travail forcé, dont 0,5 million en prostitution.

Ce travail garantit souvent la survie alimentaire de la famille, qui n'a pas ainsi véritablement le choix de s'y dérober ; il ne peut être réduit qu'à travers les employeurs ou par des actions plus fondamentales. Ainsi l'OIT, le 3 février 2004, a **publié une étude programme sur l'élimination du travail des enfants sur la planète** (182 millions d'enfants dont 110 en Asie) : 760 milliards de dollars seraient nécessaires pour les scolariser par la construction d'écoles, pour la formation des enseignants et l'apport d'aides aux familles pour indemniser à 60 % leurs pertes de revenus.

²⁴ Une mini-assurance maladie viendrait d'être créée : pour une cotisation annuelle de 8 euros environ par an la couverture porterait sur 600 euros de dépenses médicales et sur quinze jours d'arrêt maladie (déclaration de M. Singh, ministre des finances, au « *Figaro* » du 30 mars 2004).

Ce n'est pas inatteignable financièrement au regard des ressources mondiales, même en peu d'années. Tout autre chose est la volonté de mise en œuvre et de son contrôle.

Le travail des femmes est souvent aussi « hors normes », notamment dans certains ateliers de moins de 20 salariés et dans des occupations de type intermédiaire entre la domesticité, la fourniture de « services », ou la confection de menus biens divers. En milieu rural surtout, la notion de rémunération de leur travail reste floue.

Néanmoins dans les classes sociales qui s'ouvrent aux évolutions poussées par l'alphabétisation et l'apport par les médias de la vision de modèles différents, et surtout dans les classes moyennes, s'accroît la proportion de femmes prenant des emplois réguliers dans le secteur marchand et des services, ce qui permet par un apport de revenus la scolarisation de tous les enfants de la famille concernée.

C - LE RESPECT DES NORMES SOCIALES – OMC OU OIT ?

Les autorités indiennes, les organisations professionnelles et les syndicats de salariés (ceux-ci avec des nuances) **sont opposés à l'inclusion de clauses sociales dans les accords négociés au sein de l'OMC**. L'Inde soutient que les normes sociales valables pour le monde entier doivent être traitées **dans le seul cadre de l'OIT**. Les partenaires sociaux indiens dénoncent l'inefficacité qu'aurait l'OMC à leurs yeux et disent qu'elle ne se trouve concernée que par la faible proportion de la population active indienne employée dans les secteurs d'exportation, ce qui « donnerait à ces clauses un caractère néo-impérialiste » ?

L'Inde propose des solutions alternatives pour éviter un lien trop contraignant entre les vues des organisations internationales et la réalité de l'évolution en Inde du respect des normes sociales :

- Création d'un mécanisme de contrôle de l'application des conventions OIT qui établirait des rapports annuels sur les progrès effectués par pays.
- Contrôle de l'application effective des droits du travail par une « Indian National Labour Right Commission ».
- Mécanismes d'incitation dans les pays importateurs, tels que les systèmes de préférences généralisés plutôt que des mécanismes de sanctions.

Avancer utilement dans ce problème semble relever d'actions diplomatiques impliquant l'OIT.

D - LES « INITIATIVES CLAUSE SOCIALE »

Sous la pression des consommateurs des pays importateurs de biens et de services de l'Inde, comme d'autres pays du sud, et sur l'incitation des organisations syndicales des pays émetteurs de délocalisations, des initiatives ont été prises pour qu'un différentiel social ne s'ajoute pas au différentiel des salaires ; on peut citer :

- La mise en œuvre **d'audits sociaux** sur les entreprises en Inde, par des visiteurs ou surveillants acceptés, afin de pouvoir afficher une certification de respect des normes sociales, tels le travail des enfants, la sécurité des conditions de travail, etc. Ces missions ont été créées par exemple dès 1998 par la Fédération française du commerce et de la distribution. Des cabinets occidentaux s'y sont spécialisés comme Véritas, SGS, ITS qui, en 2002 par exemple, a fait 413 audits en Inde.
- La mise en œuvre de **labels sociaux**, dès 1995 dans le secteur des tapis pour garantir l'absence de travail des enfants ; ils se répandent progressivement, sur la demande des importateurs français, à d'autres secteurs ; ils sont d'ailleurs critiqués en Inde même, parfois dans les milieux syndicaux, car ils conduiraient à transférer le travail des enfants des secteurs d'exportation vers les secteurs de fournitures nationales plus défavorables pour eux et moins visibles.
- La diffusion de **codes de bonne conduite**, associés à des actions de promotion d'organisations diverses : la Commission européenne, la confédération des industries indiennes, l'APCM française dans le cadre du programme BNSR pour l'artisanat indien, un organisme de développement de la norme américaine AS 8000, l'Association « Infans » créée par Carrefour et la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, ou l'UNICEF avec Ikea et Lafarge, etc.

Mais tous ces efforts de bonne volonté qu'il faudrait multiplier ne pèsent pas encore assez sur l'évolution nécessaire **dans les mentalités et dans les pesanteurs culturelles**. Un dirigeant national d'une centrale syndicale agricole nous disait : *« comment en milieu rural pauvre parler des droits sociaux quand les hommes et les femmes ne savent pas et n'imaginent pas qu'ils peuvent avoir des « droits tout court » en tant qu'humains et quand ils ne connaissent que la soumission aux impératifs de la famille, à la caste, et au propriétaire ou employeur »*. **L'alphabétisation** est bien la première exigence commune aux intérêts du Sud et du Nord.

*
* *

CONCLUSION

La France est à la fois quatrième puissance exportatrice, cinquième puissance industrielle et la référence auprès des populations du Monde pour les Droits de l'Homme et les Libertés. Elle ne peut laisser l'Inde et son milliard d'habitants s'engager dans une perspective de devenir, dans les 10-20 ans, l'une des deux grandes puissances dominantes d'Asie, et l'une des cinq ou six premières économies de la planète, sans y impliquer fortement sa présence.

Le décollage exceptionnel du sous-continent indien, qu'annoncent maintenant des prémices concordantes, ne sera pas sans conséquences géopolitiques que la France doit intégrer dans son rôle international et dans une dimension de temps spécifique au rythme propre aux pesanteurs indiennes.

Les rapports entre la France et l'Inde, dans le domaine économique surtout, n'ont pas encore atteint le niveau et la dynamique qu'appelle un avenir ainsi dessiné. Mais ils constituent déjà un bon socle d'acquis susceptible d'être un tremplin pour un rebond prolongé, qui ne pourra pas se passer de conjonctions culturelles à fortifier.

Le développement des flux commerciaux, des investissements directs et des parts de marché ne se fera pas au bénéfice de nos deux pays et d'un meilleur taux d'emploi pour chacun, s'il n'intègre pas, pour les mieux maîtriser, les données pressantes de ce qu'on appelle la mondialisation des échanges et des répartitions d'activités ; l'Asie en est un champ d'expression nouveau qui appelle notre attention, notre réflexion et une réactivité adaptée.

Le Conseil économique et social a souhaité, par cette présente étude sur les rapports franco-indiens, y contribuer.

*
* *
*

Le rapporteur remercie les membres de la section des relations extérieures ainsi que les personnalités, interlocuteurs, intervenants ou correspondants qui lui ont apporté un concours précieux.

ANNEXES

Annexe 1 : **Résultat du vote de l'étude en section, le 30 mars 2004****Ont voté pour : 19**

Membres du Conseil économique et social :

Artisanat	M. Kneuss
Associations	M. Coursin
CFDT	M. Denizard, Mme Pichenot
CFTC	M. Deleu
CGT	M. Delmas Alain
CGT-FO	Mme Monrique
Coopération	M. Fosseprez
Entreprises privées	MM. Cerruti, Leenhardt
Français établis hors de France, épargne et logement	MM .Cariot, Gérard
Personnalités qualifiées	MM. Pasty, Souchon, Mme Wievioka
UNAF	M. Bouis
Membres de section :	MM. Abadie, Dumeige, Van de Rosieren

Annexe 2 : **Procédures pour les investissements en Inde**

Source : données tirées du document établi par l'Ambassade de l'Inde en France, octobre 2003.

Toutes les entreprises industrielles sont **dispensées** de permis industriel **sauf** :

- Les industries maintenues sous licence obligatoire ;
- Les industries réservées au secteur public (énergie atomique et chemins de fer) ;
- Les articles de fabrication réservés au secteur de la petite industrie ;
- Toute proposition entraînant certaines restrictions liées à son emplacement.

Les entreprises industrielles dispensées de l'obligation d'obtenir un permis industriel doivent déposer un Mémoire d'entrepreneur industriel (IEM) auprès du Secrétariat d'aide industrielle (SIA) de la Division de la politique et de la promotion industrielles.

Politique d'investissement étranger

L'investissement étranger est autorisé dans presque tous les secteurs, excepté les secteurs d'intérêt stratégique tels que le secteur de la défense (ouvert depuis peu de façon limitée) et celui des chemins de fer. Les sociétés étrangères sont autorisées à établir des filiales détenues à 100 % en Inde. Il n'est pas nécessaire d'obtenir au préalable une approbation des autorités de contrôle d'échange (RBI), excepté pour certaines activités spécifiques. L'investissement doit se faire conformément aux directives indiquées et les informations concernant l'investissement doivent être enregistrées auprès des autorités dans les délais indiqués. Cette procédure s'applique uniquement aux nouveaux investissements effectués directement dans les sociétés indiennes, et non aux achats d'actions à l'actionnaire existant. Cette procédure d'investissement est communément appelée « **la route d'approbation automatique** ».

Le *Foreign investment promotion board* (FIPB – Comité de promotion pour l'investissement étranger), du gouvernement indien a été créé principalement pour encourager les flux d'IDE vers le pays, ainsi que pour prendre les dispositions institutionnelles appropriées, offrir des procédures transparentes et des directives pour la promotion de l'investissement, et enfin pour examiner et approuver ou recommander les propositions d'investissement étranger.

Le Secrétariat d'assistance industrielle (SIA) a été créé par le gouvernement indien au sein de la Division de la politique et de la promotion industrielles du ministère du Commerce et de l'Industrie, et sert de guichet unique pour aider les entreprises, faciliter les procédures d'investissement, recevoir et traiter toutes demandes nécessitant l'approbation du gouvernement, transmettre des décisions du gouvernement concernant les propositions d'investissements, aider les entrepreneurs et les investisseurs à implanter leurs

projets (y compris les liaisons avec d'autres organisations et gouvernements fédéraux) et contrôler la mise en œuvre des projets. Il signale également toute décision de politique gouvernementale liée à l'investissement et à la technologie, et relève et publie les données mensuelles pour des groupes d'industries précis. Le site web du SIA (<http://siadipp.nic.in>) offre la possibilité de poser toutes les questions sur un « chat » ouvert à des heures précises. En dehors de ces heures les investisseurs sont invités à poser leurs questions par email, le secrétariat leur assurant une réponse sous 24 heures.

Afin de donner un coup de pouce supplémentaire dans le but de faciliter et de mieux contrôler l'investissement et pour une meilleure coordination des besoins de l'industrie en infrastructures, une nouvelle cellule dite « **Cellule de promotion de l'investissement et du développement de l'infrastructure** » a été créée.

Règlements et procédures

Les procédures pour obtenir l'approbation du gouvernement ont été simplifiées. Ces procédures ont été conçues pour des entreprises :

- Dispensées d'obtenir un permis industriel (y compris les unités existantes, entreprenant une expansion importante) ;
- Soumises à l'obtention obligatoire du permis industriel ;
- Unités de petite industrie dépassant la limite indiquée d'investissement dans les biens d'équipement et les machines et engagées dans la fabrication d'articles réservés à la petite industrie, ou dans les cas où la dispense d'obtention de permis industriel accordée pour tout article est retirée.

Route de l'approbation automatique et route de la FIPB

- L'investissement étranger en Inde est régi par la politique de l'Investissement étranger direct du gouvernement indien et le *Foreign exchange management act* de 1999 (FEMA – loi sur la gestion des devises). Grâce à la libéralisation croissante de l'économie indienne, l'obtention préalable de l'approbation du gouvernement indien n'est en générale pas nécessaire pour de nouveaux investissements dans une société indienne, il y a simplement un dossier à remplir auprès de la Reserve Bank of India (RIB), la banque centrale indienne, c'est la « **route automatique** ».

Cependant dans certains cas et aussi pour l'investissement dans certains secteurs précis, une approbation préalable est nécessaire. De plus, l'investissement étranger dans ces secteurs est plafonné ; **route de « la FIPB »**.

Nouveaux projets

Tout article ou activité avec des IDE allant jusqu'à 100 % effectués par un *Non resident Indian* (NRI – non-résident indien) ou une *Overseas corporate bodies* (OCB – Personnes morales à l'étranger) dépend de la route automatique, excepté ceux pour lesquels une approbation préalable du gouvernement est nécessaire.

L'investisseur peut choisir de faire une demande à la FIPB sans profiter de la route automatique.

L'investissement dans les entreprises publiques ainsi que dans les unités situées en zones d'*Export oriented units* (EOU – unités à vocation exportatrice), d'*Export processing zone* (EPZ – Zones franches industrielles), *Special economic zones* (SEZ – Zones économiques spéciales), *Electronic hardware technology parks* (EHTP – Parcs de technologie du matériel électronique), *Software technology parks* (STP – parcs de technologie des logiciels) pourrait également se faire par le biais de la route automatique. L'investissement par la route automatique est régi par la politique sectorielle concernée et les plafonds d'investissement et la Banque centrale indienne veille à ce que ceux-ci soient respectés.

Tout changement dans la politique ou le plafond d'investissement du secteur concerné est signalé par le SIA de la Division de politique et de promotion industrielle.

Sociétés existantes

Outre les nouvelles sociétés, le choix de la route automatique pour les IDE et les investissements effectués par des NRI ou des OCB est également possible dans le cadre des sociétés existantes qui souhaitent accueillir les investissements étrangers. Pour une société existante ayant un programme d'expansion, il faut en plus que :

- L'augmentation du niveau du capital provienne de l'accroissement du capital de la société existante sans acquisition d'actions existantes par des NRI, des OCB ou des investisseurs étrangers ;
- L'investissement se fasse dans le(s) secteur(s) sous le système de route automatique.

Autrement, la proposition nécessiterait l'approbation du gouvernement obtenue par le biais de la FIPB. Pour cela, la proposition doit recevoir le soutien du Conseil d'administration de la société existante.

Pour qu'une société existante n'ayant pas de programme d'expansion puisse bénéficier de la route automatique, il faut en plus que :

- elle exerce son activité sous le système de la route automatique (y compris des activités supplémentaires couvertes par le système de la route automatique, que les activités d'origine aient été entreprises avec l'approbation du gouvernement ou par l'accès la route automatique) ;

- l'augmentation du capital provient de l'accroissement des fonds propres ;
- la participation étrangère soit en devises.

La participation étrangère par des institutions financières internationales dans des sociétés locales est autorisée si elle se fait par le biais de la route automatique mais elle est soumise aux règlements de la *Securities exchange board of India* (SEBI – le gendarme des opérations boursières) et de la Reserve bank of India (RBI) ainsi qu'aux plafonds des IDE spécifiques aux secteurs.

Les sociétés indiennes doivent informer la RBI de tout versement dans un délai de trente jours après réception de ce versement et déposer la documentation nécessaire dans les trente jours suivant l'émission des actions aux investisseurs étrangers. Ceci est également possible pour les investissements effectués par des NRI ou OCB.

Approbation du gouvernement (route de la FIPB)

L'approbation du gouvernement pour des IDE ou investissements effectués par des NRI ou OCB par le biais de la FIPB est nécessaire dans les catégories suivantes :

- Toute proposition nécessitant un permis industriel.
- Toute proposition concernant un collaborateur étranger ayant déjà eu une entreprise ou des liens en Inde dans le même domaine ou un domaine connexe. Néanmoins, cette condition ne s'applique pas aux propositions de l'industrie des technologies de l'information.
- Toute proposition liée à l'acquisition d'actions dans une société indienne existante.
- Toute proposition ne dépendant pas de la politique et des plafonds des secteurs ou dépendant des secteurs pour lesquels l'IDE n'est pas autorisé et/ou lorsqu'un investisseur choisit de faire une demande auprès de la FIPB et de ne pas bénéficier de la route automatique.

Pour recevoir des versements et émettre des actions aux investisseurs étrangers, les sociétés indiennes qui obtiennent l'approbation pour un investissement étranger par le biais de la route de la FIPB n'ont besoin d'aucune autorisation supplémentaire de la part de la RBI. Ces sociétés doivent informer la RBI de tout versement et déposer la documentation nécessaire dans les trente jours suivant l'émission des actions aux investisseurs étrangers.

Investissement étranger dans le secteur de la petite industrie

Les petites entreprises sont des unités ayant investi dans des immobilisations en biens d'équipement et machines d'une valeur ne dépassant pas 10 millions de roupies. Selon la politique de la petite industrie, la participation financière par d'autres unités, y compris des participations étrangères, dans une entreprise de petite échelle est autorisée jusqu'à 24 %. Néanmoins, la participation étrangère n'est pas limitée si l'unité accepte

d'abandonner son statut de petite industrie. En cas d'investissement étranger supérieur à 24 % dans une unité de petite industrie fabricant des articles réservés à la petite industrie, un permis industriel portant une obligation d'exportation de 50 % doit être obtenue.

Une petite entreprise fabricant des produits réservés à la petite industrie doit, lorsqu'il dépasse le plafond d'investissement pour la petite industrie en biens d'équipement et machine, en vertu de la croissance naturelle, faire une demande de permis « *Carry on business* » (COB). Il n'y a aucune obligation d'exportation fixée sur la capacité pour laquelle le permis COB est accordé. Néanmoins, si l'unité élargit sa capacité de fabrication de produits réservés à la petite industrie, elle doit faire une demande pour un autre permis industriel.

Politique d'investissement étranger pour les activités commerciales

L'investissement étranger dans le secteur du négoce est autorisé sous le système de route automatique jusqu'à 51 % de participations étrangères, et au-delà de cette quantité, l'approbation du gouvernement par le biais de la FIPB est nécessaire. Pour une approbation par le système de route automatique, il est nécessaire qu'il s'agisse en premier lieu d'activités d'exportation et que l'entreprise concernée soit une maison d'exportation, une maison de commerce, dite « *super* » ou « *star* » enregistrée selon les clauses de la politique d'import-export en vigueur. Toutefois, sous le système de l'approbation gouvernementale, l'IDE est autorisé à 100 % pour des activités de négoce exercées dans certains secteurs précis tels que les articles de pointe du domaine médical et de diagnostic, les articles du secteur social, l'exportation, l'importation de masse pour n'en citer que quelques-uns.

L'IDE jusqu'à 100 % est également autorisé dans le cadre d'activité de e-commerce, à condition que les entreprises en question cèdent 26 % de leur capital au public indien en cinq ans, si elles sont cotées dans des bourses étrangères.

Autres modes d'investissement direct étranger

Global depository receipts (GDR), *American deposit receipts* (ADR), *Foreign currency convertible bonds* (FCCB).

Les sociétés indiennes sont autorisées à lever des capitaux sur le marché international en émettant des GDR, ADR ou FCCB. Ces derniers ne sont soumis à aucune limite d'investissement. Dans ce cas, une société désireuse d'obtenir l'approbation du gouvernement doit présenter de bons résultats (financiers ou autres) sur une période de trois ans.

Le nombre de GDR, ADR et FCCB émis par une société ou un groupe de sociétés au cours d'un exercice financier n'est pas limité. Une société impliquée dans la fabrication d'articles couverts par le système de route automatique et dont l'investissement direct étranger, après une proposition d'émission de GDR, ADR ou FCCB, est susceptible de dépasser le pourcentage recommandé par le système de route automatique, ou qui met en place un projet ne figurant pas

parmi les projets dépendant de l'approbation du gouvernement, doit d'abord obtenir l'approbation du gouvernement. L'investissement étranger effectué par le biais d'actions privilégiées est également considéré comme un investissement direct étranger.

Exécution des projets au niveau des Etats

L'Inde a conçu une structure organisationnelle globale au niveau des Etats destinée à favoriser le développement industriel. Les organisations fonctionnant dans la majorité des Etats pour aider et promouvoir les industries sont les suivantes :

- *Investment promotion agencies* (IPA – Agence de promotion des investissements)
- *State industrial development corporation* (SIDC – Conseil pour le développement industriel de l'Etat)
- *Small scale industries development corporation* (SSIDC – Conseil pour le développement de la petite industrie)
- *State financial corporation* (SFC – Conseil de l'Etat pour le financement)
- *District industries centre* (DIC – Centre des industries au niveau des districts)
- *Single window service* (SWS – Service à guichet unique) et *Escort service* (ES – Service d'accompagnement)

Plusieurs gouvernements d'Etat ont mis en place des « *single window services* » (SWS – Service à guichet unique) et des « *investor escort services* » (ES – Service d'accompagnement des investisseurs). Les SWS ont pour objectif de mettre à la disposition de l'investisseur un point de contact unique où toutes les exigences réglementaires seront remplies et les approbations nécessaires consenties. Les ES visent les projets de grande et moyenne envergure. Une personne provenant de l'une des agences du gouvernement de l'Etat est nommée auprès de l'investisseur. Les ES ont pour but d'aider l'investisseur à réunir toutes les informations, identifier les emplacements convenant au projet, organiser des études de faisabilité, faire approuver le projet par des institutions financières, etc.

Incitations à l'investissement

L'Etat finance un certain pourcentage du coût de capital fixe du projet. Plusieurs Etats ont établi un classement de zones de catégories A, B ou C, selon leur niveau de développement. Le degré d'incitation fourni par l'Etat varie, et est généralement plus important pour les investissements effectués dans les zones les moins avancées. En outre, les conditions et le plafond des incitations varient d'un Etat à un autre en fonction de la nature de l'industrie que l'Etat cherche à favoriser.

Incitations sur le plan des tarifs énergétiques

Les incitations liées au prix de l'énergie sont offertes par les gouvernements des Etats sous plusieurs formes telles que la dispense du paiement de la taxe sur l'électricité, le gel du tarif que les nouvelles unités doivent verser pendant un certain nombre d'années suivant le début de la production, la certitude d'un approvisionnement électrique ininterrompu, des taux de facturation préférentiels moyennant certaines conditions et des incitations fiscales pour l'achat et l'installation de groupes électrogènes internes.

Les incitations varient d'un Etat à l'autre et d'une industrie à l'autre et dépendent aussi de la région dans laquelle l'unité est installée. Certains Etats ont une liste précise des industries qui ne peuvent bénéficier de ces incitations.

Autres incitations

Certains Etats offrent d'autres incitations aux unités de petite industrie ou aux industries prioritaires tel que le précise leurs déclarations de politique industrielle : taux d'intérêt préférentiels sur les prêts accordés par les *State financial Corporations*, prix préférentiels sur les biens fabriqués par les petites industries lorsque les achats sont effectués par les organisations gouvernementales et semi-gouvernementales, dispense du paiement des droits d'entrée pour une période donnée, attribution préférentielle aux petites industries de terrains et ateliers dans des zones industrielles et octroi de prêt sans intérêts en remplacement de la taxe de vente différée.

Quelques Etats ont pris l'initiative de rationaliser le processus d'approbation des investissements en introduisant un formulaire unique pour plusieurs approbations. Une facilité dite « *Green Channel* » a été introduite dans certains Etats où les demandes nécessaires pour l'obtention d'autorisations seront reçues et traitées par le biais de divers bureaux institutionnels dans un délai fixe.

La politique d'investissement

La plupart des activités ouvertes aux IDE sont placées sous le système de route automatique. Sous ce système, la société doit simplement informer, sous trente jours, la Reserve Bank of India du versement, puis sous trente jours, de l'émission d'actions à l'investisseur non-résident. Caractéristiques importantes de la politique d'IDE :

- L'investissement d'origine, de même que les retours sur investissement peuvent être rapatriés.
- Le paiement des droits et royalties aux fournisseurs de technologie étrangère est autorisé, y compris s'il s'agit d'un paiement d'une filiale intégrale à sa maison mère offshore.
- Le paiement de royalties et l'utilisation de marques sans transfert de technologie est également autorisée.
- L'IDE n'est pas autorisé dans les domaines agricoles et de plantations autres que dans les secteurs du thé, de l'immobilier (excepté le

développement de communes et villages constitués en municipalités), du commerce de détail, de l'énergie atomique, de la loterie, des jeux d'argent et des paris.

Stratégie d'entrée en Inde

Une présence commerciale en Inde peut être établie par une entité étrangère sous forme de :

Société

Une société peut être constituée notamment par les méthodes suivantes :

- Création d'une société en Inde avec 100 % de capitaux étrangers et fonctionnant comme une filiale détenue à 100 % ;
- Création d'une *joint venture* avec un partenaire indien et/ou le grand public et fonctionnant comme une société cotée en bourse ;
- Création d'une *joint venture* avec un partenaire indien et fonctionnant comme une société non cotée en bourse.

Filiale

Une filiale est un établissement exerçant en grande partie la même activité que sa société mère. Les sociétés étrangères désirant implanter une filiale en Inde doivent obtenir au préalable la permission de la RBI qui donnera également son accord pour toutes les activités qui seront exercées en Inde. Selon les directives établies par la RBI, la filiale installée en Inde est autorisée à exercer uniquement les activités suivantes :

- Export/Import de biens ;
- Services professionnels et d'expertise ;
- Travaux de recherche dans laquelle la société mère est impliquée ;
- Promotion de la collaboration technique ou financière entre des sociétés indiennes et la société ou le groupe mère à l'étranger ;
- Représentation en Inde de la société mère et rôle d'agent d'achat et de vente dans le pays ;
- Services en technologies de l'information et mise au point de logiciel en Inde ;
- Support technique pour les produits fournis par la société ou le groupe mère ;
- Compagnie aérienne/de navigation étrangère.

Bureau de liaison

Un bureau de liaison sert de bureau de représentation installé, en premier lieu, pour explorer et comprendre le climat des affaires et de l'investissement. Un bureau de liaison n'est pas habilité à entreprendre des activités commerciales ou industrielles, directement ou indirectement, et ne doit pas recevoir de versements provenant de l'étranger par la voie bancaire normale. Le bureau de liaison est autorisé à exercer uniquement les activités suivantes :

- Représentation en Inde de la société ou du groupe mère ;
- Promotion de l'import/export de et vers l'Inde ;
- Promotion de la collaboration technique ou financière entre des sociétés indiennes et la société ou groupe mère à l'étranger ;
- Rôle de voie de communication entre la maison mère et les sociétés indiennes.

Toute société désirant établir un bureau de liaison en Inde doit obtenir au préalable l'approbation de la RBI, la haute autorité de gestion des devises en Inde. En général, l'approbation est accordée pour trois ans et peut être renouvelée à sa date d'expiration.

Bureau de projet

Les sociétés étrangères peuvent établir des bureaux de projet en Inde dans le but précis de mettre en place des projets spécifiques. Un bureau de projet est semblable à une filiale établie dans le seul but d'exécuter un contrat particulier. Les bureaux de projet étant établis pour exercer une activité précise, ils ne peuvent avoir d'autres fonctions ou entreprendre d'autres activités. En général, les sociétés impliquées dans des projets clés en main ou projets d'installation établissent des bureaux de projet. Tous les frais du bureau de projet doivent être supportés grâce aux versements en devises si le composant en roupies, quand il y en a un, ne suffit pas à supporter lesdits frais. Il est nécessaire d'obtenir l'approbation de la RBI pour établir un bureau de projet.

*

*

*

Tableaux des autorisations d'IDE

1. Industries réservées au secteur public :

Energie atomique
Transports terrestres

2. Industries sous le régime de la licence obligatoire :

Distillation et brassage de boissons alcoolisées ;
Manufacture de cigares, cigarettes et des substituts du tabac ;
Equipements électroniques de tous types destinés à l'aérospatial et à la défense ;
Explosifs industriels dont les mèches détonantes, les mèches de sûreté, la poudre à canon, la nitrocellulose et les allumettes :
 Acide cyanhydrique et ses dérivés,
 Phosgène et ses dérivés,
 Isocyanates et diisocyanates d'hydrocarbure ;
Les médicaments et les produits pharmaceutiques.

3. Secteurs importants où l'IDE est autorisé jusqu'à 100 %

Route automatique	Route du gouvernement
<p>La majorité des activités de fabrication</p> <p>Services financiers non bancaires</p> <p>Infrastructures telles que les routes et autoroutes, ports, transmission et distribution d'électricité, systèmes de transit rapide de masse, projets de GNL, etc.</p> <p>Médicaments et produits pharmaceutiques ne nécessitant pas de licence obligatoire et n'impliquant pas l'utilisation de la technologie de l'ADN recombinant</p> <p>Hôtels et tourisme</p> <p>Industrie alimentaire</p> <p>Matériel électronique</p> <p>Mise au point de logiciels</p> <p>Industrie du film</p> <p>Publicité</p> <p>Hôpitaux</p> <p>Raffinerie</p> <p>Contrôle et gestion de la pollution</p> <p>Exploration et exploitation minière autres que diamants et pierres précieuses</p> <p>Expertise en gestion</p> <p>Fonds/sociétés de capital-risques</p> <p>Établissement/développement de parcs industriels, de modèles de villes industrielles et de Zones Economiques Spéciales</p>	<p>Aéroports (au delà de 74 %)</p> <p>e-commerce B2B</p> <p>Sociétés commerciales dans le cadre de la politique énoncée</p> <p>Médicaments et produits pharmaceutiques ne rentrant pas dans le cadre de la route automatique</p> <p>Développement de communes constituées en municipalités</p> <p>Fournisseur d'accès à Internet sans passerelle, courrier électronique et vocal au delà de 49 %</p> <p>Services de courrier autre que la distribution du courrier</p> <p>Fabrication de logiciel de production TV pour la radiodiffusion</p>

4. Secteurs imposant un plafond sur la propriété étrangère

Secteur	Plafond d'IDE (en %)	Activités
Télécommunication	49	Services de base, cellulaire, services à valeur ajoutée, communications globales mobiles personnelles par satellite
	74	Fournisseurs de services Internet avec passerelles, services Alphapage, bande passante bout en bout
Charbon et lignite	49	Entreprises du secteur public
	50	Entreprises autres que du secteur public
	74	Pour exploration et exploitation minière de charbon ou lignite pour consommation indépendante
Exploitation minière	74	Exploration et exploitation minière de diamants et pierres précieuses
Secteur bancaire privé	49	Secteur bancaire privé
Assurance	26	Secteur des assurances (soumise à l'obligation d'obtention d'un permis de la IRDA – Insurance Regulatory Development Act – Autorité de régulation et de développement de l'assurance)
Compagnies aériennes locales	40	Pas de prise de participation (directe ou indirecte) au capital par les compagnies aériennes étrangères
Pétrole (autre que raffinage)	60	Dans joint-venture non constituée en société
	51	Dans joint-venture constituée en société
	51	Secteur des produits pétroliers et oléoducs
	74	Dans commercialisation liée aux infrastructures et commercialisation de produits pétroliers

Secteur	IDE cap (en %)	Activités
Raffinage	26	Pour entreprises du secteur public
Sociétés d'investissement/ Secteur des services	49	Investissements dans ces secteurs traités comme des capitaux propres
Minéraux atomiques	74	a. exploitation minière et séparation de minéraux b. ajout de valeur c. activités intégrées
Secteur de l'industrie de la défense	26	Pour armes et munitions et articles connexes d'équipement militaire, avions de défense et navires de guerre
Radiodiffusion Mise en place d'infrastructures pour établir des liaisons, HUB etc.	49	Sociétés privées créées selon le droit indien avec des participations des FII (Foreign Institutional investors – Investisseurs institutionnels étrangers), NRI (Non Resident Indians – Indien non residents), OCB (Overseas Corporate Bodies – Personne morale à l'étranger) et PIO (Person of Indian Origin – Personnes d'origine indienne) autorisées dans les limites prescrites peuvent installer des uplinkings hubs (teleports) pour offrir en crédit-bail ou louer leur matériel à des radio-diffuseurs. Note : concernant la diffusion par satellite, toutes les chaînes de télévision, sans tenir compte de la propriété ou du contrôle de gestion, peuvent établir des liaisons à partir de l'Inde, à condition qu'elles se conforment au code de radiodiffusion (programme et publicités)
Réseau câblé	49	Investissement étranger autorisé jusqu'à 49 % (y compris IDE et investissements de portefeuille) du capital social entièrement libéré. Les sociétés ayant un minimum de 51 % de capital social entièrement libéré détenu par des citoyens indiens peuvent, selon le règlement du réseau de télévision par câble.
Directe à domicile (DTH)	20	Les sociétés ayant un maximum de participations étrangères (y compris les IDE, NRI, OCB et FII) de 49 % auraient droit à un permis de radiodiffusion directe à domicile. .../...

Secteur	IDE cap (en %)	Activités
Radiodiffusion terrestre FM	20 (investissement de portefeuille)	La société titulaire du permis doit être une société inscrite au tribunal de commerce indien sous la loi des sociétés. Toutes les actions doivent être détenues par des Indiens, excepté pour les investissements limités de porte-feuille effectués par des FII, NRI, PIO, OCB soumis à un plafond selon une décision prise de temps en temps. La société ne doit recevoir aucun investissement direct d'entités étrangères, NRI et OCB. Actuellement, l'investissement étranger est autorisé tant qu'il ne dépasse pas 20 % de l'investissement de porte-feuille. Les opérateurs privés ne sont pas autorisés à exercer de la transmission TV terrestre.
Secteur de la petite industrie	24	Si l'IDE dans une petite industrie dépasse 24 % du capital entièrement libéré, la société perd son statut d'unité de petite industrie. De plus, si le(s) article (s) de fabrication est/sont réservé(s) au secteur de petite industrie, la société doit obtenir un permis industriel et exporter au minimum 50 % de la production annuelle de ces produits.
Satellites	74	Etablissements et opérations de satellites
Secteur du thé	100*	L'IDE est autorisé dans le secteur du thé, y compris pour les plantations de thé nécessitant au préalable l'approbation du gouvernement. * soumis à un désinvestissement obligatoire de 26 % du capital de la société en faveur du partenaire indien ou du public indien sur une période de cinq ans.

Source : Document établi par l'Ambassade de l'Inde en France, octobre 2003.

Annexe 3 : Méthodologie de la notation pays@rating par la COFACE

La note pays@rating attribuée par le Coface mesure le niveau moyen de risque d'impayé à **court terme** présenté par les entreprises d'un pays. Elle indique dans quelle mesure un engagement financier d'une entreprise du pays concerné est influencé par les perspectives économiques, financières et politiques du pays. Cependant, les opérateurs du commerce international savent qu'il peut y avoir de bonnes entreprises dans de mauvais pays, et de mauvaises entreprises dans de bons pays ; et que le risque global est fonction tout à la fois des spécificités de l'entreprise, et de celles du pays dans lequel elle opère. La notation « *pays@rating* » complète donc tout naturellement la notation « *entreprise@rating* » en permettant de mieux apprécier globalement le risque d'une opération.

La Coface suit en permanence 141 pays au travers d'une série d'indicateurs permettant d'apprécier les facteurs politiques, le risque de pénurie de devises, la capacité de l'Etat à faire face à ses engagements vis-à-vis de l'étranger, le risque de dévaluation suite à des retraits brutaux de capitaux, le risque de crise systémique du secteur bancaire, le risque de conjoncture et le comportement de paiement des opérations payables à court terme.

Une note synthétique est attribuée à chacun des 141 pays suivis sur la base de sept familles de risques. De façon similaire aux agences de notation, les notes sont classées en sept niveaux s'échelonnant de A1 à A4 pour les risques « *investissement* » et B, C, D pour les risques « *spéculatif* ».

Classement des risques pays

Risques « Investissement »

- A1 : la situation politique et économique très stable influe favorablement sur le comportement de paiement des entreprises, généralement bon. La probabilité de défaut est très faible.
- A2 : la probabilité de défaut reste faible même si l'environnement économique et politique du pays ou le comportement de paiement des entreprises du pays est un peu moins bon.
- A3 : le comportement de paiement généralement moins bon que pour les catégories précédentes pourrait être affecté par une modification de l'environnement économique et politique du pays, même si la probabilité que cela conduise à un défaut de paiement reste peu élevée.
- A4 : le comportement de paiement souvent assez moyen pourrait en outre être affecté par un environnement économique et politique qui pourrait se détériorer, la probabilité que cela conduise à un défaut de paiement reste acceptable.

Risques « spéculatif »

- B : un environnement économique et politique incertain est susceptible d'entraîner des comportements de paiement souvent médiocres.
- C : l'environnement économique et politique du pays, très incertain, pourrait détériorer un comportement de paiement déjà souvent mauvais.
- D : l'environnement économique et politique du pays présentant un risque très élevé qui aggravera des comportements de paiement généralement exécrables.

Annexe 4 : **Liste des personnalités auditionnées et rencontrées**

AUDITIONNÉES PAR LA SECTION DES RELATIONS EXTÉRIEURES :

M. Chambard Olivier, sous-directeur Asie méridionale, au ministère des Affaires étrangères ;

M. Guitton Vincent, chef du bureau « Asie du Sud et ASEAN » à la direction des relations économiques extérieures du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;

M. Jaffrelot Christophe, directeur du Centre d'études et de recherches internationales (CERI) à la Fondation nationale des Sciences politiques ;

M. de Panafieu Guy, président du comité géographique Inde au MEDEF ;

M. Sibal Kanval, ancien ambassadeur de l'Inde en France

RENCONTRÉES EN INDE PAR LE RAPPORTEUR :

S. E. M. Dominique Girard, ambassadeur de France en Inde ;

M. Alcco Norbert, conseiller du Commerce extérieur, New Delhi ;

M. Bahadur A. P., directeur en chef du ministère des Routes et Autoroutes ;

M. Bertrand Xavier, attaché commercial à la Mission économique et financière de Bombay ;

M. Boillot Jean-Joseph, conseiller financier pour l'Asie du Sud à la Mission économique de New-Delhi ;

M. Boillot Roman, attaché naval à l'Ambassade de France en Inde ;

M. de Braquilanges Philippe, conseiller du Commerce extérieur, Thales, New Delhi ;

M. Budhiraj Ravi, président directeur général de la Jawaharlal Nehru Port Trust (JNPT) ;

M. Butzbach Alain, directeur général du Crédit Agricole Indosuez à Bombay ;

Commandant Alain Christienne, commandant de la frégate Latouche-Tréville ;

M. Coffrant Jacques, délégué au Conseil Supérieur des Français de l'Etranger ; CEO, New-Delhi ;

M. de Condappa Raj, fondateur des éditions Kailash ; Pondichéry ;

M. Demarquis Jean-Charles, consul général de France à Bombay et conseiller commercial ;

M. Deyvant Patrick, directeur de l'Alliance Française de Bombay ;

- M. Dogra Amarnath, secrétaire général du syndicat Bhartiya Mazdoor Sangh ;
- M. Dufresne Bernard, conseiller commercial à la Mission économique de New-Delhi ;
- M. Elbaz Jean-Pascal, directeur de l'Alliance Française à Madras ;
- M. Gasparri Guillaume, conseiller du Commerce extérieur, EADS, New Delhi ;
- Mme Gonnord Marie F., attachée pour la science et la technologie au Service culturel et scientifique de l'Ambassade de France en Inde ;
- M. Jagadeesan S., directeur adjoint à la politique industrielle et à la promotion du ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- M. Joseph D. T., directeur auprès du ministre des Transports maritimes ;
- Mme Kausalya Devi, consul honoraire de France à Madras ;
- M. Lakshmi Chand, directeur de la politique industrielle et de sa promotion au ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- M. Lesage Jean-François, directeur des ateliers de broderie « Lesage » à Madras ;
- M. Madelin Patrick, attaché audiovisuel au Service culturel et scientifique de l'Ambassade de France en Inde ;
- M. Mochon Jean-Philippe, conseiller commercial à la Mission économique de New-Delhi ;
- M. Munjee Nasser, directeur général de l'Infrastructure Development finance Co Ltd ; Bombay ;
- M. Nirmal V. S., secrétaire général du syndicat Bhartiya Khet Mazdoor Union ;
- M. Pandhe M. K., président du Centre of Indian Trade Unions ;
- M. Pant Krishna Chandra, vice-président de la commission du Plan ;
- M. Petrone Jean-Louis, directeur de l'entreprise « Sakti Footwear » ;
- M. Philippe Marc, délégué régional des Conseillers du Commerce extérieur de la France pour le sous-continent indien ;
- M. Pous Patrice, adjoint au chef de la Mission économique et financière de Bombay ;
- M. Prabhu Suresh Prabhakar, président directeur général de la Task Force on Interlinking of Rivers ;
- M. Ramenason Thierry, secrétaire général de la BNP en Inde ;
- M. Rochet Alain, conseiller du Commerce extérieur, SOMFY, New Delhi ;
- M. Rusch Paul H., directeur général de la Société Générale en Inde ;

- M. Seguy Michel, consul général de France à Pondichéry ;
- M. Shankar, adjoint au président directeur général de « Technip India » ;
- M. Singh Dharendra, directeur auprès du ministre des Privatisations ;
- M. Singh Ajai Vikram, directeur auprès du ministère des Routes et Autoroutes ;
- M. Suryavanshi Krishna Chandra, secrétaire général du syndicat Haryana, Bhartiya Kisan Sangh ;
- M. Thakur S. N., secrétaire général du syndicat All India Trade Union Congress ;
- Mme Tiruchelvan Shaana, membre du triumvirat de « Fashion International » ;
- M. Tribolet Jean-Claude, conseiller pour la coopération et l'action culturelle, chef du Service culturel et scientifique de l'Ambassade de France en Inde ;
- M. Vats Prithvi Singh, président du syndicat Bhartiya Kisan Sangh ;
- M. Vickery Nicholas, représentant à Bombay de la Société Financière Internationale ;
- M. Vincelot Pascal, conseiller du Commerce extérieur, Bio-Mérieux, New Delhi ;
- M. Vidal Olivier, président directeur général de « Technip India ».

RENCONTRÉES EN FRANCE PAR LE RAPPORTEUR :

- S.E. Mme Kunadi Savitir, ambassadeur d'Inde en France ;
- M. Ancelin Dominique, direction générale des Douanes, ministère de l'Economie et des Finances ;
- M. Banerii Supriya, senior director de la Confédération de l'Industrie Indienne (délégation à Paris) ;
- M. Boillot Vincent, ministère de l'Economie et des Finances, Direction des relations économiques extérieures, Asie du sud ;
- M. Doré Francis, ancien ambassadeur, président de la Chambre de Commerce Franco-indienne ;
- M. Fauchon Pierre, sénateur, président du Groupe interparlementaire France-Inde ;
- M. François-Poncet Jean, sénateur, ancien ministre, co-président du Forum Franco-Indien ;
- M. Jaitley Arun, ministre du Commerce et de l'Industrie de l'Inde, New Delhi ;
- M. Kumar Krishan, ministre conseiller économique, ambassade d'Inde en France ;

M. Latour Jean-Louis, chef de la Mission économique pour l'Asie du Sud-Est à l'ambassade de New Delhi ;

M. Lelouche Pierre, député, président du Groupe d'amitié France Indienne de l'Assemblée Nationale ;

M. Lewin André, ancien ambassadeur, président de « France-Union Indienne » ;

M. Maillard Erkki, chef du secteur Inde, ministère des Affaires étrangères ;

M. Maillard Jacques, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères ;

H.E. M. Singh Naud Kishore, ministre, membre de la Commission du Plan, New Delhi ;

M. Thoraval Yves, conservateur en chef, échanges internationaux, Bibliothèque Nationale de France.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports et ouvrages

Aaron Sushil J. ; « *Stredding faultlines: India's foreign policy toward the greater Middle East* » ; publication of the French Research Institutes in India.

Banque mondiale ; « *Global economic prospects 2004 ; realizing the development promise of the Doha agenda* ».

Clément Catherine ; « *Pour l'amour de l'Inde* » ; Flammarion, 1993.

Cohen Daniel ; « *La mondialisation et ses ennemis* » ; Grasset ; février 2004.

Guillard Olivier ; « *La stratégie de l'Inde pour le XXI^{ème} siècle* » ; Institut de stratégie comparée ; Ecole pratique des hautes études ; Economica, 2000.

Jaffrelot Christophe ; « *La démocratie en Inde ; religion, caste et politique* » ; librairie Arthène ; Fayard, 1998.

Latour Jean-Louis ; « *Exporter en Inde* » ; Centre Français du Commerce Extérieur ; avril 2003.

Malamoud Charles ; « *Mémoire de l'Inde* » ; Annales Sciences Sociales, n° 5, octobre 2002.

Ministère des Affaires étrangères de l'Inde ; département de la Promotion de l'investissement et de la technologie ; « *L'Inde 2003-2004 : votre partenaire de choix pour le commerce et l'investissement* ».

Ministère du Commerce et de l'Industrie de l'Inde ; Secrétariat de l'assistance industrielle ; département de la politique et de la promotion industrielle ; manuel sur « *Les investissements étrangers directs en Inde : politique et procédures* » ; novembre 2003.

Mission économique et financière de New Delhi : dossier de base ; fiches de synthèses ; notes.

PNUD ; « *Rapports mondiaux sur le développement humain* » ; 2002 ; 2003.

Racine Jean-Luc ; « *Les visions indiennes de l'ordre mondial* » ; actes du colloque « *Le Monde et la centralité* » ; CNRS ; novembre 2002.

Sénat ; « *Le pari indien* » ; Jean François-Poncet, Louis Althapé, Bernard Dussault, Jean-Paul Emin, Jean Huchon, Bernard Joly, Félix Leyzour, Daniel Percheron ; Jean-Jacques Robert, Michel Souplet sénateurs ; rapport n° 390, 1995-1996.

Sénat ; « *L'Inde en mouvement : une chance à saisir pour la France* » ; Jacques Chaumont, sénateur ; rapport n° 476 ; 1998-1999.

Tarbouriech Nadine ; « *Le cinéma indien... paysage d'aujourd'hui* » ; compte-rendu de mission en Inde du 8 octobre au 20 décembre 2001.

Olivieri Claire ; « *Etude sur les pays émergents* », Université de Villetaneuse, 2003.

Reuves

Alternatives économiques ; n° 216 ; juillet-août 2003.

Business India.

FOCUS ; revue économique de la DREE.

Herodote, « *Inde et ordre du monde* » ; Jean-Luc Racine ; n° 108, septembre 2003.

India Today.

Les nouvelles économiques de l'Asie du Sud-Est.

« *L'histoire ; les castes, mode d'emploi* » ; Bernard Sergent, chercheur au CNRS ; n° 278 ; juillet-août 2003.

Nouvelles de l'Inde.

Politique étrangère ; 2/2002.

Pouvoirs ; l'Inde ; n° 90 ; 1999.

Problèmes économiques ; n° 2 796 ; 12 février 2003.

Problèmes politiques et sociaux ; dossiers d'actualité mondiale ; n° 866 ; 23 novembre 2001.

Revue du Tiers-Monde ; tome XLII ; 2001.

TABLE DES SIGLES

ADR	American deposit receipts
ANVAR	Association nationale pour la valorisation de la recherche
APCM	Assemblée permanente des chambres de métiers
ASCI	Administrative staff college of India
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
ASTEF	Association des stagiaires de technologie en entreprises françaises
AUF	Agence universitaire de la francophonie
BIP	Parti du peuple indien
BPO	Business process outsourcing
CEFIPRA	Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée
CEPII	Centre d'études prospectives et d'informations internationales
CERI	Centre d'études et de recherches internationales
CESE	Comité économique et social européen
CFCE	Centre français du commerce extérieur
CII	Commission industrielle indienne
CNES	Centre national d'études spatiales
CNUCED	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
COB	Carry on business
COFACE	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
DIC	District industries centre
DRCE	Directeur régional du commerce extérieur
EADS	European aeronautic defence and space company
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
EHTP	Electronic hardware technology parks
ENA	Ecole nationale d'administration
EOU	Export oriented units
EPZ	Export processing zone
ES	Escort service
FASEP	Fonds d'aide et d'études au secteur privé
FBFC	Central board of film certification
FCAT	Film certification appellate tribunal
FCCB	Foreign currency convertible bonds
FCI	Food corporation of India
FICCI	Federation of indian chambers of commerce and industry
FIPB	Foreign investment policy board
GDR	Global depository receipts
HUDCO	Housing and urban development corporation
ICAO	Organisation internationale de l'aviation civile
ICAR	Conseil indien de la recherche agronomique
IDE	Investissement direct étranger

IDFC	Infrastructure development finance company
IDH	Indicateur de développement humain
IDT	Indice de développement technologique
IEM	Mémoire d'entrepreneur industriel
IFTA	Fédération indienne des associations technologiques
IL&FS	Infrastructures leasing & financial services
ILFS	Infrastructure leasing financial services
IPA	Investment promotion agencies
IRTA	Indo-French Technical Association
ISRO	Indian space research organisation
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
NCAER	Conseil national des recherches économiques appliquées
NRI	Non-résident indien
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et la communication
OCB	Overseas Corporate Bodies
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSCI	Opérateur spécialiste en commerce international
PEED	Pays émergents en développement
PIO	Person of Indian Origin
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
R&D	Recherche et développement
RBI	Reserve bank of India
RBI	Banque centrale indienne
SCAC	Service de la coopération et de l'action culturelle
SEB	States electricity boards
SEBI	Securities and exchange board of India
SEBI	Securities exchange board of India
SFC	State financial corporation
SIA	Secrétariat d'aide industrielle
SIDC	State industrial development corporation
SSIDC	Small scale industries development corporation
SSII	Société de service et d'ingénierie de l'information
SWS	Single window service
TCS	Tata consultancy services
TERLS	Thumba equatorial rocket launching station
TNP	Traité de non-prolifération
VOC	Verenigde Oost-Indische Compagnie
ZES	Zone économique spéciale

L'Inde est depuis peu en phase de « décollage » et se veut en devenir, l'autre très grande puissance de l'Asie, alors que s'amorce un progressif basculement économique et géopolitique du développement mondial vers l'Orient. La France a en Inde une présence faible, malgré des points d'ancrage solides, encouragés, et prometteurs. Aussi le Conseil économique et social a-t-il souhaité voir explorés les chances, les voies et les moyens d'une relance dans les rapports entre les deux pays.